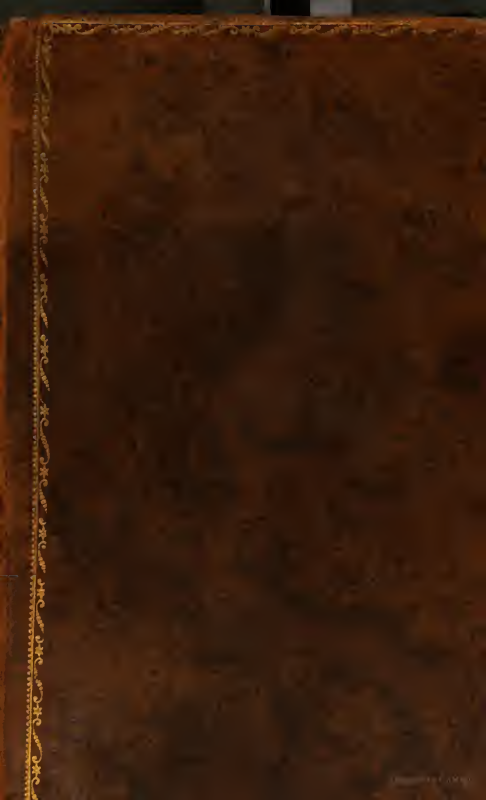






R. Langlès. novemb. 1806.

Langlès 2479.

8°. BS. F. 376.

710.11 r. 45

Digitized by Google

VOYAGE

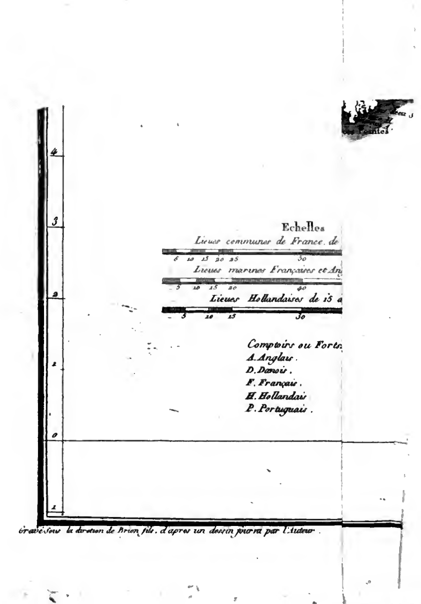
A

LA CÔTE DE GUINÉE.

Digitized by Google

Le Voyage au Sénégal avec la Carte coloriée; prix, 4 fr., se trouve aux adresses ci-contre.


BIBLIOTHECA BODLEIANA


4
3
2
1
0
1
Echelles
Lieues communes de France. de
5 10 15 20 25 30
Lieues marines Françaises et An
5 10 15 20 40
Lieues Hollandaises de 15 a
5 10 15 30
Comptoirs ou Forts.
A. Anglais.
D. Danois.
F. Français.
H. Hollandais
P. Portuguais.
Gravé sous la direction de Brion fils, d'après un dessin fourni par l'Auteur.

VOYAGE
A
LA CÔTE DE GUINÉE,
OU

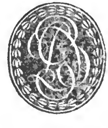
DESCRIPTION des Côtes d'Afrique, depuis le cap Tagrin jusqu'au cap de Lopez-Gonzalves.

CONTENANT,

DES Instructions relatives à la Traite des Noirs, d'après des Mémoires authentiques, avec une Carte gravée sous la direction de BRION fils, d'après un dessin fourni par l'Auteur.

PAR P. LABARTHE.

AUTEUR DU VOYAGE AU SÉNÉGAL.





A PARIS,

Chez
- Debray, Libraire, place du Musée Central des Arts, n°. 9.
- L'Auteur, rue du Cherche-Midi, n°. 791.
- BOSSANGE, MASSON et BESSON, rue de Tournon.

AN XI. — 1803.

Digitized by Google



Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Le voyage à la côte de Guinée que j'offre au public fait suite au Voyage au Sénégal que j'ai publié en nivôse an 10.

Alors le système destructeur de la prospérité de nos Colonies subsistait encore dans toute sa force. Je suis loin de vouloir tirer vanité de quelques apperçus que je crus devoir présenter et qui prouvaient la nécessité de rétablir la traite des noirs. De bons esprits l'avaient pressentie, je n'ai été que l'interprète de leur opinion, et je me fais un devoir et un plaisir d'annoncer que j'ai puisé ces principes dans les mémoires d'un administrateur éclairé et trop modeste, mais dont le mérite perce à travers le voile dont il cherche à se couvrir. A ces traits, tout lecteur, qui

a quelques relations avec les Colonies, nommera le cit. Devaivre, chef de l'Administration Coloniale.

Le suffrage du cit. Devaivre est à mes yeux d'un tel prix, que l'on m'excusera de transcrire ici l'extrait du rapport (1) qu'il a fait au Ministre de la Marine, au sujet de mon voyage au Sénégal.

« Cet ouvrage (est-il dit dans ce rapport), dont les journaux ont rendu un compte avantageux, contient des notions précieuses, tant en géographie qu'en nomenclature d'objets de traite pour le Sénégal. Il importe donc à la prospérité du commerce d'être éclairé sur les besoins et les ressources du pays, ainsi que sur ce qui tient à la sûreté de la navigation ».

J'ajouterai que les possessions des français à la côte d'Afrique, et les droits

(1) Rapport du 9 pluviôse an 10.

respectifs des nations européennes, sont distingués par des couleurs sur la carte du voyage au Sénégal, et ce conformément au traité de 1783, lequel a été confirmé, à cet égard, par celui signé à Amiens, le 4 germinal an 10.

Depuis, la loi du 30 floréal a été rendue. Cette loi, en rétablissant la traite des noirs, a fait naître l'espoir de voir nos Colonies prendre un nouvel essor, et la France se ressaisir bientôt des avantages que lui procure le débouché, tant des productions de notre sol, que de nos denrées coloniales.

Tels sont les effets nécessaires de l'amélioration de nos établissemens d'outre-mer. Si cette assertion pouvait paraître un paradoxe à quelques personnes, je les inviterais à méditer l'intéressant ouvrage du cit. Arnoult (1), ainsi que les divers traités d'économie

(1) Balance du commerce, 1791, 2 vol. in-8.

politique qui ont pour but de faire connaître l'influence des Colonies sur la prospérité nationale.

Lorsque la nécessité de rétablir la traite des noirs est démontrée, lorsque cette traite est autorisée par un acte solemnel, lorsqu'enfin le besoin de bras dans nos Colonies est indispensable, j'ai pensé que les négocians et les marins me sauraient gré de leur indiquer les lieux où il est avantageux d'aller chercher des noirs, et les marchandises dont l'emploi est le plus utile pour se procurer ces mêmes noirs.

A cet effet, j'ai relevé les endroits de la côte occidentale d'Afrique où les nations européennes allaient faire la traite avant 1789, époque brillante du commerce national. J'ai pris pour base les mémoires des officiers de la marine française qui ont parcouru ces contrées par ordre du gouvernement.

Les officiers à qui ces expéditions furent confiées, sont :

M. de Lajaille, commandant la corvette la Baïonnaise, en 1784.

Le même, commandant la fregate l'Émeraude, en 1785.

M. de Girardin, commandant l'Expériment, en 1786.

M. Deflotte, commandant la Junon, en 1787.

M. Denys-Bonnaventure, commandant la Flore, en 1788.

M. Villeneuve-Cillart, commandant la Néréïde, en 1789.

M. Grimouard, commandant la Félicité, en 1790.

J'ai visité avec eux 600 lieues de côtes, lesquelles, avec les 300 comprises dans le voyage au Sénégal, renferment un espace de 900 lieues.

En un mot, cet ouvrage contient la description des divers établissemens

européens compris dans l'espace situé entre le cap Tagrin et le cap de Lopez-Gonzalves; on y compare leurs forces, leur régime: on y traite du commerce de chaque nation, de l'accroissement auquel elles peuvent atteindre, et principalement des avantages que le commerce français peut retirer à fréquenter cette partie de l'Afrique.

VOYAGE
A
LA CÔTE DE GUINÉE.

LETTRE PREMIERE.

Vous me rappellez, Monsieur, un passage du voyage au Sénégal (*a*), par lequel j'ai annoncé différentes expéditions pour la côte occidentale d'Afrique. Vous avez une opinion d'autant plus avantageuse de ces expéditions, que l'ancien gouvernement en avait chargé des officiers de marine distingués par leurs talens et leurs services.

Vous présumez que la loi du 30 floréal an 10, qui rétablit la traite des noirs, serait une occasion favorable pour faire connaître les mémoires et journaux que ces officiers ont déposés, à leur retour, dans les bureaux de la marine.

Vous m'invitez à faire une suite à mon

(*a*) Voyage au Sénégal, page 242.

voyage au Sénégal et à parcourir la côte occidentale d'Afrique, depuis le cap Tagrin jusqu'au cap de Lopez-Gonzalves et même jusqu'au cap Negro, si cela est possible.

Vous pensez que dans un moment où le commerce est appelé à procurer des bras pour la culture de nos colonies, les renseignemens contenus dans ces mémoires pourraient être d'un grand secours à de jeunes négocians qui dirigeraient leurs spéculations vers les côtes d'Afrique, et à des marins qui n'ont pas encore fréquenté ces parages.

En effet, ces officiers n'ont pas seulement fait des remarques nautiques, ils se sont également attachés à faire connaître les ressources que l'on peut tirer des pays qu'ils ont parcourus, les différens objets qui intéressent le commerce, les endroits d'où l'on peut extraire des noirs, les marchandises de traite dont l'emploi est le plus avantageux, la quantité d'esclaves que l'on peut exporter, le prix de ces esclaves à différentes époques; les causes qui influent sur l'augmentation ou la diminution du prix des noirs; le tems des départs, la durée de la navigation, soit à l'aller, soit au retour, la manière de faire

des armemens pour ces côtes avec sûreté, économie et solidité.

Les mœurs, les usages des nations qu'ils ont visitées ont également fixé leur attention.

Mais plus ces renseignemeus sont précieux, plus j'ambitionnerais de faire rejaillir sur les auteurs de ces mémoires les éloges qui leur sont dûs, plus aussi je sens la difficulté de placer ces auteurs dans le jour le plus convenable, pour faire apprécier leur zèle, leurs talens et attirer sur eux l'attention du public.

Cependant, pour répondre au desir que vous témoignez de connaître les différens mémoires de ces officiers, je vais les comparer, les analyser, et au moyen de cet ensemble, je parcourrai les parages où nous avons coutume de nous porter avec les autres nations: je tâcherai de faire ressortir les avantages que ces contrées offrent, par le débouché des produits de la culture et des manufactures nationales, et par les nègres qu'elles procurent à nos Colonies.

A cet effet, je choisirai le même cadre que j'ai déjà adopté pour le *Voyage au Sénégal*.

J'accompagnerai M. Denys-Bonnaventure

qui a visité la côte d'Afrique en 1788. Je m'aiderai de préférence du journal de navigation de cet officier, en ce qu'il ma paru renfermer un plus grand nombre de remarques utiles au commerce et à la navigation des côtes d'Afrique. Je ne négligerai pas de profiter des observations de MM. Girardin, Deflotte, Villeneuve-Cillart et Grimouard, qui ont parcouru cette partie de l'Afrique en 1786, 87, 89 et 1790.

Mais avant tout, je crois devoir présenter une division générale des endroits de la côte d'Afrique, vers lesquels les armateurs peuvent diriger leurs expéditions, et offrir quelques dispositions relatives à l'équipement des bâtimens, aux époques auxquelles il convient de partir d'Europe, et à celle des hivernages. Ce sera le sujet des deux lettres suivantes.

LETTRE II.

Le commerce d'Afrique embrasse plus particulièrement celui que les Européens exercent sur les côtes occidentales de cette partie du monde.

Elles s'étendent depuis Salé, dans l'empire de Maroc, jusqu'au cap de Bonne-Espérance, mais ce n'est à proprement parler que du cap Blanc au cap Negro que les capitaines des vaisseaux français se portent.

Nous allons parcourir succinctement les parages où nous avons coutume de traiter avec les autres nations, et rappeler nos comptoirs dans cette étendue de côtes.

On peut diviser ces côtes en trois parties.

PREMIERE PARTIE.

Du cap Blanc au cap Tagrin.

Cet espace renferme 300 lieues de côtes et comprend,

Le Sénégal, par les 15 degrés 53 minutes.

Il est naturellement hors d'insulte par une barre qui ne peut être franchie que par des bâtimens tirant 9 à 10 pieds d'eau: on mouille à une lieue en dehors.

L'Ile Saint-Louis est à 5 lieues de l'embouchure.

Le principal objet des échanges est la gomme; la quantité s'élève de 12 à 15 cent milliers. L'achat des noirs va devenir un nouvel aliment pour le commerce.

La clause du traité de paix de 1783, renouvelé par celui d'Amiens (germinal an 10), qui permet aux anglais de faire la traite de la gomme à la rade de Portendic, nous enlève une partie de ce commerce.

Portendic est au nord du Sénégal.

D'après la dernière organisation (celle de l'an 10) les troupes s'élèvent à 200 hommes; mais rarement elles sont au complet par l'insalubrité du climat.

L'administration est dirigée par un officier qui fait tout-à-la-fois les fonctions de commandant et celles d'ordonnateur.

Un inspecteur, quelques officiers civils et de santé et un capitaine de port, composent cette petite administration.

Pour

Pour approvisionner cet établissement, le gouvernement fait des envois.

Un arrêté, du 25 frimaire an 10, exclut les bâtimens étrangers, mais le commandant est autorisé à acheter des objets de subsistances, si la Colonie en manque.

Un autre arrêté, du 7 germinal an 10, fixe à 5 pour 100 les droits à percevoir sur les productions du Sénégal, et ce à la sortie de la rivière seulement.

Les dépenses de cet établissement peuvent s'élever à cent mille écus environ.

Gorée.

L'Ile de Gorée, par les 14 degrés 41 minutes, n'est qu'un rocher; mais elle offre une relâche aux navigateurs.

Dans sa dépendance étaient plusieurs petits comptoirs d'où l'on tirait des esclaves et des subsistances : ces comptoirs sont,

Ruffisque (ou Ruffisk), Portudal, Joal, Salum et Albreda sur la Gambie.

En 1763 et 1765, le roi de Cayor nous avait cédé le cap Verd et les terres voisines d'où l'on peut tirer des vivres pour Gorée.

On trouve ensuite la rivière de Casamance,

l'archipel des Bissagots, les îles des Idoles et la rivière de Serra-Lione.

Les Bissagots nous sont communs avec le Portugal, les îles des Idoles et la rivière de Serra-Lione avec les anglais.

Depuis 1786, nous avons un comptoir dans l'île de Gambia, à l'entrée de cette même rivière. En 1789, M. Villeneuve-Cillart fit un traité avec Tom-Bana, pour un terrain situé près du cap Tagrin.

Dans un premier ouvrage qui a pour titre : *Voyage au Sénégal*, j'ai fait mention des établissemens tant français qu'autres européens, compris dans l'étendue qui sépare le cap Blanc du cap Tagrin. Je renvoie le lecteur à cet ouvrage.

DEUXIÈME PARTIE.

Du cap Tagrin au cap de Lopez-Gonzalves.

Six cents lieues de côtes.

La France, dans cette vaste étendue, n'a que deux comptoirs, celui d'*Amokou* et celui de Juda, où se trouvent aussi un comptoir anglais et un comptoir portugais.

Amokou. Latitude 5 degrés 9 minutes.

On mouille à une lieue de la barre par neuf brasses.

La barre est inaccessible aux canots des vaisseaux, le service ne peut se faire qu'avec des Pirogues.

On est obligé d'aller chercher l'eau à une lieue.

La mauvaise saison commence en floréal (mai).

M. de Girardin, qui forma cet établissement en 1786, y laissa 15 hommes.

Il était approvisionné chaque année par les bâtimens de l'Etat.

Les coutumes à payer, par les bâtimens du commerce, ont été réglées en 1790 à 12 onces en marchandises (480) partageables entre les villages d'Amokou et de Serpent.

Les noirs sont très-satisfaits de pouvoir se procurer des drapeaux; ils les portent dans les cérémonies. Les parasols les flattent infiniment, ce sont les marques d'honneur.

Juda, 6 degrés 24 minutes nord.

Le mouillage est par onze brasses.

Un officier d'administration était à la tête

de ce comptoir qu'on avait soin d'approvisionner par les bâtimens de l'Etat.

Les dépenses pour l'entretien pouvaient s'élever à 40,000 liv. Une grande partie était employée à faire des présens au roi du pays (le Dahomé). Ces présens ont pris la dénomination de coutumes.

TROISIÈME PARTIE.

Du cap Lopez au cap Negro.

Trois cent vingt lieues de côtes.

On trouve successivement les côtes de Loango, Congo, Angole, fréquentées par toutes les nations. Les anglais et particulièrement les portugais, dans cette partie, affectent des droits exclusifs, mais c'est un principe en diplomatie qu'on ne doit respecter des forts qu'à la portée de leurs canons.

En 1783, les portugais firent une invasion à Cabinde, et forçèrent les français de se retirer; mais le gouvernement ayant fait une expédition pour venger cette insulte, le Portugal céda. Le surplus de la côte d'Afrique, jusqu'au cap de Bonne-Espérance, a été peu

fréquenté par les diverses nations, à cause de la difficulté des retours, et peut-être ont-elles été éloignées de ces parages, à cause du caractère des peuples.

Nous ferons par la suite plus particulièrement connaître les comptoirs des européens et les établissemens à faire dans ces mêmes parages. Exposons auparavant l'origine du commerce sur cette côte d'Afrique, et enfin quel est son objet.

Dès les quatorze et quinzième siècles (*a*), les français commerçaient à la côte d'Afrique et y échangeaient des toiles, couteaux, eaux-de-vie, sels, verroterie, contre des cuirs, de l'ivoire, des gommes, des plumes d'Autruche, de l'ambre gris, de la poudre d'or.

A mesure que les colonies européennes se sont formées en Amérique, et quand les bras des Caraïbes assujettis devinrent insuffisans pour l'étendue de la culture, on acheta des noirs cultivateurs, le long des côtes africaines.

(*a*) Voyez l'historique des compagnies exclusives de la côte occidentale d'Afrique, page 209, du Voyage au Sénégal.

Les compagnies exclusives (*a*), sous le nom de compagnies du Sénégal et de commerce de Guinée, et enfin de compagnie des Indes, ont long-tems accaparé ce genre de commerce. Il fut ensuite déclaré libre : des encouragemens (*b*) furent accordés par le gouvernement, soit par tonneau, soit à l'armement pour la traite, soit par tête de noirs introduits dans certaines colonies, et l'émulation fut portée si loin par les armateurs, que, dans les derniers tems qui ont précédé la révolution, la traite totale a monté à près de 40 mille noirs presque tous à la destination de Saint-Domingue (*c*). Les autres colonies françaises et l'Amérique s'approvisionnaient par l'interlope. La navigation des côtes de l'Afrique se faisait par plus de 100 bâtimens de nos ports, jaugeant environ 30 mille tonneaux.

(*a*) Voyez l'historique des compagnies exclusives, Voyage au Sénégal, page 209.

(*b*) Voyage *ibid*, page 205.

(*c*) Voyez l'état de l'introduction des nègres à Saint-Domingue, depuis 1782 jusques et compris 1789, ouvrage ci-dessus cité, page 207.

Elle occupait particulièrement les ports de Nantes, La Rochelle, le Havre, Saint-Malo, Dunkerque, mais depuis la révolution et le décret de la liberté des esclaves, la traite a cessé tout-à-coup, nos comptoirs ont été abandonnés, détruits, ou ils ont passé aux anglais. Il ne nous est resté que le Sénégal.

Le traité d'Amiens, en nous rendant nos établissemens d'Afrique, serait sans objet, relativement à cette partie du globe, si l'esclavage n'était maintenu; mais cette mesure ayant été adoptée (1), il y a tout lieu d'espérer que le commerce d'Afrique va reprendre son essor et avoir les mêmes résultats qu'anciennement, si du moins les armemens pour la traite sont encouragés par une prime; celle qui avait été accordée, par arrêt du conseil du 26 octobre 1786, était de 40 liv. par tonneau : Je crois qu'il serait plus avantageux de porter cette prime à 50 liv. par tête de noirs introduits dans nos colonies.

Nous allons actuellement indiquer quelques dispositions relatives à l'équipement des bâtimens destinés pour la côte occidentale d'Afrique.

(1) *Voyez* note première à la fin du volume.

LETTRE III.

Il faut que le bâtiment destiné à faire le commerce des côtes d'Afrique, soit bien aëré ; qu'il n'y ait aucun insecte, qu'il soit pourvu d'une grande quantité d'eau et de beaucoup de petits tierçons maniables et commodes pour faire l'eau : En Afrique, plus qu'en aucun lieu de la terre, il faut user de précautions dans cet approvisionnement de première nécessité.

Il sera bon d'avoir une fontaine à filtrer l'eau ; on peut se procurer les fontaines filtrantes de MM. Cuchet et Smith, sur lesquelles il a été fait des expériences réitérées dont le résultat a été favorable ; mais je m'étonne que les savans, qui ont été chargés d'assister à ces expériences, n'aient point fait mention, dans leur rapport, d'une machine dont les modèles sont à Brest et à Rochefort : cette machine, qui a la propriété de purger l'eau par une filtration ascendante, sépare l'air méphitique et les corps étrangers, et les force à descendre en vertu de leur

propre poids, tandis que l'eau s'élève dans la machine, d'où elle est extraite par un robinet, pour être versée dans le vase destiné à la contenir. Cette dernière opération, qui l'expose à l'air atmosphérique, se fait avec assez de lenteur, pour dégager l'eau des parties nuisibles qui y pourraient être contenues ; alors elle est aussi pure, aussi vive, aussi limpide que si elle sortait d'un ruisseau.

Il sera également très-avantageux d'être muni d'un ventillateur et d'une grande quantité de vinaigre pour des aspersions.

Un objet très-intéressant, c'est de n'avoir en partant que des gens sains, de les obliger sur-tout à être bien munis de hardes et de linge, de balayer, grater et parfumer tous les jours, de faire jeter tous les huit jours de l'eau de mer dans la cale, et la repomper ensuite; si l'on se trouve à la côte dans la mauvaise saison, obliger les matelots à changer après les grains, empêcher que les hardes humides n'entrent dans les entreponts, visiter les sacs des matelots après la pluie, et les faire exposer à l'ardeur du soleil, faire laver les sacs, hamacs et couvertes,

dans tous les lieux où l'on s'arrête pour faire de l'eau, faire visiter souvent la bouche des matelots et la leur faire rincer avec du vinaigre, entretenir la gaieté et l'activité dans les équipages. Pour remédier au scorbut, ce fléau des marins, il faut embarquer quelques spécifiques de peu de dépense avec beaucoup d'oseille et de chou-croute, un approvisionnement de sucre pour procurer du punch aux matelots.

Ces moyens préservatifs ne suffiraient pas, si l'on ne choisissait bien les époques des départs pour la côte d'Afrique, afin d'éviter les hivernages.

Les bâtimens qu'on destine pour le Sénégal (*a*) doivent partir d'Europe en octobre, et peuvent rester dans ces parages jusqu'à la fin d'avril, époque où commence l'hivernage dans cette partie de la côte.

Cet hivernage se passe en grains accompagnés de pluie et de tonnerre; et pendant

(*a*) Le départ des bâtimens est ici calculé dans la vue d'éviter l'hivernage, et ce départ pour le Sénégal est d'accord avec l'arrivée des noirs de Galam; car s'il s'agissait de traiter de la gomme, il faudrait arriver au Sénégal vers la fin d'avril.

leur durée, les vents varient de tous les points de l'horizon et donnent quelquefois de fortes *risées*, ces sortes de vents variables se nomment dans le pays, *tornados*.

Vers le cap de Palme, l'hivernage règne depuis le commencement de mai jusqu'en juillet; ainsi les vaisseaux expédiés pour la côte d'Or ne doivent pas partir d'Europe avant les premiers jours de juillet.

En suivant la côte, l'hivernage retarde, il finit en juillet à la Mine, en août à Juda, en septembre au Benin, et à cette époque il commence aux îles du Prince et de Saint-Thomé, et dure jusqu'en novembre. Ces hivernages consistent en grains de pluies qui se succèdent les uns les autres: on est généralement persuadé que les grains viennent de la terre; mais M. Bonnaventure observe au contraire qu'ils sont toujours venus du large et quelquefois du sud-est, en sorte qu'ils battaient la côte: cette observation mérite de fixer l'attention des physiciens.

Il ne serait pas moins intéressant d'observer quelle est la cause des époques différentes des hivernages à la côte occidentale d'Afrique.

LETTRE IV.

Je vous ai promis la relation de mon voyage à la côte de Guinée. Je remplis ma promesse. Je me suis conformé à vos desirs. Au lieu de longues digressions, de belles rêveries, de brillans systèmes, vous recevrez des renseignemens précis sur les lieux de la côte de Guinée où votre bâtiment peut aller faire la traite avec succès; des états de marchandises dont l'emploi est le plus avantageux, les prix des noirs, les calculs comparatifs de la valeur des marchandises : vous trouverez d'ailleurs dans cette correspondance un grand nombre de documens propres à vous diriger relativement à cette branche de commerce. Je vais essayer de justifier ce que j'avance.

Au mois de novembre 1787, M. Denys-Bonnaventure, étant à Rochefort, en qualité de major de la neuvième escadre d'évolution, reçut l'ordre de prendre le commandement de la frégate *la Flore*, de 26 canons de 8, destinée pour une campagne à la côte occidentale d'Afrique.

J'obtins la permission d'accompagner cet officier.

Les ordres pour le départ et les instructions parvinrent à M. Bonnaventure, le 4 avril 1788. Il réunissait à son pavillon la goëlette du roi *la Cousine*, commandée par M. Martin, sous-lieutenant de vaisseau. Voici quels étaient les endroits de la côte d'Afrique que nous devions parcourir.

« La Flore (portaient les instructions de » M. Bonnaventure) se rendra d'abord à » Gorée avec la corvette la Cousine, delà » dans l'archipel des Bissagots, où le com- » mandant reconnaîtra l'île de Kisnagar (*a*) » indiquée comme très-propre à former le » chef-lieu d'un grand établissement de traite: » il visitera ensuite les îles des Idoles et la » rivière de Serra-Lione.

» Il mouillera à la rivière de Saint-André » et au cap Laho.... Arrivé à Amokou, M. » Bonnaventure prendra connaissance de » l'état où se trouvera le comptoir français... » Delà, la frégate appareillera pour Juda, à » l'effet d'y prendre des renseignemens sur

(*a*) Kasnabas.

» le comptoir et sur l'utilité d'un établisse-
» ment à Portenove.... Benin sera le terme
» de son voyage ».

M. Bonnaventure se plaignit de n'avoir d'autre guide pour cette navigation que *les cartes très-imparfaites du dépôt* (1), quelques mémoires tant bons que mauvais qu'il s'était procurés avec assez de peine. Il était seulement prévenu qu'il arriverait à la côte d'Or *dans la plus mauvaise saison de l'année* (2).

Après avoir embarqué les marchandises de traite (3) qui étaient nécessaires, nous mîmes à la voile, de la rade des Basques, le 12 avril 1788 avec la goëlette la Cousine.

Un vent très-favorable nous conduisit à la vue du cap d'Ortegal.

Dans la nuit du 15 au 16 nous dépassames le méridien du cap Finistère; ici la mer devint très-grosse et le vent força. M. Bonnaventure s'apperçut que la goëlette était maîtrisée par la mer.

Le 17 nous fûmes séparés de ce bâtiment.

---

(1) *Voyez* note 2.
(2) *Voyez* note 3.
(3) *Voyez* note 4.

Le 21 nous vîmes l'île de Porto-Santo (1).

Le 23 nous eûmes connaissance de l'île de Palme, une des Canaries.

Le 28 nous attérîmes au cap Corveiro, situé entre le cap Barbas et le cap Blanc.

La nuit suivante, la Flore fit route pour Portandic. M. Bonnaventure employa cette nuit à sonder, tant pour assurer sa navigation que pour rappeler quelques observations utiles sur la position du banc du cap Blanc (2).

Le 30 avril nous apperçûmes Portendic. Il y avait un navire qui traitait de la gomme.

Le premier mai, à une heure après midi, nous mouillâmes à l'embouchure du Sénégal. Il y avait dans la rade la corvette la Cousine et quatre bâtimens appartenans à la Compagnie (*a*).

Rien au monde de plus monotone que la vue de la côte, depuis le cap Blanc jusqu'au Sénégal; c'est par-tout des sables arides et blancs et fort peu de bois.

---

(1) *Voyez* note 5.

(2) *Voyez* note 6.

(*a*) La Compagnie du Sénégal a été supprimée en 1791.

Dans notre trajet du cap Blanc au Sénégal, le commandant de la Flore a reconnu que la carte de cette côte, par Bellin, est infidelle. Il regardait comme une chose essentielle qu'elle fut supprimée du premier volume de l'hydrographie française. Il donne la préférence à celle de Daprès-Mannevilette, jointe à son Neptune oriental; elle a cependant *quelques incorrections* (1).

M. Blanchot, commandant du Sénégal, étant dans ce moment à Gorée, nous apprîmes qu'il devait en partir le 4 pour se rendre au chef-lieu. M. Bonnaventure, ayant réfléchi qu'il fallait quelquefois huit jours pour remonter de Gorée au Sénégal (2), partit dans la persuasion d'être rendu à Gorée le lendemain 2. Nous mouillâmes en effet le 2 mai, à quatre heures après midi, dans la rade de cette île; nous étions partis la veille à six heures du soir.

Nous trouvâmes dans cette rade la chaloupe canonnière du roi l'Arrogante et deux senaux du commerce, dont un avait perdu 108 noirs dans une révolte.

(1) *Voyez* note 7.
(2) *Voyez* note 8.

Après

Après quelques réparations qu'exigea la mâture de la Flore, M. Bonnaventure se rendit, accompagné des officiers de son état-major, chez M. Blanchot, commandant, qui nous accueillit avec toute l'affabilité possible; cet officier est généralement aimé et estimé.

L'île de Gorée n'a pas une demi-lieue de long. Elle est à moins d'une lieue de la grand'-terre; sur la partie sud de cette île est placée une citadelle fort dominante et fort respectable par sa position. Au pied de cette citadelle est située la ville bâtie en pierres, toutes les maisons sont couvertes en terrasse.

On y voit des hommes de couleur assez aisés, dont la richesse consiste en beaucoup d'esclaves. Il n'y a point d'eau dans l'île si ce n'est un petit filet qui peut à peine suffire au besoin du gouverneur. Les habitans et la garnison sont obligés d'aller chercher l'eau à la grand'terre, à un endroit nommé Bink, situé à deux lieues de l'île de Gorée.

Il est étonnant que, lors de son établissement, on n'ait pas songé à y creuser une citerne, tant pour les besoins de la garnison que pour ceux des habitans.

On trouve dans cette île des chevreuils, des

cochons, des canards, des œufs, ainsi que du petit mil pour la nourriture des volailles, mais tous ces objets viennent de la grand'-terre et principalement du cap Rouge.

Pour se procurer des vivres, il faut porter dans ce pays de la poudre, de l'eau-de-vie, des couteaux flamands, du tabac, des pipes, etc. Le poisson y est abondant et très-bon : pour peu qu'on ait des lignes dehors, on se dispense d'en acheter. Pendant notre séjour dans cette île, quelques personnes qui avaient de gros sols neufs se sont procurés quatre poissons, en les échangeant avec les nègres qui se faisaient des médailles avec cette monnaie.

On ne trouve point de légumes dans l'île, et les fruits qu'on y mange viennent de la grand' terre.

Le mouillage de Gorée est certainement le plus agréable de la côte d'Afrique, la mer est superbe dans la rade, le débarquement n'est cependant pas très-commode, mais il n'y a point de danger à courir.

M. Bonnaventure prit des renseignemens sur notre comptoir de *Gambia* dans la rivière de Serra-Lione, qu'il était chargé de visiter : M. Blanchot avait lui-même fait ce voyage

avec M. le vicomte de la Beaume, commandant la corvette la Fauvette, il avait trouvé notre établissement dans un très-mauvais état, et tellement insalubre, qu'il s'était déterminé à n'y laisser qu'un résident pour la garde du pavillon; l'établissement anglais, dans la baie française, beaucoup mieux situé pour le commerce, n'était pas plus sain; une colonie nombreuse s'y était fondue : d'après cet exposé, il se crut dispensé d'entreprendre ce voyage.

Cet officier avait ordre de s'occuper de la reconnaissance de l'île du nom de Kisnagar, qui, suivant ses instructions, devait faire partie de l'Archipel des Bissagots.

La latitude indiquée dans ce mémoire était de 10 degrés 50 minutes; sa longitude de 27 degrés, en sorte que le gisement de cette île aurait été de 8 à 9 degrés, plus *ouest* que la plus occidentale des îles connues de cet Archipel.

M. Bonnaventure devait se concerter avec M. Blanchot pour cette reconnaissance, et s'y transporter avec la Goelette *la Cousine* : ce commandant lui communiqua la carte des Bissagots, dressée *par MM. Delajaille et*

Destauches (1), et ce fut en vain que nous y cherchâmes l'île de Kisnagar : la *longitude* de 27 degrés était évidemment une fausse indication (2), puisque la plus occidentale des Bissagots ne s'étend pas au-delà de 18 degrés 30 minutes. Les instructions de M. Bonaventure portaient que cette île, inconnue jusqu'ici, occupait une position nautique qui présentait de grandes facilités pour la navigation : cependant M. Destauches, capitaine du bataillon d'Afrique, qui a dressé avec M. Delajaille un grand plan de l'Archipel des Bissagots, et qui était à bord de la Flore, assura qu'il était impraticable de l'attaquer par l'ouest, cette partie étant remplie de bancs et de rochers, dont les positions ne sont pas encore connues; qu'on ne pouvait entrer dans cet Archipel que par le nord ou par le sud, la sonde à la main. En effet, M. Delajaille, qui a visité cette partie, annonce dans un excellent mémoire à ce sujet, que dans la route de Gorée aux îles des Idoles, sur la corvette la Bayonnaise, il s'écarta de l'*ouest*

---

(1) *Voyez* note 9.
(2) *Voyez* note 10.

des Bissagots, dont l'approche est, dit-il, d'autant plus dangereuse, que la position en est incertaine. M. Bonnaventure avait peine à concilier ces rapports avec les facilités annoncées dans ses instructions; il les trouvait totalement contradictoires, il voyait dans l'entreprise de cette découverte des difficultés, des dangers et des longueurs, enfin la sûreté de la frégate du roi, d'autant plus compromise, que nous touchions à l'hivernage; il convint, avec M. Blanchot, de charger la goëlette la Cousine, de la recherche de l'île de Kisnagar. Il jugeait qu'un bâtiment de cette espèce, qui par sa construction tire peu d'eau, est plus propre qu'une frégate à faire des reconnaissances dans des parties semées de roches et de hauts fonds, telles que l'archipel des Bissagots.

LETTRE V.

Nous partîmes le 7 mai de l'île de Gorée, pour nous rendre au cap de Palme. « Il » m'était prescrit, dit M. Bonnaventuré, » dans le mémoire qu'il m'a communiqué, » de parcourir le méridien de 20 degrés » de longitude jusqu'à ce que je fusse par- » venu à la latitude de 5 degrés ou 5 degrés » et demi.

» Arrivé à la latitude prescrite, je ralliai » la terre, et le 25, m'estimant encore à 89 » lieues du cap de Palme, à minuit je fis » jeter le plomb qui rapporta, au grand » étonnement de tout l'équipage, un fonds » de 45 brasses. J'étais à terre et j'en eus » effectivement connaissance le lendemain » 26 au jour, mais je n'étais pas au cap de » Palme : ce ne fut que le 27, après avoir » fait 23 lieues, et après avoir longé la » côte, que j'y parvins. J'y rectifiai ma po- » sition qui était incertaine (1), n'ayant pas

(1) *Voyez* note 11.

» ou hauteur depuis quatre jours: étant à » la vue de ce cap, j'ai observé sa latitude » et je l'ai déterminée par 4 degrés 20 mi- » nutes septentrionale. J'avais éprouvé dans » 20 jours de navigation, de Gorée au cap » de Palme, beaucoup de calme et d'orage » qui m'avaient laissé en proie aux cou- » rants (1). Il faut qu'ils soient très-violens » ou que le cap de Palme soit porté trop » *ouest* sur la carte; c'est de quoi l'on pourra » s'assurer au moyen d'une observation de » longitude (2) : jusque-là on peut s'en tenir » à la longitude de 9 degrés 27 minutes oc- » cidentale du méridien de Paris ».

Pendant cette navigation de Gorée au cap de Palme, les 13 et 14 mai, étant entre les 5 et 6 degrés de latitude nord, et 19 à 20 degrés de longitude, le thermomètre monta jusqu'à 29 degrés, le 16 mai il alla à 29 degrés et demi; alors on étouffait de chaleur, et il n'a jamais été au-dessous de 26 degrés pendant les 20 jours de navigation depuis notre départ de Gorée.

(1) *Voyez* note 12.
(2) *Voyez* note 13.

Je regrettai bien, pour mon compte, que les ordres, qui prescrivaient à M. Bonnaventure d'aller reconnaître le cap de Palme, nous eussent privés de visiter les endroits situés entre le cap et la rivière de Serra-Lione. J'ai pensé qu'on ne regardera pas comme une chose déplacée que je rappelle ici ce que j'ai recueilli de ces endroits, dans divers mémoires.

On trouve dans cet espace, qui peut former 156 lieues,

Le *cap Tagrin.*

Ce cap situé à 8 degrés 54 minutes de latitude septentrionale, offre des anses très-commodes ; il forme l'entrée de la rivière de Serra-Lione, et la domine au point qu'il serait difficile qu'aucun bâtiment entrât ou sortît sans passer à peu de distance : la position de ce cap paraît préférable en ce qu'il peut protéger notre commerce et nuire à celui de nos rivaux.

A l'ouest du cap Tagrin est le banc de Sainte-Anne. Ce banc, sur lequel il y a peu d'eau, s'étend à 20 lieues au large ; il n'est pas bien connu, il mériterait de l'être.

Entre le banc Sainte-Anne et le continent, sont les îles Bananes et Brave.

La rivière de Sherbro (ou Sherbrouk). Les anglais font un commerce considérable sur cette rivière. Une factorerie serait bien placée à l'île d'York, à l'entrée de cette même rivière.

La rivière de Galine. Les français commencent ordinairement leur traite (1) à la rivière de Galine, située par 6 degrés 58 minutes de latitude nord.

Le cap Monte. On tire d'assez belles nattes de ce lieu: les bâtimens ne s'y arrêtent guères, si ce n'est pour se pourvoir de rafraîchissemens qui consistent en poules, pintades, pigeons, cabris, cochons, etc. on y fait de l'eau et du bois, on y trouve aussi de très-bon riz et du poisson en quantité.

Le cap Mesurado. On s'y arrête par les mêmes motifs qu'au cap de Monte; mais en général les échanges doivent se faire avec beaucoup de précautions, par la crainte de quelque surprise de la part de ces peuples moins civilisés que ceux des côtes plus

(1) *Voyez* note 14.

éloignées. Cependant un ancien directeur de nos comptoirs d'Afrique, m'a assuré qu'ayant abordé au cap Mesurado, il y avait rencontré des nègres qui entendaient notre langue, et que la nation française y était desirée.

La rivière de Junko. Elle offre un grand nombre de bœufs, mais ils sont d'une cherté affreuse.

Sanguin, village. On y fait de l'eau, du bois et l'on s'y procure de la *Maniguette.*

Les géographes appellent côte des *graines* ou de la maniguette, la partie de la côte située entre le cap Mesurado et le cap de Palme. Le nom de maniguette est tiré d'une plante qui est une espèce de poivre long qu'on estime fort et qui y croît en abondance. Ce poivre, que les hollandais appellent *grain* et les portugais *sextos*, est beaucoup plus acre que celui des Indes orientales, mais il peut le suppléer, quand les retours de la flotte orientale de Hollande n'ont pas été heureux en cette marchandise.

Bassa (*a*). Depuis 1768 jusqu'à 1774,

(*a*) Baffa ou Buffa.

le port de Bassa était assez fréquenté, ensuite les capitaines ne s'y arrêtaient guères que pour essayer leur traite, en se rendant à la côte d'Or. On y trouve des rafraîchissemens, tels que bœufs, moutons, cabris, volailles, etc.; les fruits y sont excellens, entr'autres les citrons, les oranges, les bananes. On y remarque une espèce de noix qui n'a pas de zeste dans le milieu, et qui est toute ronde comme les avelines d'Espagne.

Petit Sextre (ou le Petit Paris). Le nom de Petit Paris indique un ancien établissement français: on y traite des captifs; mais il faut s'abstenir d'aller à terre, et avoir l'attention que la chaloupe soit bien armée.

Cap de Palme. Ce cap est très reconnaissable; à une certaine distance on le prendrait pour une montagne, et quand on l'approche, il ressemble à un cap bas et coupé, à l'extrémité duquel on apperçoit trois palmiers très-élevés.

Du cap de Palme, nous prolongeâmes la côte à trois quarts de lieue de distance (*a*), nous tenant le plus près possible de la terre,

(*a*) *Voyez* note 15.

pour communiquer avec les nègres et apprendre d'eux les noms des différens points que nous parcourions. Ici la côte s'étend dans l'est, la latitude n'est pas un moyen suffisant pour juger de sa position, la mesure du sillage, augmenté ou diminué par les effets variés des courans, serait également un guide infidèle ; il n'y a que la connaissance des différens sites qui puisse donner des lumières certaines ; mais pour les avoir acquises, il aurait fallu être venu dans le pays ; afin de suppléer à ce défaut d'expérience, M. Bonnaventure prit le parti de mouiller tous les soirs, avec l'attention de passer la nuit à portée d'un village, et chaque fois il venait des pirogues à bord qui nous apportaient des provisions et nous instruisaient de notre position ; ainsi d'indice en indice, à force d'attention, aidé de quelques hasards, le commandant de la Flore est parvenu à reconnaître les différens points de la côte où il avait ordre de s'arrêter.

Le 29 mai, nous fûmes assaillis par des grains, appellés *tornados*, qui faisaient varier le vent de toute part ; le tonnerre et la pluie s'y joignirent avec une brume qui nous dérobait la terre. Le calme succédant, et

nous trouvant sur un fond de 18 brasses, on laissa tomber l'ancre: quelques momens après, nous vîmes arriver une pirogue. Nous apprîmes que nous étions à une lieue de la rivière Saint-André, tandis que, suivant les cartes et son estime, M. Bonnaventure s'en croyait à quelque distance dans l'*ouest*. Nous rendîmes grâces à la fortune et aux courans qui nous avaient si bien servis.

Dans l'espace entre le cap de Palme et la rivière Saint-André, on rencontre à trois lieues dans l'*est*, une rivière qu'on nomme *Cavaille* : un bois fort haut et fort épais, ombrage un village dont les naturels sont disposés à traiter.

Quatre lieues plus loin au nord-est un quart-est, on apperçoit un autre village nommé *Thabo*; nous mouillâmes à une demi-lieue par trente-une brasses : un nègre, nommé Kelly, vint à bord; il étoit suivi de deux pirogues; il voulait nous vendre un bœuf et un cabri; la curiosité ayant attiré une partie de l'équipage sur le passavent, le commandant fit mettre une sentinelle le sabre à la main : quoique le sabre fût dans le fourreau, cette sentinelle occasionna une terreur pa-

nique aux compagnons de Kelly, qui s'enfuirent avec leurs bestiaux.

A peu de distance dans l'*est* du village *Thabo*, on apperçoit une petite rivière bordée d'arbres très-frais et très-verts ; il est fâcheux qu'une barre qui la traverse, et qui brise beaucoup, en fasse présumer l'accès difficile.

Après avoir passé devant Dodo, Taffa, Berbi, on arrive à la rivière Saint-André.

Latitude observée en rade..... 4 d. 57 m.

Longitude.............. 8 d. 10 m.

La rivière Saint-André était un des points que M. Bonnaventure devait visiter : cet officier fit des questions aux nègres qui étaient venus à bord. Un d'eux, Courtier, nous apprit que son roi était tout jeune ; on avait de la peine à comprendre ce nègre, il commençait son récit en français, le poursuivait en portugais, et le finissait en anglais ; il répondait assez intelligiblement, lorsqu'on lui demandait des poules et quelques autres objets de subsistances.

La nuit et la matinée du 30 se passèrent en orages ; vers deux heures de l'après-midi, le tems était assez beau, M. Bonnaventure

fit mettre deux canots à la mer ; il les envoya, sous les ordres de M. de la Vilatelle, lieutenant de vaisseau, à la reconnaissance de la rivière Saint-André ; il lui recommanda de ne pas communiquer avec la terre.

De retour à huit heures du soir, cet officier rapporta qu'il avait sondé jusqu'à terre, qu'il s'était arrêté devant un village placé dans l'ouest, et qu'il avait remarqué deux autres villages qui paraissent être ceux visités par M. de Flotte, en 1787 ; que s'étant contenté de mouiller à portée de pistolet du rivage, il avait été à l'instant environné d'une grande quantité de nègres qui s'étaient jetés à l'eau pour aller à lui ; qu'ils firent l'impossible pour l'engager à descendre, mais qu'il s'était conformé aux ordres du commandant ; et que, profitant du peu de jour qui lui restait, il était allé reconnaître l'entrée de la rivière Saint-André.

M. Vilatelle m'a fourni les matériaux pour un petit plan de la côte.

Le lendemain 31 mai, tout le jour se passa en grains. M. Bonnaventure ne jugea pas à propos de risquer nos canots, au hasard de les perdre ou de s'en séparer. La frégate était

mouillée trop *ouest* pour que leur retour à bord fût assuré, les courans portant violemment dans l'*est.*

Le premier juin nous essayâmes d'aller prendre mouillage dans le sud-est de la rivière.

Ayant mis à la voile dans l'après-midi, nous fûmes assaillis le soir par un grain du sud-est très-violent ; notre commandant avoua qu'il s'était un peu livré, et qu'il était beaucoup trop près de terre.

Cependant nous eûmes l'avantage de mouiller sur un bon fond de sable relevant la rivière Saint-André dans le nord-ouest : nous étions bien placés pour assurer la retraite de nos canots ; mais le lendemain, la lame du sud-est était terrible à terre, et aucune pirogue ne sortit. La saison ne nous favorisant pas, ayant beaucoup d'autres objets à remplir avec peu de vivres, songeant à se procurer de l'eau, le commandant prit le parti de faire route pour le cap Laho. Si l'on persiste à tenter un établissement à la rivière Saint-André, il convient d'y expédier, dans la belle saison, une frégate avec un aviso : celui-ci pourra mouiller à portée de terre, et servir de communication

munication entre la frégate et les villages; de cette manière, il sera possible d'entamer une négociation avec les peuples de la rivière Saint-André. M. Bonnaventure trouvait que M. de Flotte (1) avait été séduit par l'aspect agréable de ce pays, il ne pensait pas qu'il fut avantageux d'y former un établissement, les peuples de ces contrées étant reconnus pour des brigands et des traîtres; en effet, nous avons appris qu'ils avaient assassiné, quelque tems avant notre arrivée, trois hollandais et l'équipage d'une goëlette anglaise: c'est également l'opinion de quelques navigateurs que j'ai consultés, et qui se sont accordés à dire que les peuples de la côte, depuis le cap de Palme jusqu'au cap Apollonie, sont cruels, perfides, qu'ils sont sans lois, sans chefs, sans propriétés et par conséquent sans droits, sans moyens, pour accorder des concessions; ils regardaient ceux de la rivière Saint-André comme les plus méchans.

Cependant la rivière Saint-André est assez fréquentée par les navires de toutes les na-

(1) *Voyez* note 16.

tions. Non-seulement on y traite du morfil et des esclaves, mais on y trouve aussi du riz, du maïs, des cocos, des bananes, et généralement tous les fruits de l'Amérique. On pêche par-tout de très-bon poisson avec des lignes de fond. Les nègres de la rivière Saint-André ne connaissent pas l'usage des lignes de pêche, ils se servent de dards qu'ils lancent dans l'eau avec une adresse surprenante. Il est à regretter que le caractère de ces peuples ne réponde point à la beauté du pays.

J'ai trouvé que la nature est très-belle dans cette partie de l'Afrique. En Europe on juge fort mal lorsqu'on regarde cette contrée comme un pays sec, aride et brûlé; ceci peut être vrai à l'égard du Sénégal, mais ici l'œil est diverti à l'aspect des bois qui sont verds et bien fourrés. On voit de fort belles prairies arrosées par des rivières qui débouchent à la mer, et tous ces sites sont d'une fraîcheur et d'une fertilité qui ont un mérite infini; c'est la belle nature dans son agreste simplicité.

LETTRE VI.

Le 2 juin, à la pointe du jour, étant partis de la rivière Saint-André, nous dirigeâmes notre route vers le cap Laho (1) où nous arrivâmes le 3 au matin.

Latitude	5 degrés	6 minutes.
Longitude	7	15

Un bois, qu'on appelle le Bosquet, sert de point de reconnaissance. A une lieue de ce Bosquet est situé le village qu'on a beaucoup de peine à appercevoir, et ce n'est qu'à deux lieues, dans l'est de ce même Bosquet, qu'est situé le cap Laho.

Le nommé Coffy, premier ministre du roi de cette peuplade, vint à bord. M. Bonnaventure était chargé de lui dire que le traité, fait l'année précédente par M. de Flotte (2), pour l'acquisition d'un terrain, était agréé par le roi de France, mais qu'on ne se pro-

(1) *Voyez* note 17.
(2) *Voyez* note 18.

posait pas d'y faire travailler cette année. Le commandant lui remit, pour le roi du cap Laho, un présent consistant en une pièce d'indienne et une ancre d'eau-de-vie. Ce nègre parut desirer un bon fusil pour lui-même, M. Bonnaventure le lui donna, il le retint à dîner, et nous ne fûmes pas peu surpris de le voir préférer le vin de Grave blanc à l'eau-de-vie.

Coffy s'explique passablement en français, il mène toutes les affaires au cap Laho; il nous proposa de faire de l'eau, mais la barre était si mauvaise, que nous aurions eu de la peine à doubler notre consommation journalière. Des capitaines marchands hollandais nous ayant indiqué le fort Axim de leur nation, où l'eau est très-bonne et facile à se procurer, nous profitâmes de cet avis.

Nous fûmes retenus à ce mouillage jusqu'au 7, par la perte d'une grosse ancre qui fut remplacée par l'ancre de miséricorde. Pendant ce tems, nous eûmes la visite du nègre Coffy qui nous apporta des citrons et du poisson.

Le 7 juin, à quatre heures du soir, nous appareillâmes du cap Laho, pour nous rendre à Axim, dans le dessein d'y faire de l'eau.

Nous fûmes contrariés dans ce trajet par des calmes, et comme nous étions au fort de l'hivernage, nous eûmes à essuyer beaucoup de mauvais tems et particulièrement des pluies très-abondantes.

Le 9, nous mouillâmes vis-à-vis la rivière de Sueiro, dont M. Bonnaventure détermina la position par 5 degrés 15 minutes de latitude.

Cette rivière est très-apparente, on en distingue bien l'embouchure qui est environnée d'un bois très-épais et très-verd.

Après avoir fait neuf lieues à l'est, nous apperçûmes un très-grand village partagé en trois groupes de cases séparées par des bosquets, nous crûmes distinguer au milieu les vestiges d'un ancien fort. Nous étions à moins d'une lieue de terre : c'était Issigny.

Le 12, nous passâmes à la vue du fort anglais d'Appolonie, situé à une lieue dans l'est du cap de ce nom.

Ici, l'on commence à trouver des établissemens européens. Le premier de tous, le fort anglais d'Appolonie, est, pour ainsi dire, enclavé dans les bois ; ce n'est qu'à l'aide d'une bonne lunette qu'on peut distinguer ce

fortin, dont les murailles sont fort grises tirant sur le noir.

Le commandant de ce fort dépêcha, à M. Bonnaventure, une pirogue pour lui demander quelques secours en vivres ; il nous dit qu'il y avait quatre mois qu'il n'avait vu de vaisseau de sa nation : M. Bonnaventure lui envoya des vivres. On ne communique avec ce fort qu'au moyen des pirogues du pays.

Le jour même (12 juin), à quatre heures trois quarts du soir, nous mouillâmes *devant le fort hollandais d'Axim* (1).

Latitude . . .	4 degrés	48 minutes.
Longitude . . .	4	51

Nous reçûmes un accueil très-favorable de M. Iddekingue, commandant du fort, il nous procura les moyens de faire de l'eau et du bois.

Pendant le court séjour que nous avons fait à Axim, le commandant a eu table ouverte pour tous les officiers de la frégate que M. Bonnaventure envoyait à terre pour le service. Il nous a fait l'honneur de venir dîner

(1) *Voyez* note 19.

à bord. Il nous a envoyé des rafraîchissemens, sur-tout en légumes de son jardin, ce qui a un très-grand mérite à la côte d'Afrique.

Le fort paraît très-vieux. Il est armé de 20 mauvais petits canons. Il a été construit par les portugais sur lesquels les hollandais l'ont conquis. Les canots en approchent très-aisément et le débarquement y est très facile.

Ce pays est très-fertile. J'ai observé qu'à Axim la terre est grasse et rougeâtre. J'ai parcouru une demi-lieue de terrain absolument couvert de bois, savoir des gouyaviers, bannaniers, cotonniers, citronniers, orangers aigres et doux : ces derniers ne diffèrent des autres que par la feuille qui a une dentelure. Le pays produit en outre des cannes à sucre en abondance, et en général tous les fruits de l'Amérique.

Dans le jardin du commandant, je me suis promené sous un berceau de treilles chargées de raisins que la saison actuelle (juin) des pluies pourrit avant la maturité. J'y ai reconnu tous les légumes d'Europe et le commandant n'en était point avare pour nous.

L'Aiguade est à une portée de fusil du rivage, l'eau en est claire et limpide. Cette

eau est excellente, elle se conserve parfaitement et est très-aisée à faire.

Le village d'Axim est habité en partie par des nègres de la Compagnie, les cases sont bâties en lates, cimentées avec de la terre et couvertes en feuilles de bananniers; dans l'intérieur de ces cases, j'ai vu des hommes accroupis auprès du feu, tandis que les femmes, armées de serpettes, traversaient la bourgade avec leur charge de bois qu'elles venaient de couper pour la frégate : ici, les femmes sont chargées de tous les travaux pénibles, les hommes, lâches, paresseux, voleurs et ivrognes, passent leur vie assis sur leur derrière, comme des singes.

La Compagnie de Hollande a, dans ce pays, une grande influence; la guerre n'a lieu entre les princes qui avoisinent ses forts, que par sa participation; elle influe sur toutes les délibérations politiques; elle dirige, à son gré, les opérations militaires; elle protège des partis; et au moyen des secours qu'elle leur donne, elle fait pencher la balance de leur côté, et se procure à bon compte tous les esclaves qui en proviennent.

La Compagnie emploie encore divers moyens

pour se procurer des esclaves : ces moyens consistent à faire des avances de marchandises aux nègres des villages qui sont dans sa dépendance, moyennant des ôtages : si ces otages ne sont pas dégagés dans un terme fixé par l'équivalent, en poudre d'or, des marchandises avancées, ces otages deviennent esclaves de droit, ou plutôt de fait; cette manière de procéder fournit tout-à-la-fois beaucoup d'or et une grande quantité d'esclaves; d'un autre côté, la Compagnie s'approprie les nègres vagabonds qui commettent des désordres dans les villages qui sont sous sa protection.

Il serait possible à des négocians français de faire des marchés avec les commandans des forts hollandais pour la fourniture des noirs. En 1788, le prix des noirs à Axim était de 14 onces (*a*) en marchandises pour les hommes de cinq pieds cinq pouces, bien portans, et onze onces pour les belles femmes. Les navires devraient être rendus à ce comptoir en août et septembre. Ce marché, qui

(*a*) Dans cette partie de la côte, l'once en marchandise vaut 40 liv.

paraît onéreux au premier coup-d'œil, peut offrir de grands avantages par la célérité des opérations, d'où résulterait une grande économie dans les frais d'armement, et sans doute moins de maladies, en ce qu'un navire, à compter du départ de France, n'emploierait pas six mois à rendre sa cargaison à Saint-Domingue.

D'un autre côté, Axim est assez au vent pour qu'un navire puisse facilement se dispenser de passer la ligne en remontant au cap de Palme, au moyen des brises de terre qui règnent dans la belle saison; s'il préférait couper la ligne, il s'y trouverait en octobre ou novembre, saison où on y trouve des vents frais; d'ailleurs, Axim est un des lieux les plus sains de la côte; l'eau y est excellente, on s'y procure toutes sortes de rafraîchissemens, et les canots et chaloupes y acostent facilement.

LETTRE VII.

Le 23 juin, toutes nos affaires étant terminées à Axim, nous en appareillâmes à trois heures après-midi ; il pleuvait à verse, la mer était grosse, nous eûmes le cabestan rompu dans le tangage ; trois hommes de l'équipage furent blessés. Nous nous mîmes en route pour doubler le cap des trois pointes (1), dirigeant notre route vers le fort hollandais de Chama.

Nous passâmes à la vue des forts Hollandia (a) Discove (b), Botro (c),

(1) *Voyez* note 20.

(a) *Hollandia.* C'est le fort, nommé par Danville, *Acoda*, et qui est désigné sur la carte de la côte d'Or, comme appartenant aux Brandebourgeois. La Prusse a en effet possédé ce poste, mais elle l'a abandonné en 1720 ; il appartient aujourd'hui aux hollandais.

(b) *Discove.* Ce fort est beaucoup plus grand que celui d'Hollandia. Il est placé sur le bord de la mer, on peut s'en approcher jusques par dix brasses, fond vase, et y mouiller : on y fait de l'eau et du bois. Cent bûches coûtent deux écus (ou 5 liv.). Les canots et chaloupes y acostent avec facilité.

(c) *Botro* est situé sur une éminence. Il n'est pas

Tacorary (*a*), et des deux Secondé (*b*).

Le 24 juin nous mouillâmes au fort hollandais de Chama (ou Shama).

Latitude . . . . 5 degrés.

Longitude . . . 4 8 minutes.

Chama est intéressant par sa position; les hollandais y font un commerce considérable. On y fait facilement de l'eau et du bois.

Ce fort est armé de 21 canons de petit calibre; l'accès en est facile pour les canots et chaloupes; on mouille à neuf et dix brasses.

Le capitaine de port hollandais envoie des pirogues à bord des canots et chaloupes pour mettre le monde à terre, et pour ce service, chaque bâtiment à rame qui vient au fort,

---

à une lieue du premier; les hollandais tirent, des environs de ce fort, le bois dont ils font usage pour la charpente des bâtimens.

(*a*) *Tacorary* est placé entre une pointe et un bois très-élevé. Il est fort difficile à distinguer.

(*b*) Les deux *Secondé*. Il y en a un aux hollandais, l'autre aux anglais. Ils sont placés à 400 toises l'un de l'autre. Celui aux hollandais est situé sur un morne qui a l'apparence d'un islet.

donne un flacon d'eau-de-vie ; c'est ordinairement à Chama, où les capitaines de navires se pourvoient de pirogues (*a*) ; c'est une mauvaise économie que de vouloir les prendre à loyer, attendu que le prix est le même (1). Cette dépense, avec le loyer de dix-neuf canotiers et de deux patrons, forme un objet de cinquante-deux onces (ou 2080 liv.) ; mais si l'on va traiter à Amokou, il est possible de se borner à l'achat d'une pirogue, attendu que nous avons dans ce comptoir de bons canotiers, alors la dépense sera de 320. l.

Ayant besoin de quelques provisions, M. Bonnaventure s'adressa au commandant du fort de Chama, qui lui envoya dix cabris et quatre canards, pour lesquels il lui demanda sept ancres d'eau-de-vie ; c'était sur le pied de seize bouteilles le cabri, et quatre bouteilles le canard : nous trouvâmes ce prix un peu cher : le roi du pays fit proposer de donner les cabris à huit bouteilles d'eau-de-vie pièce,

(*a*) Les pirogues sont de grands arbres creusés en forme de canots à fond plat. Elles ont environ 30 pieds de longueur sur 4 de large.

(1) *Voyez* note 21.

ainsi le commandant gagnait cent pour cent sur nous.

Les nègres de *Chama* sont habitués à traiter avec les français; ils parlent un peu notre langue; ils paraissent assez actifs et industrieux : ils nous apportaient des volailles, des fruits et des poissons ; parmi ces poissons, on en remarquait principalement deux espèces, le *machoirau* qui est assez gros, et qui a la chair un peu mollasse, et le *crocos*, qui est de la grosseur des sardines; il est très-bon frit.

Pendant notre séjour à Chama, il y eut une révolte de nègres dont le résultat fut le renvoi du commandant hollandais; nous apprîmes depuis que ce commandant avait été rétabli en payant une forte somme au roi du pays.

Partis le 26 juin de Chama, nous eûmes connaissance des forts anglais et hollandais de *Commendo*, où l'on trouve à traiter des pirogues pour le bas de la côte; nous mouillâmes le même jour dans la rade du château de la Mine.

Latitude. . . .	5 degrés	1 minute.	
Longitude. . . .	5	44	

Le château salua le pavillon du roi de vingt-un coups de canons auxquels M. Bonnaventure fit répondre coup pour coup.

Cet officier me dépêcha avec deux canots pour complimenter M. Vandergrip, commandant le château de la Mine; je reçus de ce commandant l'accueil le plus gracieux : je revins avec des présens en légumes.

D'après les invitations réitérées du commandant de la Mine, M. Bonnaventure descendit à terre, accompagné de son état-major; il trouva la garnison sous les armes; en entrant dans le château, il fut salué de vingt-un coups de canons qui furent rendus par la frégate, il reçut le même salut lorsqu'il en sortit (1).

Le château de la Mine, connu sous le nom de Saint-Georges de la Mine, est le chef-lieu des établissemens hollandais à la Côte-d'Or; c'est la résidence du général.

Les français ont découvert cette partie de la côte : dès 1382 ils la nommèrent la *mine d'or*, à cause du métal qu'ils y traitaient. Abandonnée par ceux-ci, les portugais s'y éta-

---

(1) *Voyez* note 22.

blirent vers 1484; ils en jouirent, non sans trouble, jusqu'en 1637, que les hollandais s'en emparèrent. Ils ne se sont pas contentés d'en avoir privé les portugais, ils ont soumis à une visite rigoureuse les bâtimens de cette nation, qui viennent du Brésil traiter des captifs.

Le château de la Mine est un rectangle flanqué de quatre tours quarrées, bordées d'un double fossé du côté du nord-ouest. Il est cerné par la mer, et l'accès en est défendu par des roches, où la lame vient battre avec fureur. Le côté qui regarde la mer est enveloppé par une batterie rasante, armée de vingt canons de fonte, du calibre de dix-huit. Le côté du sud-est, qui est celui de l'entrée, défend le débarquement. Cette forteresse est défendue par environ cent pièces de canon.

Tout le château est bordé intérieurement de bâtimens à deux rangs, couverts par des terrasses qui en font le tour, avec des balustrades en pierres. Ces balustrades forment une promenade agréable, en ce qu'elles ont vue extérieurement et intérieurement.

Ce circuit renferme une cour ou place d'armes carrelée, qui sert de sépulture aux généraux

généraux de la Mine; on n'y fait pas un pas qu'on n'y foule aux pieds une *épitaphe*.

Le château est bâti en pierres prises sur les lieux, et en briques apportées d'Europe.

En 1664, le chevalier Robert Holms, contre-amiral d'Angleterre, attaqua vainement plusieurs vaisseaux hollandais qui étaient sous la protection de ce fort.

Dans la guerre de 1778 à 1783, les anglais firent une tentative sur cette place; ils avaient rassemblé des nègres du pays des Fantins, lesquels furent repoussés avec perte par les nègres de la Mine et des environs, dont le nombre s'élevait à 20 mille; quatre vaisseaux de guerre canonnèrent le château avec peu de succès; au bout de quatre jours, les anglais furent obligés de lever le siége; ceux d'entr'eux qui furent pris furent massacrés par les nègres de la Mine. Ces peuples ne savent pas faire de prisonniers; quand on vient les attaquer, il faut les vaincre ou périr; cet événement a jeté des semences de discorde entre les nègres des deux partis: ceux de la Mine ne paraissent pas aimer les anglais, et ils ont pour les français des manières affectueuses.

Les commandans des forts hollandais font de très bonnes affaires avec nos vaisseaux de commerce.

A cet égard, nous croyons devoir donner ici une idée du mode employé par les différentes nations, relativement au commerce de la côte d'Afrique.

Un bâtiment, quelque soit son pavillon, arrive devant un village, les courtiers viennent à son bord pour traiter des productions du sol ou des objets d'échange, tels que captifs, morfil et or ; delà ce bâtiment suit la côte pour achever sa traite. Il y a un accord dans le commerce : c'est que lorsqu'un bâtiment est en traite dans une baie, et qu'il en survient un autre, ce dernier ne peut traiter dans cet endroit, à moins que le premier ne lui cède volontairement la place, et ordinairement il passe outre.

Quant au régime des établissemens Européens, on sait que ceux anglais et hollandais appartiennent à des Compagnies, tandis que ceux de France sont au compte du gouvernement; les nôtres sont militaires, ceux des autres nations sont marchands. Le château

de la Mine, le plus grand comptoir de la côte, peut être cité pour exemple.

La Compagnie de Hollande nomme le gouverneur et les officiers d'administration. Le magasin général renferme toutes les marchandises de traite quelconques; il est ouvert à tout venant comme une boutique de la rue Saint-Honoré. Le garde-magasin reçoit toute l'année de la poudre d'or, du morfil, et paye en marchandises. Un bâtiment de la Compagnie arrive, il verse sa cargaison dans le magasin, fait son chargement et s'en retourne. La traite des nègres est soumise au gouverneur. Il peut en vendre à toutes les nations, en payant à la Compagnie une redevance de huit écus d'or (environ 40 liv.) par tête de nègre.

M. Bonnaventure, prévoyant le besoin que l'on aurait d'une pirogue pour Amokou, en acheta une. Elle revint, avec ses pagaies (*a*), à 340 liv. argent de France.

Nous ne prîmes point de canotiers, parce

(*a*) Pagaie, nom que les sauvages donnent à la rame, dont ils se servent pour faire voguer leurs pirogues.

que ceux d'Amokou sont excellens; la nécessité où était notre commandant de ménager les vivres et procurer quelques rafraîchissemens à l'équipage, le détermina à acheter deux bœufs, des cochons, des ignames. Il paya ces objets en poudre de campagne et en eau-de-vie.

Nous ne pûmes appareiller de la Mine que le 4; et le même jour, après avoir passé, à portée du canon, des forts du cap Corse (*a*), Morée (*b*), Anamabou (*c*) et Kormentin (*d*), nous arrivâmes à Amokou, comptoir français.

(*a*) Cap Corse aux anglais.

(*b*) Morée ou Mouré aux hollandais. Ce fort porte le nom de Nassau; c'est le premier endroit de la côte d'Or où ils se sont établis.

(*c*) Anamabou aux anglais. Ce fort, abandonné par les anglais en 1730, a été reconstruit par eux. Les français voulurent s'y établir en 1749, mais ils furent repoussés par les anglais : les naturels préfèrent nos marchandises, c'est dire qu'ils voudraient être en relation avec nous.

(*d*) Kormentin aux hollandais.

Digitized by Google

LETTRE VIII.

La côte, depuis la Mine jusqu'à Amokou, est très-commerçante, on y trouve beaucoup d'or, et des captifs en quantité : c'est là le centre des opérations des anglais et des hollandais qui occupent tous les forts que nous avons parcourus jusqu'ici.

Le fort du cap Corse est le chef-lieu des établissemens anglais : c'est là que réside la souveraineté de la Compagnie. Il fut bâti en 1673.

Latitude . . .	5 degrés	5 minutes.
Longitude . . .	5	36
Mouillage . . .	8 brasses.	

Les naturels passent pour être infiniment laborieux, ils s'occupent au travail de l'or, à la pêche, et ce qui vaut mieux, à la culture de la terre.

Le directeur anglais a toujours, à sa disposition, un grand nombre de bâtimens qui vont traiter le long des côtes, et qui rapportent au magasin-général les divers objets

traités ; delà ils sont réexportés pour l'Amérique ou pour l'Europe. On parle la langue anglaise sur toute la côte de Guinée ; les anglais en retirent cet avantage qu'ils n'ont pas besoin d'interprête. En général, nos capitaines marchands n'étudient pas assez les intérêts des peuples ; ils croyent qu'il leur suffit de connaître ce qui a rapport au chargement de leurs navires : et il faut dire aussi que le gouvernement ne favorise pas assez les progrès des lumières, pour la partie coloniale. Il n'existe point d'ouvrage élémentaire sur la traite des noirs à la côte de Guinée et à celle d'Angole. Pourquoi le gouvernement ne nommerait-il pas une commission composée de deux armateurs éclairés, de trois capitaines qui auraient fréquenté la côte d'Afrique, de deux administrateurs des colonies et d'un ingénieur géographe ? Cette commission serait chargée de publier des élémens sur le commerce de la côte occidentale d'Afrique. Alors on pourrait se flatter qu'il y aurait de l'ensemble dans les expéditions pour cette partie de la côte. Les armateurs connaîtraient les lieux qu'il importe de fréquenter, le caractère des

peuples avec lesquels il conviendrait de traiter, les marchandises les plus favorables pour le commerce, les colonies françaises où il serait plus avantageux d'aller : de cette manière, nous pourrions rivaliser les anglais et les hollandais.

A trois lieues dans l'est du cap Corse, on trouve Anamabou, principal marché de la Compagnie anglaise, pour la traite (1). Il y a toujours 15 à 20 vaisseaux qui attirent à ce fort tous les marchands de l'intérieur de l'Afrique; et depuis que le roi Dahomet a interrompu le commerce dans ses états, il vient des marchands des environs de Juda. Les anglais ont en outre des sloops au vent et sous le vent, qui viennent porter à Anamabou les traites qu'ils ont faites, en sorte que ce comptoir est véritablement le centre du commerce de la côte d'Or.

Aujourd'hui (*a*), nous nous réveillons d'une longue léthargie et nous songeons à tirer aussi notre part du commerce de cette côte (2).

---

(1) *Voyez* note 23.

(*a*) Cette lettre est censée écrite en 1788.

(2) *Voyez* note 24.

C'est afin de remplir ce but que M. Girardin fut chargé en 1786, par le gouvernement, de faire l'acquisition d'un terrain à Amokou, situé entre le fort Kormentin et le village de Missam.

Latitude . . . 5 degrés 13 minutes.

Longitude . . . 5 22

Le mouillage est par huit brasses sable: on est alors à une forte lieue de la barre.

En débarquant à Amokou, le premier soin de M. Bonnaventure fut de prendre connaissance de l'état dans lequel se trouvait l'établissement, des secours dont il avait besoin, et des opérations de M. Mougin, commandant.

Sur 15 hommes de garnison que M. de Flotte y avait laissés en 1787, nous en trouvâmes treize: les deux hommes qui manquaient furent remplacés.

La garnison d'Amokou est composée de soldats de marine qui portent l'uniforme de leur corps. Il serait bon d'ajouter à l'uniforme un habit, veste, gilet et pantalon d'étoffe, appelée Guinée, quelques capotes de toile ou de drap, pour garantir des pluies pénétrantes de l'hivernage, un grand chapeau

rond, retroussé à la Henri IV, avec cocarde et panache.

Les soldats devraient de plus avoir chacun une douzaine de chemises, afin de pouvoir en changer, lorsqu'ils sont en faction.

La buffleterie étant sujette à se pourrir, on pourrait se procurer des gibernes légères suspendues avec des galons en fil de deux à trois pouces de large.

Je croyais trouver un fort à Amokou, je n'en ai trouvé que l'apparence; c'est-à-dire, le pavillon du roi et deux canons de 6, posés en avant d'une case qui sert de caserne et qui est couverte en toile; une autre case, couverte en chaume, est divisée en deux parties, dont l'une sert de magasin et l'autre de logement au commandant; une espèce de fossé où les eaux stagnantes sont préjudiciables à la santé de la garnison, enfin le fort est à édifier entièrement. Ce mauvais état fait que les vivres, n'étant pas à l'abri de la pluie, se gâtent promptement; les rats ne contribuent pas peu à les consommer : si l'on joint à cela les vols, les présens que l'importunité arrache, les avaries aux passages de la barre, on voit que, dans l'état

actuel des choses, il n'y a pas de bornes pour les dépenses. D'un autre côté, les naturels ont adopté, pour fétiche, une pierre qui se trouve dans l'enceinte du fort, et c'est encore un prétexte de dépenses, parce qu'il faut donner de l'eau-de-vie.

M. Bonnaventure fit faire les réparations les plus urgentes aux cases. Il remit pour cinq mois de subsistances pour la garnison. Quelques jours après, il eut la satisfaction de compléter l'année entière par l'arrivée du navire, l'aimable Esther, qui était chargé de vivres pour la Flore.

Il fit débarquer 1280 livres de poudre, tant pour les saluts et pour le coup de diane, et de retraite, que pour servir de ressources en cas de besoin; il laissa de plus deux pierriers pour écarter les maraudeurs pendant la nuit.

La faiblesse de notre établissement nous met dans le cas d'éprouver des vexations de la part des noirs; ils vous suscitent des querelles sous des prétextes ridicules, ce qui occasionne des palabres, (*a*) dont le résulat est

(*a*) Un Palabre (ou Palaver), est une assemblée

toujours défavorable, lorsqu'on n'est pas en force.

Ces inconvéniens sont balancés par de grands avantages pour le commerce français de la Côte d'Or : d'abord le fort d'Amokou ne peut être mieux placé que dans l'emplacement qui a été choisi ; il est à mi-côte sur une élévation qui domine et bat les villages de Serpent et d'Amokou.

Il y a deux villages sous le nom de grand et petit Serpent : ils sont situés à portée de canon dans le sud-ouest du fort. Celui d'Amokou, composé de trois grouppes de cases, est dans l'est-sud-est. Ces villages sont très-peuplés, et sont alliés de celui de Missam, situé à une lieue dans l'est de ceux-ci et de plusieurs autres dans l'intérieur, dont l'un

---

générale de village; quelle que soit la délibération, qui souvent est suggérée par les têtes les plus folles, elle doit être exécutée. Les chefs des autres établissemens s'attachent à connaître ces boute-feux, les attirent dans leurs forts et leur donnent de fortes corrections : ces gens, qui sont plus timides que vindicatifs, évitent par la suite de se mettre en évidence, et se bornent à voler et à subtiliser.

est appelé le Grand Village : leur armée a quelquefois monté à 8000 hommes.

Les naturels de ce pays sont grands, forts et robustes; ils sympatisent très-bien avec les français; ils sont très-exigeans et voleurs. On ne court aucun risque de se faire justice de ceux qu'on surprend en flagrant délit, parce que, dans ce pays, la mal-adresse est regardée comme une faute très-grave, et qu'elle ne trouve point de défenseurs. La forme de leur gouvernement est particulière.

Les affaires générales et extérieures, concernant la guerre, les traités et les conventions avec les européens, sont réglés dans des assemblées ou palabres où le peuple est appelé.

Pour les affaires domestiques, ils reconnaissent les cabechers ou chefs de villages : ces cabechers ne sont point soumis aux rois; ils tiennent leurs droits de leurs ancêtres, ils sont héréditaires et se succèdent sans la participation d'aucune puissance supérieure.

Les cabechers d'Amokou et de Serpent sont les seuls propriétaires du terrain sur lequel est situé le fort.

Le premier cabecher d'Amokou est le grand Couanssan, dont les ancêtres ont fait la con-

quête du village. Ils sont de père en fils et de tems immémorial, premiers cabechers d'Amokou : ils sont même très-considérés dans le pays; en 1787, il confia son fils à M. de Flotte pour le faire élever en France.

Le cabecher du grand Serpent se nomme Adam; il est riche, très-puissant, il a secouru le commandant Mougin dans plusieurs occasions, sa maison est aussi bien meublée, et sa cave aussi bien approvisionnée que pourrait l'être celle du particulier de France le plus aisé.

Le cabecher d'Anamabou (nommé Couacou) avait également affecté des prétentions sur le terrain où est situé notre comptoir. M. de Flotte s'était engagé, en 1787, à faire payer tous les dimanches à ce cabecher une coutume consistant en une ancre d'eau-de-vie, six livres de lard, douze pipes et deux brasses de tabac; mais M. Bonnaventure ayant reconnu que les prétentions de ce cabecher étaient illusoires, il a fait cesser le paiement de cette coutume.

Si l'on persiste à conserver cet établissement, il est essentiel de nous affectionner les chefs des villages de Serpent, d'Amokou

et de Missam, en leur faisant des présens (1) qui les flattent, tels que des pavillons de taffetas blanc aux armes de France: ces chefs portent ces pavillons dans toutes leurs cérémonies, à la guerre et sur leurs pirogues.

Le présent d'un beau parasol de taffetas couleur de feu, garni tout autour d'une frange d'or, les flatterait encore infiniment. Le parasol est une marque d'honneur chez eux; il n'y a que les cabechers qui ont le droit de le faire porter par leurs esclaves.

Un inconvénient majeur qui se trouve dans la position actuelle du fort, est le manque d'eau; on est obligé d'aller la chercher à une lieue; on pourrait y suppléer par la construction d'une citerne, comme il y en a dans les forts des autres nations sur la même côte.

A cet inconvénient, il faut joindre celui résultant de la difficulté du débarquement, qui ne peut avoir lieu que par des pirogues; et à cet égard, les noirs canotiers, savent tirer parti de la nécessité où l'on est de se servir d'eux. On en jugera, lorsqu'on saura que, pour le débarquement des marchan-

(1) *Voyez* note 25.

dises de la Flore, il a fallu employer 57 piroguiers, qu'on n'a pu satisfaire à moins de 74 onces en marchandises (2960 liv.); ils en exigeaient 88.

Quant aux effets du climat, on les a exagérés; nous sommes placés dans un des points les plus salubres, et la mortalité qui a eu lieu, lors de la première expédition (1786), doit être attribuée au remuement des terres et à l'eau saumâtre que l'on tirait des puits creusés dans le sable. Les maladies les plus communes sont les fièvres bilieuses qui, lorsqu'elles persistent, causent des obstructions. Dans les autres établissemens de la côte d'Or, ce sont des fièvres putrides occasionnées par les eaux stagnantes dans les fossés, et par les cloaques dont sont remplis les villages des noirs.

Le fort de la Mine est dans ce cas, et a toujours un tiers de la garnison à l'hôpital: Amokou, par sa position, n'aura pas besoin de fossé, le climat n'est réellement mal sain que dans la saison des pluies qui commence à la côte d'Or, en mai. Elle dure trois mois.

LETTRE IX.

Sous le rapport du commerce, l'établissement d'Amokou offre de grands avantages, il est placé à une lieue dans l'est du fort hollandais Kormentin, et à six lieues dans l'ouest du fort anglais de Tamtamquery, environné de villages riches et puissans; il peut égaler tous les établissemens anglais, hollandais et danois, en ce que les esclaves, qui viennent de l'intérieur, abordent à Amokou, avant de se rendre à Kormentin, Anamabou, au cap Corse et au fort Saint-Georges de la Mine.

La traite se fait avantageusement à Amokou, on y trouve beaucoup de captifs, de l'or et de très-beau morfil; il offre des rafraîchissemens et des vivres, tels que poules, cochons, cabris; des fruits, des poissons, beaucoup de maïs; le terrain, d'ailleurs, est d'une fertilité prodigieuse.

Le prix des nègres dans ce comptoir est de 7 onces d'or (a) et 14 onces en marchandises

(a) L'once d'or vaut 80 fr. et celle en marchandises 40 fr.

dises pour les hommes de cinq pieds six pouces, et de onze onces en marchandises pour les jeunes et belles femmes. Les nègres, d'une taille ordinaire, se vendent onze onces, les hommes ; et huit à neuf onces les femmes.

Ce prix, qui peut paraître un peu élevé, l'est moins, lorsqu'on sait que les nègres de la Côte-d'Or sont beaucoup plus robustes, plus sains, plus laborieux que ceux que les armateurs sont dans l'habitude d'aller traiter à Portenove, à Badagry et à Aunis : ils sont d'ailleurs plus recherchés à Saint-Domingue et dans nos autres colonies.

Je citerai trois exemples de traites avantageuses.

En 1787, depuis le mois de mai jusqu'au mois de juillet, le capitaine Bonamy, de Nantes, a traité à Amokou 400 esclaves, au prix courant d'Anamabou, c'est-à-dire, dix onces les hommes, et neuf onces les femmes.

Dans la même année, de juillet en octobre 1787, le navire le Pacifique de Saint-Malo, a fait une traite de 550 esclaves, de 400 onces de poudre d'or, et de 10,000 liv. de morfil. Pour accélérer son expédition,

il avoit mis une once sur chaque tête de nègre au dessus du prix courant d'Anamabou.

Cette année, 1788, depuis le mois d'avril au mois de mai, c'est-à-dire en cinq semaines, le navire, le véritable Ami, de Saint-Malo, a fait 150 esclaves de choix, qu'il a payés une once au-dessus du prix d'Anamabou.

Les coutumes à payer aux princes du pays sont très-modérées; elles ne vont pas au-delà de vingt-quatre onces en marchandises pour les navires à trois mâts, et douze onces pour ceux à deux mâts.

Voilà des exemples qui prouvent que les capitaines français peuvent faire une traite permanente à la Côte-d'Or. Jusqu'à présent ils s'étaient bornés à y faire de petites opérations en contrebande; et souvent de connivence avec les commandans des forts anglais et hollandais. J'ai été témoin d'une traite de vingt négrillons, qui a été faite entre le commandant du fort anglais James d'Akra, et le capitaine du navire l'Aimable Esther.

Dans le cas où notre commerce se porterait vers Amokou, les armateurs doivent avoir des chaloupes pontées, pour aller traiter le long de la côte.

Il n'est pas nécesssaire d'amener de Chama des canotiers : ceux d'Amokou sont excellens ; il suffit de se pourvoir dans le premier de ces comptoirs, d'une pirogue armée de ses pagaies.

L'intérêt des capitaines est d'apporter de beaux assortimens de marchandises de traite.

Les plus avantageux pour la traite à Amokou, consistent en corail, poudre à tirer, draps, écarlate, mouchoirs de cholet à raies rouges, quelques soieries, des indiennes, des bajutapeaux à fond plat, avec de petits bouquets bleus, chasselas, neganepaux, nicanées, beaucoup d'eau-de-vie, du tabac du Brésil, de belles pipes, des parasols, etc.

Je joins un état de ces marchandises avec leur valeur en onces et en écus (1). On trouvera également un petit tarif de nos comestibles, au moyen desquels nos bâtimens du commerce font de très-bonnes affaires avec les commandans des forts anglais et hollandais et en sont très-bien accueillis.

Je crois devoir ajouter quelques instructions relatives à la manière dont les marchan-

(1) *Voyez* note 26.

dises de traite, destinées pour Amokou, doivent être conditionnées, tant pour la commodité du transport au passage de la barre, que pour le plus grand avantage des négocians, relativement à leur valeur au cours du pays.

Eau-de-vie. Nos eaux-de-vie sont très-recherchées par toute la côte, mais les capitaines des vaisseaux du commerce y mettent tant d'eau, que les nègres, prévenus de cette fraude, sont en garde contre cette parsimonie mercantile, ils en baissent le prix, ainsi nous n'y gagnons point.

Pour trouver un débit avantageux de cette denrée, il est bon de partager la barrique d'eau-de-vie en ancres de 25 bouteilles; deux ancres ou 50 bouteilles valent, à Amokou, une once d'or ou 80 liv. L'ancre est une espèce de mesure employée à la côte et dont la capacité varie. On fait des ancres de 10 à 12 bouteilles; mais il en faut six de celles-ci pour une once : il est donc préférable de se servir d'ancres de 25 bouteilles, on y gagne 16 bouteilles. On peut avoir quelques demi-ancres pour les petits marchés.

On sait qu'on ne vient à bout de rien à la côte d'Afrique, sans donner de l'eau-de-vie;

mais les capitaines marchands, qui entendent leurs intérêts, savent résister aux importunités des nègres.

Il y a des marchands qui ont imaginé de rapprocher du centre les fonds de leurs ancres, de manière qu'elles ont des longailles qui dépassent les fonds à chaque bout, de plus de quatre pouces; en suivant cette méthode, on gagne quelques bouteilles d'eau-de-vie : je ne conseillerais pas de l'adopter, parce que, tôt ou tard, ces ruses seront déjouées, et nos eaux-de-vie baisseront de prix d'autant.

Guinées, nicanées, tapannées, bajutapeaux. Il faut que ces marchandises soient de belle qualité; celles qu'on avait embarquées à bord de la Flore, étaient si grossières, qu'un nommé Sam, fils du premier cabecher d'Amokou, et qui était notre courtier, refusa une pièce de bajutapeaux que M. Bonnaventure lui offrit comme présent, il regarda cette étoffe avec un dédain qui en donnait la vraie valeur.

Le prix courant de ces marchandises est de 8 écus d'or la pièce, ou 40 liv., il faut deux pièces pour une once ou 80. liv.

Indiennes. Celles que M. Bonnaventure avaient apportées étaient très-belles et fort bien choisies, elles ont brillé aux dépens des autres étoffes, et chaque pièce a passé pour une once en marchandises : vraisemblablement on a eu égard aux observations de M. de Flotte. Cet officier avait apporté des indiennes à fond rouge, qu'il a placées avec peine pour huit écus la pièce; les nôtres étaient à fond blanc et à petit dessin d'un très-joli goût. Ainsi, il faut pour les indiennes qu'elles soient d'un joli dessin, que le blanc domine avec peu de rouge.

Mouchoirs de Cholet. Il faut deux douzaines de mouchoirs de Cholet blancs, à raies rouges, pour une once d'or.

Pour éviter que toutes ces étoffes ne soient avariées au débarquement, il est à-propos de les mettre en futailles bien étanchées, telles que des quarts de farine recouverts en toile cirée ou en prelart (*a*).

Fusils de traite. Quatre fusils passent pour une once. Les nègres ne les prennent plus qu'à l'épreuve; ainsi, il faut qu'ils soient bons.

(*a*) Prelart, toile goudronnée.

On aura soin de bien conditionner les armes pour éviter la communication de l'eau de la mer dans les débarquemens. On peut faire les caisses de quatre fusils, les recouvrir avec des prelarts. Par ce moyen, elles seront faciles à transporter et moins sujettes aux avaries.

Pierres à fusil. Quatre mille valent une once en marchandises (40 liv.) : on les donne ordinairement en présens. Il faut les mettre dans des caisses du poids de 30 à 40 livres. Celles que j'ai apportées étaient dans une barrique d'un poids trop fort pour des pirogues.

Poudre de guerre. Cette marchandise est très-recherchée. Il y a une observation très-intéressante à faire sur la quantité de poudre que doivent contenir les barils, en ce qu'un baril de 30 liv. pesant, vaut une once, tandis qu'un baril, du poids de 100 liv., ne vaut que deux onces ; ainsi, il y a vingt livres de poudre à gagner à se servir des premiers. M. Bonnaventure, ayant laissé au commandant d'Amokou 1900 livres de poudre dans des barils de 100 livres, celui-ci ne lui a donné que 46 onces, tandis que, s'il avait eu des barils de 30 liv. il lui aurait donné la valeur de 63 onces ou

5040 livres tournois. M. de Flotte, en 1787, donna également 995 livres de poudre pour 20 onces qui lui en auraient valu 33, si sa poudre eut été dans des barils de 50 livres.

Pipes. Les pipes qu'on avait données à M. Bonnaventure étaient trop courtes; à peine les nègres ont ils voulu les recevoir en présens. Il faut de grandes et belles pipes de Hollande, les plus longues sont les plus estimées; deux cents de ces pipes valent une once.

Chaînes d'argent. Le commandant de la Flore avait 19 chaînes d'argent pesant ensemble 4 marcs 2 onces 6 gros. Elles peuvent valoir une demi-once (40 liv.): mais on ne les vend guères, on les donne en présents. Il faut qu'elles soient faites avec des anneaux elliptiques, alongés, ainsi qu'on travaille les chaînes de fer.

Le mois de l'année le plus favorable, pour le départ des vaisseaux chargés d'une mission à la côte d'Or, est celui de juillet: par ce moyen, ils éviteront de se trouver à cette côte pendant l'hivernage qui commence en mai, et ne finit qu'en octobre. Nous étions à cette époque à la côte d'Or, et je puis dire que nous avons été, pendant toute la cam-

pagne, en proie à des grains et à tous les désagrémens de l'intempérie de la saison.

Les langues étant un moyen de communication, on a pensé que le petit vocabulaire suivant pourrait être de quelqu'utilité aux capitaines qui vont traiter à Amokou.

Vocabulaire Fantin.

Français.	Fantin.
Ananas.	Aboubia.
Argent.	Pataque.
Attends.	Ya-fon.
As-tu bien mangé ?	Amy.
Beaucoup.	Cocorocos.
Cabris.	Apanqui.
Canards.	Abroco.
Cinq.	Enou.
Citrons.	Abrama.
Cochons.	Pelico.
Coq.	Cotoco.
Couteau.	Secan.
Combien.	Edé.
Deux.	Ebien.
Diable.	Proté ayen.
Donne-moi de l'eau.	Guevi-usou.

Français.	Fantin.
Donne-moi de l'eau-de-vie.	Ensam.
Donne-moi à manger.	Guigui.
Eau-de-vie ou rhum.	Sangara.
Ecu d'or (un).	Météva.
Un écu d'or vaut huit tacous.	Tacou oqué.
Deux écus d'or.	Agraqui.
Trois écus d'or.	Météva abiasam.
Etre suprême.	Yancoupan.
Herbes.	Ofane.
Huit.	Oqué.
J'ai encore appétit.	Ocumadem.
Je suis malade.	Yaré yaré.
Ignames.	Gnam.
Il n'y en a plus.	Saccaba.
Lard.	Biferan.
Lune.	Abousoun.
Mauvais.	Hoummo.
Mays.	Ebro.
Neuf (nombre).	Aquioum.
Or.	Sicca.
Œufs.	Ocucha.
Patates.	Santhoumé.
Peu.	Cacaraba.

Français.	Fantin.
Poisson.	Enam.
Poules.	Aqua.
Quatre.	Anna.
Que veux-tu?	Guélébé.
Quelque chose de bon.	Oyépapa.
Six.	Essiam.
Sept.	Echou.
Soleil.	Aüa.
Tacou.	Tacou.
Un tacou vaut 4 neys.	Ney anna.
Un demi tacou.	Tacou fan.
Témoigner une surprise.	Obei.
Tête.	Apu.
Trois.	Abiatam.
Un.	Eco.
Vaisseau.	Ship.
Va-t-en d'ici.	Go.
Viens ici.	Fama *ou bien* Aronba.

LETTRE X.

APRÈS avoir séjourné vingt jours à Amokou, nous en partîmes le 23 juillet pour Juda. M. Bonnaventure avait le projet de s'arrêter au fort danois de Christianbourg, pour y traiter quelques bœufs et completter son eau.

Nous allâmes mouiller le soir même sous le fort anglais de Tamtamquery : ce fort est placé sur une butte au bord de la mer; il offre un paysage assez agréable; le calme nous obligea d'y passer la nuit à l'ancre.

Le lendemain 24 nous passâmes à la vue des forts d'Apam aux hollandais, Sinpam aux anglais.

Entre ces deux forts on voit la montagne la plus élevée de la Côte-d'Or, on la nomme montagne du Diable.

Apam est placé sur un morne; il est d'une forme quarrée; on y trouve de très-bonnes pagaies pour des pirogues; elles sont à très-bon marché.

Sinpam est situé sur une côte uniforme ; il est très-difficile de le distinguer au milieu des arbres qui l'environnent.

Dans la soirée du 24, étant à trois quarts de lieue du fort hollandais de Bercoë, le pavillon du roi fut salué. M. Bonnaventure rendit le salut : bientôt arriva à notre bord un officier qui venait nous offrir ses services de la part de M. de Wolhmar, commandant de ce fort : nous passâmes la nuit à l'ancre vis-à-vis Bercoë : le lendemain M. de Wolhmar nous dépêcha une pirogue chargée de légumes, avec une lettre fort honnête pour M. Bonnaventure, par laquelle il lui mandait qu'il était obligé d'aller assister à l'enterrement du commandant du fort d'Apam, et qu'il serait privé du plaisir de le voir. M. Bonnaventure répondit à ces honnêtetés, et nous poursuivîmes notre route pour Akra (1), où nous mouillâmes le soir même (25), vis-à-vis le fort de Christianbourg, principal établissement des danois.

Ce fort est à une lieue dans l'*est* du fort

---

(1) *Voyez* note 27.

anglais de James, et du fort hollandais Crèvecœur.

Latitude . . . 5 degrés 24 minutes.
Longitude . . 2 29

Nous trouvâmes dans la rade d'Akra deux navires français, l'Africain du Hâvre, capitaine Neveu, qui traitait pour la Compagnie de Copenhague, et l'aimable Esther; ce dernier était mouillé sous le fort James.

Le commandant du fort danois de Christianbourg fit faire à M. Bonnaventure toutes les offres de service possible, il ne borna pas son attention à des offres, il nous envoya un bœuf, une tortue, et toutes sortes de légumes et de fruits.

Le commandant de la Flore acheta cinq bœufs et cent poules pour les malades; il fut convenu que nous prendrions les cinq bœufs à notre passage devant le fort de Ningo aux danois. M. Bonnaventure n'ayant point de marchandises de traite, paya ses achats en six feuilles de cuivre, deux barils de salaisons, et un petit Boucaut de biscuit.

Le capitaine du navire l'Africain prêta fort obligeamment sa chaloupe pour faire de l'eau. La manière de faire de l'eau est particulière

à cet endroit; voici comment on s'y prend : comme la barre est inaccessible à nos bâtimens à rames, on envoie la chaloupe en dehors de la barre, où elle jette à la mer ses pièces vides : la lame les conduit sur la plage où les nègres du fort les reçoivent, les roulent à la citerne qui est dans le fort, et les ramènent pleines à la chaloupe, à la nage.

La rade d'Akra tire son nom d'un village situé près du fort anglais James.

Depuis le fort Saint-Georges de la Mine jusqu'ici, j'ai vu un assez grand nombre de baleines; il ne s'est guères passé de jour que je n'aie été témoin de ses combats avec l'espadon; mais dans la rade d'Akra, on en est entouré; elles surnageaient à portée du pistolet de la frégate : j'ignore si cette pêche est praticable dans ce pays (1).

Les danois se sont emparés du fort de Christianbourg sur les hollandais. Ce fort est armé de cent pièces de canon, et d'une petite redoute dans l'ouest.

L'officier qui y commande a le gouverne-

---

(1) *Voyez* note 28.

ment général des forts danois qui occupent une étendue de vingt-trois lieues vers l'est. M. Kioche, lieutenant-colonel au service du Dannemark à cette côte, ne pouvant gagner du terrain par les traités, s'est allié avec les rois voisins d'Akra; il est entré en campagne avec du canon; et après avoir forcé différens rois et cabechers du pays à des capitulations diverses, il a acquis les territoires de Ningo, Volta et Queta, où il a fait construire des forts; il sont tous à présent en état de défense; les branches de traite que la tyrannie des Dahomets a éloignées de Juda, vont alimenter les nouveaux forts; et pour peu que les danois s'étendent encore, ils ne tarderont pas d'être à Juda. Cependant ils jouissent de peu de considération parmi les naturels, parce que ceux-ci voient peu de navires de cette nation.

Le premier août nous mîmes à la voile pour Ningo, où nous arrivâmes le jour même. M. Bonnaventure laissa tomber un ancre à jet; il détacha sa chaloupe qui nous apporta, à l'entrée de la nuit, les cinq bœufs qu'il avait achetés du commandant de Christianbourg; il donna en échange du lard salé,

poids pour poids; les bœufs sont très-petits, mais assez bons.

Le fort Ningo est bâti à neuf, il est placé dans une espèce d'enfoncement; on voit dans l'ouest de ce fort une grande quantité d'arbres; la plage de sable qui sépare ces arbres, et le fort sont dominés par un gros morne assez élevé et trè-saillant.

Le 2 nous remîmes à la voile, et nous passâmes devant la rivière de *Volta*, à deux lieues de l'embouchure de cette rivière; les danois ont un fort de ce nom.

Nous étions alors à la fin de l'hivernage. Le reflux de la rivière occasionnait un changement tel que l'eau me parut toute blanche dans une étendue de trois lieues. Ce reflux formait un nouveau courant, et à la ligne de démarcation marquée par le changement de l'eau, on voyait la mer se briser comme sur un haut fonds; on peut traverser cette mer blanche sans courir de risques, mais il est prudent de ne pas s'y arrêter.

Le fort de Volta communique à celui de Queta par un petit lagon.

Quand on est nord et sud de la rivière, elle paraît avoir deux embouchures; celle

de l'est est la plus considérable; il y a une île dans le milieu. A l'aide d'une lunette, on apperçoit une rangée d'arbres qu'on croirait avoir été ébranchés. Les environs de cette rivière sont très-boisés. Depuis cette rivière jusqu'à Queta, la côte est basse et dégarnie d'arbres; ce n'est qu'aux approches de ce fort qu'on apperçoit quelques bouquets d'arbres.

A l'époque de la conquête du territoire de Queta sur les naturels du pays, une partie de ses habitans ne voulant pas se soumettre au joug des Danois, allèrent s'établir plus à l'est; ils font flotter un pavillon anglais dans le nouvel établissement.

La plage de Queta nous a paru d'un accès facile.

De Queta au petit Popo, la côte est fort dégarnie; j'ai vu des bâtimens français et anglais mouillés devant ce dernier village : on y trouve du maïs et des poules, on a une poule moyennant deux pipes.

Du petit Popo à Juda, la terre est basse et peu boisée; on rencontre le grand Popo à moitié chemin; il est remarquable par un grand cocotier, mais le tems ne respectera pas toujours cet arbre.

Bientôt après on reconnaît Juda : on distingue de loin le fort français plus apparent et plus considérable que le fort anglais et le fort portugais. Nous arrivâmes à Juda le 5 juillet.

La communication avec le fort fut suspendue jusqu'au 13 de ce mois, par les difficultés de la barre. M. Bonnaventure ne pouvant descendre à terre qu'en payant au roi Dahomet une coutume qui avait été fixée par le Yavogan (ou vice roi) au double du tarif exigé par les capitaines marchands; il nomma M. le chevalier de la Vilatelle lieutenant de vaisseau, pour le représenter à Juda. Je demandai comme une faveur de l'accompagner, ce qui me fut accordé.

M. Gourg était alors directeur de ce comptoir; il m'offrit toutes les facilités qui dépendaient de lui pour me mettre à même d'acquérir des connaissances sur ce pays qu'il habitait depuis deux ans; il voulut bien me communiquer un mémoire contenant des détails sur l'origine des Dahomets et des autres peuples environnans : sur les guerres qui ont eu lieu entr'eux, et dont l'issue a été la ruine totale de quelques-unes de ces na-

tions; on trouve dans ce mémoire l'époque des établissemens formés par les européens dans cette partie; on voit qu'en 1726 les hollandais avaient un fort à Juda, qu'ils en furent chassés, que le fort français se maintint, et a joui depuis ce tems-là d'une considération supérieure à celle des forts anglais et portugais, les nègres regardant le Directeur du fort français comme le cabecher ou chef des deux autres. Juda s'appelle aussi Grégoi. Le prince actuel (1) des Dahomets est sanguinaire, l'auteur du mémoire dépeint les mœurs, les préjugés de ce peuple, ainsi que les objets de leur culte; on y voit les vexations que le roi des Dahomets commet, relativement à la traite; sa mauvaise politique d'éloigner de son royaume les marchands d'esclaves : on y reconnaît enfin la préférence que les portugais obtiennent pour la traite au moyen du tabac du Brésil qui est très-recherché des noirs. Malgré l'utilité de ces renseignemens, comme je ne suis resté que

(a) [En 1788]. Ce prince est mort depuis, il se nommait Adaounesou, deuxième de nom, et était surnommé Pedegria-Massivavo.

quinze jours à Juda, tems insuffisant pour bien connaître un pays aussi intéressant, j'ai compulsé, à mon retour, la correspondance des officiers d'administration qui ont précédé M. Gourg, ou qui lui ont succédé avec la qualité de directeur de ce comptoir. Au moyen des rapprochemens que j'ai faits de ces divers renseignemens, je crois pouvoir me flatter d'offrir des notions exactes sur les mœurs des premiers peuples de ces contrées, sur les usages des Dahomets leurs vainqueurs, sur l'histoire naturelle, et principalement sur le commerce des européens dans cette partie.

LETTRE XI.

Le royaume de Juda ou Juida a pour bornes à l'est le royaume d'Onis; à l'ouest la rive droite de la rivière de Volta; au nord, le royaume des Dahomets; au midi, la mer.

Ce royaume s'étend depuis l'embouchure de la rivière de Volta, jusqu'aux confins d'Onis et de Badagri, ce qui fait soixante lieues de côte.

Cette étendue de pays est occupée par les Quetas, par le petit et le grand Popo, jusqu'au village des Oueidas. Les Dahomets possèdent le surplus, c'est-à-dire, sept lieues de côte.

A quatre lieues à l'est du village des Oueidas est située la rade de Juda.

Latitude (1) . . . 6 degrés 8 minutes.
Longitude . . . 0 22 ecc.

Le pays de Juda offre un terrain bas, rempli de lagons ou étangs qui sont formés, tant par les sources locales que par l'écoulement de la rivière de Volta.

Cette rivière est très-rapide, après avoir avoir fait un coude, elle se dirige vers les terres basses de l'est. Les eaux qu'elle laisse échapper dans les tems de grande crue forment les lagons dont on vient de parler.

Entre ces lagons et la mer est une langue de terre qu'on nomme la Prée. Queta et le petit Popo sont sur cette langue de terre.

L'Euphrate, autre rivière, dirige son cours par les 8 et 9 degrés de latitude nord, elle tombe à Popo.

Les rivières de Tory et celle de Xavier,

(1) *Voyez* note 29.

qui ne sont que des écoulemens de celle de l'Euphrate, ne se jettent point dans le golfe de Benin, ainsi que les cartes marines l'indiquent.

Celle de Xavier vient tomber dans les lagons à une lieue du village de Glegoi *(a)*, et se dirige vers Jakin. Celle de Tory tombe dans celle de Dolon qui prend sa source dans les montagnes du royaume des Dahomets, et va se jeter dans les lagons à *Epee*. Cette rivière forme une très-belle nape d'eau de la largeur d'environ 150 toises; elle est très-poissonneuse, propre à la navigation : elle coule entre des coteaux très-agréables, ses bords sont ornés de bois de toute espèce.

La température de ce pays est la même que celle dont on jouit en été, dans les départemens du centre de la France. Le climat est favorable aux naturels, car ils y vivent fort vieux.

A l'est de la côte, on trouve Agera, Epee, Porte-Nove et Badagri. Les peuples de ces

---

(a) Les forts européens sont situés auprès de ce village : c'est là que se fait le principal commerce.

pays sont ennemis déclarés des Dahomets, excepté les petits Popos.

Le royaume des Dahomets est borné au *sud* par celui de Juda, à l'est par le pays de Mahis ; on ignore les noms des peuples placés aux limites septentrionales et occidentales ; mais il est certain que c'est par la partie nord-ouest qu'ils reçoivent un plus grand nombre d'esclaves.

Le pays des Mahis est fort étendu, il est divisé en petites républiques : ce sont des montagnards belliqueux, audacieux et même méchans, on le voit par les esclaves qui en viennent, ils sont ennemis des Dahomets et ont secoué le joug des Ayaux.

Ces derniers forment un peuple brave, nombreux et fort étendu, les Dahomets leur doivent tribut, leurs possessions s'étendent à 20 lieues à l'est-nord-est du Glegoi, leur pays est gras et fertile, les moutons qui en viennent sont un tiers plus haut et plus gras que ceux de France, ils ont d'excellens chevaux, des vivres en abondance. Les signes d'échange paraissent rares chez eux; car, pour un cauris qui vaut à Juda la cinquième partie d'un liard, on peut faire un repas : ce

sont eux qui fournissent la majeure partie des esclaves à cette côte, ils se sont jetés de préférence vers Badagry, Epee et Porte-Nove, parce qu'on leur permet de venir traiter sur les bords de la mer.

La partie de la côte, où les vaisseaux viennent faire la traite, s'étend depuis Popo jusqu'à Onis, ce qui forme à-peu-près 35 lieues. Ils sont obligés de mouiller de 10 à 9 brasses d'eau, à trois quarts de lieue de terre dans une rade foraine, et cela attendu que les flots se brisent à une distance considérable de la côte.

En passant à Chama ou à Saint-Georges de la Mine, forteresse hollandaise, il est à-propos de se pourvoir de pirogues montées de 19 hommes, qu'on nomme pagaieurs, et qui sont exercés à passer la barre.

Entre la barre et la terre se trouve un fossé d'environ 40 toises. La barre est plus dangereuse à Juda que partout ailleurs. Le mois d'août est le plus favorable pour la passer, on est quelquefois quinze jours avant d'y réussir.

Le banc, soit de roches, soit de sables, qui forme cette barre, est d'environ 20 toises:

là, viennent se briser les lames qui s'élèvent quelquefois à 20 pieds de hauteur, et retombent à Pic; ces lames sont occasionnées par la résistance que trouve la mer contre cette barre. Avant de la passer, les piroguiers font des libations d'eau-de-vie dans la mer et sur la pirogue. Ils saisissent l'instant de l'*embellie* qui suit la forte lame, c'est ordinairement la troisième. Si elle surprend les piroguiers et qu'ils ne présentent pas exactement le bout de la pirogue, ils sont nécessairement chavirés, ce qu'ils appellent faire *gribou*. Ce trajet est assez dangereux, en ce qu'on court risque de verser et d'être dévoré par les requins qui y sont en grand nombre.

La tenue de la barre est assez bonne, on mouille par 9 brasses et demi, sable rouge, vis-à-vis l'endroit le plus commode, pour se rendre aux forts situés à environ une lieue du rivage.

Avant d'y parvenir, il faut traverser deux lagons ou marais très-incommodes; on se fait porter dans des hamacs (*a*) par des négres :

(*a*) Ce sont des estrapontins faits de roseau, et attachés par chaque bout à un assez grand bâton. On

on se sert également de nègres pour le transport des marchandises, ce qui devient fort coûteux.

On pourrait employer, pour ces transports, des mulets qui réussissent très-bien dans le pays, ou bien des ânes : un seul de ces animaux ferait le service de six nègres.

Le long de la terre ferme, qui borde les marais, il y a des sources d'une eau très-bonne ; chaque fort a la sienne : celle des français est la meilleure, mais la difficulté des trajets empêchant les navires de la rade de venir faire leur eau jusqu'en terre ferme, ils sont obligés de pratiquer des puits avec des barriques, et cette eau est mal saine.

On pourrait remédier à cet inconvénient, en faisant transporter, à dos de mulets, de l'eau au bord de la mer : par ce moyen, on éviterait aux capitaines les soins d'une relâche aux îles Saint-Thomé, l'île Princesse ou autres ; d'autant mieux que, si l'on était en guerre avec les portugais possesseurs de ces îles, cette ressource manquerait.

---

peut s'y coucher au moyen d'un oreiller : l'estrapontin est recouvert d'un grand morceau de toile de coton.

Lorsqu'on a franchi les marais, la route, jusqu'aux forts des européens, offre la plus agréable campagne.

Les français, les anglais et les portugais ont des forts placés à une portée de fusil l'un de l'autre.

Ces forts sont bâtis en terre et recouverts en paille, ils sont entourés d'un fossé large et profond; celui des français est le plus considérable et placé dans l'endroit le plus élevé. Ils sont situés à trois quarts de lieue des bords de la mer qu'on appelle *la Prée* ou le rivage; ils en sont séparés par deux lagons, au milieu desquels est une petite île : les nègres y ont un poste appelé *Cakeracou.* Ils arrêtent indistinctement tous ceux qui se rendent à la mer, à moins qu'on n'ait fait prévenir le chef nègre que l'on nomme *Yavogan;* ce qui signifie, en leur langue, protecteur des blancs et gouverneur de Glegoi.

Les forts, quoique mal en ordre, bâtis sans principes, sont très-avantageux aux Dahomets; sans ces forts, il y a long-tems que leurs ennemis les auraient chassés de la côte et leur auraient coupé toute communication avec la mer, de sorte qu'il est évidemment

de l'intérêt des Dahomets de ménager les blancs, tant pour le commerce que pour la protection qu'ils peuvent en espérer. En bons politiques ils n'oublient pas de cacher l'avantage qui résulte pour eux d'avoir les blancs pour hôtes, ils feignent de les regarder comme des étrangers qu'ils ont reçus chez eux.

Il est plus probable que les puissances européennes n'ont formé des établissemens qu'après avoir obtenu la concession des terrains sur lesquels elles ont bâti des forts, et qu'en échange de ce droit de propriété et de souveraineté, elles se sont engagées à payer une redevance annuelle que l'on nomme *coutume*.

Cependant les nègres ne laissent pas échapper une seule occasion d'empiéter sur les conventions primitives, ils s'arrogent le droit de punition sur les gens des forts et des villages qui en dépendent.

Le fort français est un quarré long, flanqué à chaque angle d'une tour tronquée; il y a huit à dix pièces d'artillerie dans chaque.

Le pied de ces tours, jusqu'aux embrâsures, est bâti en brique; le reste est en terre, de même que les courtines, qui sont des

espèces de murs d'enclos, le tout entouré d'un fossé à sec, et sans revêtement.

L'intérieur renferme plusieurs bâtimens et de vastes magasins infiniment utiles.

Devant l'entrée du fort français, il y a un très-beau jardin entouré de murs de terre battue; on y voit beaucoup d'arbres fruitiers, entr'autres des citronniers et orangers aigres.

Celui qui y commande a le titre de Directeur du commerce.

Le fort français est le premier, et la nation jouit de la distinction d'être préférée aux deux autres. Le motif de cette préférence vient de ce qu'en 1726 les hollandais ayant vraisemblablement à se plaindre du roi de Juda, cherchèrent les moyens de le soumettre. A cet effet, ils se réunirent à un roi des environs, nommé Agadgia-Troudou; celui-ci conquit le royaume de Juda; il n'eut pas plutôt assuré ses conquêtes, qu'il fit venir le gouverneur du fort, et lui dit : « Puisque tu » m'as appelé pour détruire le royaume de » Juda, je te crois capable d'en appeler d'au- » tres pour me détruire. Pour parer à cela, » je ne vois d'autre expédient que de te

» chasser, toi et tes compatriotes, et sans » différer, il le fit partir de suite ».

Enhardi par ses succès, Agadgia-Troudou fit des tentatives sur le fort français, mais il fut repoussé à coups de canons : cet acte de vigueur inspira à ce roi une grande estime pour les français; il assura le commandant du fort que la manière dont il s'était comporté, lui était un sûr garant du zèle qu'il mettrait à défendre son pays contre les invasions de ses ennemis.

La dernière revue des nègres du fort, en 1797, s'est montée à 207 : un nombre égal de nègres libres sont répandus dans un village assez étendu, placé derrière le fort; ce village est sous la protection du fort français.

Parmi les nègres esclaves du fort, il y en a qui ont jusqu'à dix, quinze et vingt esclaves, ce qui ne peut avoir lieu que par une sorte d'agiotage. Un grand vice dans notre comptoir, c'est que les nègres ignorent notre langue, tandis qu'ils savent celle des Dahomets ; ce moyen de liaison fait qu'ils nous trahissent auprès d'Yavogan, gouverneur de Glegoi.

Le but qu'on a eu en établissant ce comp-

toir, a été la traite des noirs, de l'or et du morfil.

Le fort anglais est le deuxième en rang; c'est un quarré parfait, bâti en terre, couvert de paille, flanqué aux quatre angles d'une tour quarrée, avec six canons dans chaque; ce fort a 80 esclaves.

Le chef qui en est directeur est chargé de toutes les dépenses moyennant 25 mille fr.; il a en propre les bâtimens civils: les fortifications et l'artillerie dépendent du gouvernement anglais.

Les anglais font tous leurs efforts pour détruire les autres nations établies à Juda; mais malgré leurs intrigues ils ne peuvent obtenir la préférence, parce qu'il leur est impossible de fournir des marchandises égales à celles des français.

Le fort portugais peut être assimilé à celui des anglais; il est également mal entretenu; le gouverneur est un militaire; il a un état-major et une garnison de blancs; il a environ cent esclaves.

Le portugal fait un commerce avantageux avec le seul tabac du Brésil, pour lequel les nègres ont une passion décidée; le rôle de tabac,

tabac, qui ne coûte que 10 fr., vaut quelquefois jusqu'à 100 fr.

Leur commerce serait des plus brillans, s'ils n'étaient obligés de payer le dixième de leur cargaison aux hollandais pour avoir la faculté de traiter sur cette côte depuis le cap de Palme jusqu'au Gabon; les portugais payent ce droit au gouverneur du fort Saint-Georges de la Mine.

Derrière les forts français et anglais, est le village de Glegoi, les nègres prononcent *Glegouee*, ce qui signifie terre labourable; la vue de la rade et des coteaux qui entourent ce village, offre l'aspect le plus riant. Ces coteaux sont couverts des plus beaux arbres; la terre est plantée de maïs; elle donne deux récoltes par an.

L'établissement de Glegoi est ancien, et a toujours été l'endroit le plus considérable pour le commerce; c'est la résidence de l'Yavogan, chef du commerce.

Ce village, assez étendu, n'est qu'un amas de chaumières de terre, couvertes de paille, irrégulièrement bâties; il peut contenir 2000 habitans, en comprenant les gens de tous états.

Différentes causes ont contribué à dépeupler ce pays connu anciennement sous la dénomination du royaume des *Oueidas* dont nous avons fait Juda.

LETTRE XII.

AVANT que le royaume des Oueidas fût soumis aux Dahomets, ceux-ci étaient à peine établis en corps de peuple.

De deux peuples qui se disputaient le royaume des Oueidas, l'un d'eux appela les Dahomets à son secours, et par leur moyen écrasa et dissipa le parti attaché à son compétiteur; il perdit lui-même, dans les différens combats qui furent livrés, la plus grande partie de ses propres troupes; il se trouvait fort affaibli. Agadgia-Troudou, chef des Dahomets, que l'ambition de régner rendit éclairé, jugea qu'après avoir dissipé un des partis, il pouvait le disputer à l'autre, et peut-être le vaincre; il l'entreprit et réussit. Cet événement s'est passé en 1726; il sut se maintenir dans une étendue de sept lieues de côte;

et ce qui est plus important, il s'empara du passage où sont situés les forts européens; cet avantage lui ouvrit le chemin de la mer, et lui donna les moyens de faire le commerce que faisaient les Oueidas. Ceux-ci se sont retirés à droite et à gauche des marais qui environnent notre fort; savoir, les uns au grand et petit Popo, et à Queta, qui est contigu, les autres à Epee, Porte-Nove et Badagry.

Les premiers (ceux qui se sont retirés au grand Popo) font tous les ans des incursions sur le bord de la mer où sont les tentes qui servent de magasins (1) appartenans à ceux qui commercent sur cette côte, et quelquefois jusqu'à Glegoi, c'est-à-dire, jusques sous les forts : ces habitans du grand Popo haïssent les Dahomets à la fureur.

L'autre portion des Oueidas retirés, soit à Epee, soit à Porte-Nove, ayant d'abord reçu des secours des Ayaux, peuple puissant, repoussèrent les Dahomets; mais ceux-ci s'étant alliés aux Ayaux, ils subjuguèrent une seconde fois les Oueidas; ils eurent d'autant

(a) On désigne communément ces magasins sous le nom de *baraques*.

moins de peine, que les français prirent leur parti; cette imprudence pouvait nous attirer des tracasseries.

On voit que les Dahomets qui ne possèdent que sept lieues de côte, sont entourés de leurs ennemis irréconciliables.

Sous le règne d'Agadgia-Troudou, les Dahomets étaient assez puissans; mais ce roi, ayant poussé très-loin sa carrière, il fut obligé dans ses derniers jours d'abandonner le soin de ses affaires à ses ministres. Dès-lors, le plus grand désordre se mit dans ses finances, dans les troupes et dans le commerce.

Il en résulta que les correspondans de l'intérieur des terres, habitués à choisir sa cour pour l'entrepôt des nègres qu'ils amenaient vendre, ne trouvant plus chez lui les marchandises qu'il avait coutume de leur donner en échange, prirent des mesures suivant les circonstances, et établirent d'autres liaisons, sur-tout avec les Ayaux, par le moyen desquels ils firent passer à Epee, Porte-Nove et Badagry, tous les esclaves qu'on amenait vendre auparavant au village de Glegoi.

Agadgia-Troudou, privé de cette ressource,

et ayant des besoins sans cesse renaissans, donna ordre à ses ministres de faire vendre ses propres sujets ; les ministres abusèrent tellement de cette permission, qu'ils en vendaient 500, lorsqu'il n'en fallait que 250 ; par là ils ont épuisé son royaume.

Ce qui a contribué encore à dépeupler le pays, c'est que d'autres sujets, craignant de subir le même sort, ont passé chez leurs voisins. Les choses en sont au point que, lorque Ahaldy, fils d'Agadgia, prit les rènes de l'état, il ne trouva à Glegoi qu'une garnison de 300 hommes, au lieu de huit à dix mille qui y étaient sept ans auparavant ; aussi les Dahomets échouent-ils dans toutes leurs entreprises ; et s'ils ont quelques faibles succès, la perte qu'ils font en hommes égale le profit qu'ils peuvent retirer des captifs.

Le gouvernement est des plus despotique, chaque particulier est élevé dans l'idée que le roi peut disposer de sa personne et de son bien.

Les officiers du roi décident, de leur propre autorité, chacun dans son district, de la vie, de la mort, de la propriété des sujets : tout est soumis à une obéissance aveugle. Le

premier ministre seul ne peut être mis à mort, ni privé de la liberté, il ne peut qu'être exilé.

Cependant la peine de mort n'est pas commune, ils aiment mieux vendre le criminel.

Le roi sort rarement de son sérail; il se montre peu; et si, quelquefois, il va à la guerre, il ne s'expose pas au danger : toutes les affaires sont abandonnées à ses ministres qui se tiennent toujours sous les galeries (a), à la porte de son palais, ou plutôt de sa chaumière, pour l'instruire de ce qui se passe, et recevoir ses ordres. Ils ne l'abordent qu'en rampant sur le ventre, et ne lui présentent jamais la face, si ce n'est en le quittant, ce qu'ils font en reculant; mais alors le roi a déjà le dos tourné pour rentrer dans son sérail.

Les principaux ministres sont *Themigan*, qui connaît de toutes sortes d'affaires; *Agaou*, général des troupes; *Mehou*, chargé des finances et du commerce; *Ploga*, deuxième de Themigan; *Soga*, deuxième d'Agaou et grand écuyer; *Yavogan*, gouverneur de

(a) Sorte de hangars.

Glegoi, deuxième de Mehou; et *Diaou*, chef des tambours.

Il y a en outre des capitaines de guerre, et les marchands du roi.

Le roi ne permet à aucun de ses sujets de se faire porter en hamac, lui seul a ce droit.

Il faut être au moins capitaine de guerre pour avoir le droit de se servir d'un parasol.

Le roi donne un mulet à chacun de ses officiers constitué en dignité, et sur lequel ils montent dans les cérémonies.

L'habit de cour est fait comme un surplis sans manches; on ne peut se présenter chez le roi qu'avec cette espèce d'habillement; l'habit de guerre est le même; le roi le fournit aux officiers, le soldat s'habille comme il peut.

Dans les jours d'apparat, le roi seul est chaussé; il est en brodequins avec des bas, un habit, une veste, une culotte et un chapeau à la française; quelquefois, au lieu de l'habit et de la veste, il se sert d'une pagne.

La couronne est héréditaire, mais le roi peut désigner pour son successeur celui de ses enfans qu'il juge à propos, pourvu qu'il soit né d'une des six grandes femmes, qui seules

peuvent donner des souverains au royaume; ses autres femmes sont des concubines. Nul n'est libre, à l'exception de Themigan, premier ministre; le roi ne peut ni le vendre, ni lui trancher la tête; il ne peut que l'exiler : ses enfans ne jouissent pas de cette prérogative, et peuvent être vendus comme le moindre de ses sujets. Tous les garçons et les filles nés des ministres sont remis entre les mains du roi, qui en dispose à son gré; il garde dans son sérail les filles, tant pour ses plaisirs que pour le service et la garde du palais; cette garde est composée de femmes armées de fusils; nul homme ne pénètre dans l'intérieur. *Diaou*, chef des tambours, est chargé de la garde extérieure des eunuques, dont il est le chef; il est eunuque lui-même.

La nation est divisée en trois classes; la milice, les marchands, les portefaix et manoeuvres.

La milice, à l'exception des officiers qui ont une solde réglée, n'est payée que lorsqu'elle séloigne de sa demeure ordinaire : le soldat, dans l'intervalle de la paix à la guerre, travaille à la culture des terres ou à la fabrique des pagnes d'herbe pour se procurer

ce dont il a besoin ; les autres professions sont traitées de même.

Chacun paie des droits soit en corvée, soit en nature ; les cantons éloignés des routes de transport n'ayant point ou peu de corvées à faire pour le roi, payent en redevances une quantité réglée de leur récolte ; il y a des droits très-forts sur tous les objets de commerce. Ces droits sont perçus avec une sévère exactitude par des commis répandus par-tout ; il y en a sur les grands chemins, dans les carrefours, à la porte des forts, sur les bords de la mer.

L'état de marchand est le premier.

Pour se faire une idée des forces du roi des Dahomets, nous rapporterons ce qu'en écrivait un ancien directeur des comptoirs français en 1776 :

« J'ai parcouru, disait-il, 25 à 3 [illegible] eues du pays : j'ai vu les endroits les plus habités ; j'ai pris les informations les plus exactes sur les autres endroits que je n'ai pas pu voir, et j'ai eu occasion de m'assurer que les forces du roi des Dahomets peuvent s'élever à 8000 hommes.

» Les villages sont assez grands, les maisons sont éparses çà et là ; elles sont petites et cou-

vertes en paille; entre ces maisons sont des terres labourables.

» *Baumé* est la capitale du royaume; elle est distante de 28 lieues des forts européens; le roi réside plus habituellement dans des maisons de plaisance dont les principales sont *Clamina* et *Agona*.

» On distingue les maisons des grands à des murs de terre de sept à dix pieds de haut; celle du roi est entourée d'un enclos d'un quart de lieue; elle est plus élevée, elle renferme de longues galeries, où les grands et le peuple se tiennent en attendant l'audience du roi.

» Les femmes destinées à ses plaisirs sont logées dans l'intérieur, leur nombre peut être de 800 à 1,000; d'autres femmes armées forment la garde du roi; ce sont elles qui portent ses ordres aux grands; elles font l'exercice à feu avec beaucoup d'adresse: elles paraissent bien déterminées. Dans le nombre, il y en a d'armées de flèches et d'un carquois; celles-ci ont plus de légèreté ».

LETTRE XIII.

Rien de plus barbare que les cérémonies suivies à la mort du roi des Dahomets; vingt fois la plume m'est tombée des mains à ce récit d'horreur, mais j'ai cru que, puisque ces faits tiennent aux mœurs de ces peuples, il était bon de les faire connaître, dans l'espoir que quelque puissance interposera son autorité pour abolir des coutumes aussi atroces.

Aussi-tôt que le décès du roi est rendu public, huit hommes creusent une fosse (appelée tombeau de Neptune) de douze pieds environ de profondeur, sur sept de long.

On élève une espèce de lit paré de tout ce que le défunt avait de plus précieux, sur lequel on place un mannequin enveloppé de toutes sortes d'étoffes.

On fait monter sur cette estrade les huit hommes qui ont été employés à creuser le

tombeau, et à mesure qu'ils y montent on leur coupe la tête, et leur corps est jeté dans les champs pour servir de pâture aux loups et aux oiseaux de proie; alors se présentent en foule les femmes du roi pour briguer l'honneur d'être enfermées dans le tombeau, afin de servir le feu roi. On fait choix de vingt-quatre d'entr'elles; celles qui ne sont pas appelées à faire partie de cette barbare cérémonie, se lamentent et murmurent contre l'injustice qu'elles croient leur être faite.

Pour confirmer ces malheureuses victimes dans leur erreur, on a soin de mettre dans le tombeau, pour le service du feu roi, du corail en quantité, de l'eau-de-vie, du tabac à fumer, des pipes, des chapeaux à point d'Espagne; des boëtes à tabac, en or et en argent, trois cannes à pomme d'or, et trois autres à pomme d'argent.

On leur recommande d'avoir grand soin du roi, de l'arroser d'eau-de-vie, de le couvrir d'herbes aromatiques, de lui donner à boire et à fumer, de faire brûler tous les deux jours de l'encens auprès du corps. Cette harangue finie, on les voit se presser à qui descendra la première dans le tombeau. Un

usage qui ajoute à la barbarie de ces coutumes, c'est qu'auparavant ces femmes doivent avoir les jambes cassées, ce qui s'exécute à coups de massue. Aussi-tôt qu'elles sont descendues, on ferme le tombeau, et on le couvre de terre ; pendant cinq jours, on tire le canon.

Après un certain tems, on célèbre la grande cérémonie des funérailles à laquelle doivent se rendre les chefs des comptoirs européens, ainsi que les rois tributaires, les gouverneurs et commandans du pays.

Les européens sont tenus de donner des présens qui consistent en eau-de-vie, étoffes de soie, chapeaux et cauris (monnaie du pays).

Quant aux princes tributaires, ils sont obligés de donner chacun quatre captifs des deux sexes, un bœuf, un bélier, un pigeon, deux canards, une pintade, vingt-quatre pintes d'huile de Palme.

Les gouverneurs et commandans donnent chacun deux captifs des deux sexes, un cheval, un bœuf, un bélier, deux pigeons, douze pintades, douze canards, deux cens

cabeches de bouges (*a*), une pièce soirie rouge, huit pièces platilles.

Bientôt après, hommes, chevaux, bœufs, béliers, pigeons, etc. sont immolés aux mânes du feu roi, et leurs cadavres jetés dans les champs deviennent la pâture des animaux.

Ces peuples ont l'habitude d'attacher à leurs portes des morceaux de bois peints en blanc, qu'ils appellent leur diable, auquel ils donnent une fois par semaine de la farine délayée avec de l'eau et un peu d'huile de Palme ; ils prétendent que ces diables les préservent des malheurs.

Le roi a également son diable. On choisit, pour jouer ce rôle, un jeune homme de l'âge de 30 ans, à qui l'on fait prendre un breuvage qui le rend furieux ; on lui construit une case à une lieue de la demeure du roi, il a neuf esclaves pour le servir, savoir : six hommes et trois femmes ; à la mort du roi on les fait périr.

Ces peuples sont belliqueux ; ils se gardent entr'eux un secret inviolable.

Ils sont paresseux, ne songent qu'au mo-

(*a*) Bouges ou Cauris. La cabeche vaut 10 fr.

ment présent; ils sont enclins à voler, ils se font même un mérite de voler les blancs; ils n'ont d'autre crainte que d'être pris sur le fait, parce qu'ils savent qu'on les punira en les vendant.

Le nègre est très-hospitalier à l'égard des autres nègres ; celui qui n'a rien entre chez son voisin, se met à table, et il est bien reçu. En général le nègre est sobre : s'il se livre à des excès, c'est en buvant l'eau-de-vie ; mais il est vindicatif, menteur et opiniâtre, néanmoins on ne peut lui refuser un caractère de douceur.

La pluralité des femmes est établie parmi les Dahomets, ils en prennent autant qu'ils peuvent en acheter, le mariage n'est pas indissoluble ; l'adultère est sévèrement puni, même de mort : les femmes sont occupées à nourrir et à servir leurs maris. Ceux-ci exercent le despotisme le plus affreux envers leurs femmes ; ils peuvent vendre leurs concubines avec la permission du roi ou de ses officiers.

Quoique nés esclaves par la loi de l'état, ils peuvent en avoir eux-mêmes; mais il faut aussi pour les vendre la permission du roi:

les enfans héritent de leurs pères, et faute d'enfans, les parens collatéraux recueillent la succession.

Lorsqu'un jeune homme veut se marier, il choisit parmi les jeunes filles de 11 à 12 ans, celle qui lui plaît ; il en fait la proposition au père : celui-ci consulte sa fille. Si elle y consent, le mariage est conclu, le futur fait présent à son beau-père de 5 gallines de Cauris (*a*) et d'une bouteille d'eau-de-vie.

Lorsque la jeune fille est nubile, le mari en est averti, il donne alors deux pagnes ; ce n'est qu'un an après que le mariage est consommé : alors il donne à la mariée le présent de noces qui consiste en 15 à 20 pagnes et 5 mouchoirs.

Si le mari est certain d'avoir eu les prémices, il donne à la mère de sa femme, pour reconnaître les bons services qu'elle a eus de sa fille, 10 gallines de cauris, un flacon d'eau-de-vie, une pièce de platille, c'est-à-dire, un morceau de toile de 5 à 6 aulnes, qui a servi

(*a*) La galline vaut 10 sols.

de

de drap de lit, et qui porte les preuves certaines de sa virginité.

Les hommes peuvent répudier leurs femmes ; celles-ci ont également la liberté de se retirer sans aucune formalité, et de prendre un autre mari.

Si le mariage a lieu avec une veuve ou avec une femme qui a eu un enfant, on ne donne que le quart des présens ci-dessus mentionnés.

Les femmes sont si humbles qu'elles ne présentent rien à leurs maris sans se mettre à genoux ; elles ne se relèvent qu'avec leur permission ; elles ne mangent jamais avec eux ni devant eux.

Lorsqu'elles sont enceintes, elles se retirent dans un lieu particulier, et ne reparaissent devant leurs maris qu'après qu'elles sont accouchées, il en est de même lorsqu'elles ont leurs incommodités naturelles.

Quoiqu'on ne connaisse pas de cérémonie religieuse particulière, au sujet de la célébration de leurs mariages, il est très-vraisemblable qu'ils en ont, puisqu'ils ne font rien sans *fétiche* ; soit qu'ils sèment, soit qu'ils projettent une opération de commerce ou une entreprise de guerre, soit qu'il veuillent

nuire à quelqu'un ou se précautionner contre lui, ils font de petits sacrifices, presque toujours au pied des arbres, d'un poulet, d'une pintade et d'huile de Palme. Le roi et les grands sacrifient des bœufs, des moutons, des cabris.

Le culte de ces peuples est fondé sur la superstition; chaque quatrième jour est un jour de repos, il n'est pas pour celà jour de *fétiche;* il y en a de déterminés pour le culte; ils regardent le renouvellement de la lune comme propre à leurs cérémonies religieuses.

Leurs prêtres, espèces de jongleurs, président aux *fétiches* et les dirigent : leur emploi est de lire dans l'avenir, de découvrir les choses cachées, de fabriquer des talismans qui produisent des effets favorables ou sinistres.

Le culte des serpens était particulier aux anciens habitans de ces contrées, les Oueidas; il a été adopté par leurs vainqueurs, les Dahomets : ceux-ci, cependant, en rendent un plus direct aux arbres et aux rivières.

Le serpent, qui fait l'objet de leur adoration, s'appelle *Daboue* (*a*). Il ne fait de

(*a*) L'auteur du manuscrit, dont j'emprunte ces dé-

mal à personne, il se laisse prendre et manier long-tems sans paraître irrité; il y en a un qui lui ressemble et qui est fort dangereux.

Lorsque les habitans rencontrent le serpent Daboue, ils le mettent dans des paniers et le portent ainsi dans le temple qui lui est destiné. Il se nourrit de rats qu'on a soin de lui procurer, dans le plus grand secret, car on veut faire accroire que ce reptile vit de l'air.

Les prêtresses qui desservent le temple sont au nombre de 12; elles ne peuvent plus habiter avec les hommes: le roi leur fait donner tous les six mois cinq cabeches de bouges (50 fr. de notre monnaie). Il fournit à l'entretien de quatre esclaves occupées du labour des terres, et dont le produit sert à nourrir les prêtresses.

Ces peuples célèbrent tous les ans une fête

---

tails, a vu ce serpent; il a quatre pieds et demi à cinq pieds de longueur, la tête et le col petits, le corps gros jusqu'à la naissance de la queue qui est petite, et n'a que quatre à cinq pouces. Il est mal proportionné; il a une robe de couleur brune, chargée d'un beau dessin de fleurs grises cendrées.

en l'honneur du serpent; les grands du pays y assistent. Le roi donne, à cette occasion, un bœuf, une ancre d'eau-de-vie, cinq cabeches de bouges; la chair du bœuf est partagée entre les prêtresses, les grands du pays et les européens. On donne secrètement au *Daboue* le sang et la fressure. Le Gouverneur du lieu, où est situé le temple, fait présent aux prêtresses d'une pièce de platille: chaque blanc donne aussi un flacon d'eau-de-vie.

Le peuple attache beaucoup de foi au serpent *Daboue*; ceux qui éprouvent des douleurs font toucher, par cet animal, la partie affectée; les femmes enceintes lui adressent des prières ponr qu'il leur procure un heureux accouchement. Elles promettent des présens à proportion de leur fortune; à cette occasion, les prêtresses ne manquent pas d'exciter la vanité des mères.

La fête, en l'honneur du serpent, dure ordinairement sept jours; pendant ce tems, le peuple se livre à la joie la plus vive, il fait consister les plaisirs à boire, jouer et danser.

Les Dahomets regardent leur roi comme

une divinité ; les honneurs divins qu'ils lui rendent sont principalement dûs à une circonstance assez particulière.

Il y avait une espèce de grand-prêtre que les nègres appelaient *Grand Féticheur* ou *Grand Woodnous ;* il se faisait descendre du ciel et se donnait pour l'interprète des Dieux sur la terre ; en cette qualité, il se faisait rendre les mêmes honneurs qu'au roi.

Ahaldy fut choqué des honneurs qu'on rendait, en sa présence, au grand Woodnous ; mais sachant en quelle faveur il était dans l'esprit du peuple, il crut qu'il devait avoir des ménagemens ; il chercha à le ramener par la voie de la douceur : le grand Woodnous répondit avec mépris qu'il ne faisait rien que de juste, qu'il était l'interprète des Dieux, et le dépositaire de leurs faveurs, qu'il devait par conséquent être révéré des hommes avant tout ; que le grand arbre qu'il adorait à Clamina (*a*), auprès duquel il recevait les ordres des Dieux, devait montrer, par sa hauteur au-dessus des autres arbres, combien le grand-prêtre était au-dessus des autres hommes et même des

(*a*) Maison de plaisance du roi.

plus grands rois ; que toute leur puissance ne leur donnait aucune autorité sur lui, étant à l'abri de leur glaive et de leur foudre.

Ce discours répandu dans le public, lui faisait rendre de plus en plus des honneurs : on venait de toute part l'adorer, sans tenir aucun compte de ce qu'on devait au roi.

Une telle conduite de la part de cet imposteur, détermina le roi à prendre un parti, la tenue d'une assemblée générale favorisa son projet.

Le jour étant arrivé, le peuple et les grands étant assemblés dans une plaine, le grand Woodnous se plaça vis-à-vis le roi, avec tout l'appareil de la grandeur, le roi s'adressa à lui en ces termes :

« Il est donc vrai, grand Woodnous, que » les Dieux t'ont rendu invulnérable, que » les hommes n'ont aucun pouvoir sur toi, » que tu es à l'abri du fer et du feu ».

Cet imposteur ayant défié le prince, celui-ci s'avança, tira son sabre, et lui coupa la tête d'un seul coup.

Tous les assistans surpris se prosternèrent, et puis se mettant à genoux, s'écrièrent : « Voilà le Dieu des Dieux, le

» souverain des souverains, que nous de-
» vons tous adorer et prier, pour qu'il nous
» conserve et nous fasse jouir d'une vie
» heureuse, ce que nous jurons par sa tête ».

Depuis cet événement, le roi est adoré comme le plus grand des Dieux.

Le tigre est également en grande vénération chez ces peuples; il y a aussi un temple dédié au Démon.

Les prêtres, dans ce pays, font servir la superstition à leur profit ou à leurs plaisirs. On voit communément à Juda de jeunes filles ou des femmes faire semblant de tomber sans connaissance. Les pères ou les maris s'imaginant qu'elles sont, ce qu'ils appellent, prises *du fétiche*, s'empressent de les porter dans le temple où elles restent pendant trois mois, sous la garde des prêtres. Elles ne communiquent d'ailleurs avec qui que ce soit, leur principale occupation est de se graisser le corps avec de l'huile de Palme. Lorsque les trois mois sont écoulés, elles sont rendues à leur famille, revêtues de corail et de tout ce que les parens ont de plus beau.

Malgré ces superstitions, ces peuples ont

une idée confuse d'un Etre suprême, tout-puissant, immense; ils cherchent à le rendre favorable par leurs *fétiches* : ils sont persuadés que Dieu est trop bon pour leur faire du mal : c'est pourquoi ils ne lui rendent aucun culte.

LETTRE XIV.

Le commerce de Juda consiste dans l'échange de captifs et de l'ivoire contre des marchandises d'Europe (1), ou pour du tabac de Brésil.

Les nations qui fréquentent cette partie de l'Afrique, sont les Français, les Anglais et les Portugais.

Les Portugais traitent les meilleurs captifs au moyen du tabac du Brésil, que les nègres aiment à la passion.

Lorsque les Français peuvent se procurer du tabac à Lisbonne, et réunir cette espèce de marchandise aux divers articles

---

(1) *Voyez* note 30.

de France, ils font eux-mêmes la loi aux Portugais.

En 1776, par exemple, sur 10150 noirs,
Les Français en traitèrent 6,150.
Les Portugais . . . . 3,000.
Les Anglais . . . . . 1,000.

L'exportation de 1787 ne s'est montée qu'à 3,605 captifs, savoir :
2,107 sur 2 navires portugais.
937 sur 5 *idem* français.
561 sur 1 *idem* anglais.

La cause de la différence de ces deux traites provient de la stupidité du roi des Dahomets, qui ferme l'entrée de ses Etats aux marchands étrangers : en sorte qu'il ne fait des échanges qu'avec les captifs de son royaume.

Pour avoir le droit de traiter à Juda, il faut payer d'avance des coutumes ou un droit au roi, suivant la capacité des bâtimens : ceux à 3 mâts payent la valeur de 19 captifs (1) : les bâtimens à 2 mâts payent la valeur de 14 captifs.

Ces préalables terminés, le Gouverneur

---

(1) *Voyez* note 31.

fait publier (*a*) qu'il est permis à tous marchands de faire le commerce avec le capitaine de tel navire.

Le capitaine remet sa canne au Gouverneur du pays : celui-ci l'envoie au roi des Dahomets, pour lui faire compliment : le roi fait remercier le capitaine, et lui envoie à son tour trois captifs de marque qu'on est obligé de payer fort cher.

Lorsqu'un capitaine descend à terre, le Gouverneur de Glegoi va au-devant de lui, accompagné des grands, et précédé de la musique : le capitaine fait de nouveaux présens qui consistent en une ancre et deux flacons d'eau-de-vie, et deux cabeches de bouges ou cauris (1) : il faut donner à boire à discrétion à toute la suite, ce qui jette dans des frais énormes.

Après les coutumes payées, le Gouverneur de Glegoi fournit, aux capitaines trai-

---

(*a*) Les négres appellent cette publication faire battre le *gongon* : il est d'usage que le capitaine, qui veut traiter, donne à celui qui bat la caisse, 10 gallines et un flacon d'eau-de-vie.

(1) *Voyez* note 32.

teurs, neuf domestiques destinés à divers emplois pendant la traite (1).

Chaque capitaine établit une petite baraque au bord de la mer pour recevoir les marchandises, et en faire un recensement; de là on les fait porter au comptoir qui est, comme on l'a vu ci-dessus, à environ une lieue dans les terres.

Dans ce trajet, il faut se méfier des porteurs, qui sont enclins à voler. On leur donne un conducteur de confiance pour les surveiller; mais quelques précautions que l'on prenne, il est difficile de se garantir des vols.

Les habitans de Juda sont commerçans, mais ils ne sont pas de bonne foi.

L'état de marchand est le premier: tout le monde n'a pas droit de l'être; le principal commerce est celui des nègres.

On fabrique à Juda des pagnes avec la seconde peau de la feuille d'un palmiste: celles que l'on fabrique au Benin, sont plus belles: les européens (les habitans de la Rochelle sur-tout) en exportent une assez grande quantité pour les vendre, soit en

(1) *Voyez* note 33.

Amique, soit en France : on s'en sert pour faire des jupons de dessous en été.

On fabrique aussi des pagnes de coton, qui sont d'un bon user ; ils servent à faire des tapis de table et des couvre-pieds de lit.

Le prix des esclaves est réglé ainsi :

Les hommes à 11 onces, ce qui, à 40 liv. l'once, fait . . . . 440 liv.

Les femmes ou les enfans à 8 onces, 320

La différence du prix vient de la différence des marchandises que l'on donne en échange. On a déterminé une certaine quantité de marchandises pour former l'once, qui est de 40 francs.

Une ancre d'eau-de-vie, contenant 12 pots, fait une once, ci . . . . . . 1 once.
8 pièces de platille (*a*) forment également 1
2 pièces de mouchoirs cholet . . 1
1 pièce de siamoise de 16 aunes . 1
1 pièce de Guingamp 1
8 barres de fer 1
1 role de tabac du Brésil . . . 1
40 livres pesant de cauris . . . 1

(*a*) Toile fort claire, les hollandais en fournissent. Les platilles françaises coûtent plus cher.

Tels sont les principaux articles de traite à Juda ; mais les onces n'ont pas la même valeur intrinsèquement.

Une ancre d'eau-de-vie ne coûte au marchand que 15 liv. ci . . . . 15 l.

Les deux pièces cholet 26

Les huit pièces platilles 56

La pièce de siamoise 50

Les huit barres 25

Les cauris coûtent quelquefois 25 sols la livre, quelquefois 30 sols. A 25 sols, les 40 livres pesant 50

Le role de tabac du Brésil coûte aux Portugais 10 fr., ils ne le cèdent jamais à moins d'une once et demie, ce qui fait 60 liv. et quelquefois plus, par la qualité des marchandises, comme lorsqu'ils exigent une once et demie en platilles, ce qui forme 84 fr., mais on calcule ici sur le pied de 60 liv., ci 60

Ainsi l'on voit que le prix d'un nègre dépend des marchandises que l'on donne en paiement : je suppose que le vendeur accepte les articles suivans :

3	onces en 3 ancres d'eau-de-vie à 13 liv. ci	39 l.
2	onces platilles, à 56 liv. ci . .	112
1	— mouchoir cholet, à 13 liv. la pièce, les deux pièces . . .	26
1	— cauris à 25 s. la livre, les 40 liv.	50
1	— siamoise	50
1	— guingamp	55
1	— barres de fer, à 5 liv. 15 s. la barre, les 8 barres . . .	46
1	— tabac Brésil	60
11	onces	408

Mais si au lieu des articles ci-dessus, le vendeur exigeoit la totalité du prix en platilles, tabac du Brésil et cauris, comme cela arrive souvent, alors le captif reviendrait beaucoup plus cher.

On suppose :

6	onces platilles à 56 liv.	336 l.
3	— tabac à 60 liv.	180
2	— cauris à 50 liv.	100
11	onces	616

Suivant le premier calcul, le nègre ne revient qu'à	408
Différence	208

Ce n'est que depuis quelques années que les français ont voulu faire entrer le tabac du Brésil dans leur traite ; la passion que les nègres ont pour le tabac, les a déterminés à ce parti, pour balancer la préférence qu'avaient les portugais, qui sont quelquefois obligés de donner 11 roles pour 11 onces ; mais moyennant cette qualité et quantité de marchandise, ils n'acceptent que les plus beaux esclaves, ils emploient beaucoup moins de tems, et ils ont la fleur. Ainsi le role ne coûtant aux portugais que 10 liv., ils traitent un captif pour 110 liv. ; à quoi il faut ajouter un dixième qu'ils payent aux hollandais (*a*), pour traiter depuis la rivière de Volta jusqu'au Gabon, ce qui porte le prix à 121 liv.

Les hollandais empêchent les portugais de traiter, sous quelque prétexte que ce soit, depuis le cap de Palme jusqu'à la rivière de Volta : ceux-ci se sont soumis à cette condition pour ravoir Fernambouc, une des capitaineries du Brésil.

(*a*) Ce droit se paye au fort Saint-Georges de la Mine.

Les anglais ont essayé de préparer leur tabac en le façonnant comme au Brésil, ils n'ont pas réussi, ils n'ont pu lui donner la douceur de celui des portugais : c'est cette douceur qui le fait rechercher des nègres : si l'on faisait des expériences à Cayênne, peut-être réussirait-on.

Les esclaves de Juda et des environs passent pour les meilleurs de la côte. On tire de ce pays ceux connus sous le nom de nègres Aradas et Fouédas, qu'on emploie utilement aux travaux de la terre et à des métiers. Dans les Colonies on fait une grande différence d'une traite de Juda avec celle des autres parties de la côte : Sous la dénomination de traite de Juda, on entend aussi celles qui se font à Epée, Porte-Nove et Badagry.

Le meilleur moyen à employer pour le transport des nègres, c'est d'avoir deux senaux construits pour la marche, contenant 200 têtes de nègres : choisir une cargaison bien assortie d'articles de défaite. On ferait partir ces senaux à trois mois d'intervalle l'un de l'autre.

Le premier pourrait arriver à la Côte-d'Or au mois d'octobre, c'est la fin de l'hivernage :

vernage : aussitôt l'arrivée à Juda, le capitaine vendrait sa cargaison sans *barguigner* (a), (ainsi que s'exprimait un capitaine-traiteur), au lieu d'attendre plus long-tems, on doit regarder comme un grand avantage d'abréger le voyage; une fois parvenu dans nos Colonies, il importe de vendre ses nègres argent comptant ou en denrées livrées. La méthode de vendre à terme est sujette à des inconvéniens par la mauvaise volonté et l'insolvabilité des débiteurs.

LETTRE XV.

Il est d'usage chez les Dahomets que les directeurs des comptoirs européens aillent une fois l'an saluer le roi.

Pour se conformer à cet usage, le directeur du comptoir français se rendit dans

(a) Barguigner : ce qui veut dire *marchander sou à sou.*

le lieu où le roi des Dahomets tient sa cour : nous allons rapporter le précis de la relation qu'un d'eux a adressée, dans le tems, au ministre de la marine :

« Le 20 octobre 1777, je partis de Juda avec le gouverneur de Glegoi pour me rendre à *Clamina ;* ce Gouverneur avait avec lui une garde de 100 hommes environ : le cortège était grossi des gens de sa suite, de nos porteurs de hamacs, et d'une vingtaine de ses femmes, car les femmes accompagnent toujours leurs maris pour les servir.

» Les gens du pays sont hospitaliers, ils vous offrent avec plaisir le logement et des rafraîchissemens, sur-tout du pileau, qui est une espèce de bierre faite avec du maïs : les routes sont sûres, au point que l'on peut voyager la nuit comme le jour.

» Les chemins sont très-étroits, et par cela même très-incommodes. On rencontre à chaque pas des herbes de 7 à 8 pieds de haut, qui ont beaucoup de rapport avec nos roseaux.

» Le terrain est fangeux et gras, en sorte qu'après une pluie il est difficile de le pratiquer.

» Arrivé à l'entrée de la ville de Clamina (c'est toujours le directeur du comptoir français qui parle), il était trois heures de l'après-midi, le Gouverneur de Juda fit prévenir le roi de mon arrivée ; en attendant nous nous arrêtâmes sous des arbres.

» Une heure après nous apperçûmes un cortège nombreux ; au milieu flottaient les pavillons français, anglais et portugais.

» Les chefs de la troupe vinrent au-devant de nous; lorsqu'ils furent à dix pas, ils tournèrent à trois reprises différentes autour de nous, et chaque fois ils nous saluaient; ils s'avancèrent enfin pour nous complimenter de la part du roi; mais avant de prononcer son nom, ils baisèrent la terre et s'en frotèrent le visage.

» Le Gouverneur de Juda reçut les ordres du roi étendu vers la terre. C'est un usage exactement observé chaque fois qu'ils parlent au roi.

» Vers cinq heures, nous nous rendîmes avec l'escorte au palais du roi, précédé de sa musique, nous fûmes salués de plusieurs décharges de mousqueterie.

» Nous apperçûmes devant la porte ses

ministres (*a*), ce ne fut qu'après avoir fait trois tours que je pus descendre de mon hamac : je reçus les complimens du roi, qui me fit prier d'y remonter.

» Je fus conduit dans une cour où j'aperçus un grand nombre de femmes armées, formant une espèce de bataillon carré.

» Ces femmes se rangèrent sur un front de 15 en 15, et défilèrent ; à mesure qu'elles défilaient, elles faisaient une décharge de mousqueterie ; bientôt elles se rangèrent sur

(*a*) Lorsque les Grands sont à la Cour, ils sont assujettis aux cérémonies les plus dures et les plus humiliantes. Dès le lever du soleil, ils sont obligés de se trouver devant la porte du roi pour y attendre l'ordre d'entrer. Lorsque le roi vient à paraître, ils se prosternent, et le nez dans la poussière, ils font une espèce de croix ; ils se couvrent la tête de poussière et la jettent avec force sur leur dos : si le roi veut leur parler, alors ils se traînent sur le ventre, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à ses pieds. Ils sont à-peu-près dans la même posture, lorsqu'ils accompagnent les blancs à l'audience du roi ; ils devancent les blancs, en s'écriant : *Ago, ago, qui a housou*, ce qui signifie, *rangez-vous, maître.*

deux lignes, et firent un feu général qui fut très-bien exécuté.

» Je fus obligé d'assister à l'exercice des troupes armées d'espingoles, en sorte qu'il était nuit close, lorsque je pus me retirer.

» A peine arrivé dans l'appartement qui m'avait été destiné, un envoyé du roi me fit dire que l'on allait tirer le canon, et de faire attention au nombre de coups. Je comptai 21 coups.

» Je trouvai une table abondamment servie.

» Sur les sept heures du matin, je vis entrer un homme tenant un panier à la main, c'était un canonnier qui avait dans son panier le nombre de coups tirés la veille : il est d'usage de payer cette marque d'attention avec un flacon d'eau-de-vie et 10 galines de cauris. Je le fis d'ailleurs bien boire, et il s'en alla content.

» Dans l'audience (*a*) que me donna le

(*a*) Le roi était assis dans un très-beau fauteuil, ayant sous ses pieds un tapis de velours cramoisi ; ses femmes étaient accroupies devant lui, elles lui servaient à boire et à fumer.

Les blancs étaient sur des siéges rangés en forme

roi, il me fit beaucoup de questions sur la puissance du roi de France, sur ses palais, sur le commerce du pays et l'usage qui a existé de tout tems de tenir les assemblées des chefs de chaque nation au fort français.

» Le roi prétendait qu'elles devaient se tenir chez le Gouverneur de Juda : je m'opposai à ce changement, ce qui n'eut pas de suite. J'obtins que le roi mettrait un frein aux vols continuels que les nègres commettaient envers les négocians.

» En prenant congé du roi, il me fit don d'une jeune négrillonne, d'une pagne ; les gens de sa suite reçurent des bouges et de l'eau-de-vie ».

Nous ajouterons à ce récit, l'extrait d'un voyage qu'un autre directeur du comptoir français (M. Gourg), fit, en 1788, à Beaumé, résidence du roi des Dahomets, à l'occasion des cérémonies des coutumes, c'est-à-dire, des présens d'usage (1).

On ne peut lire ces détails sans frémir

---

circulaire; devant ceux-ci, les Grands du pays étaient couchés par terre.

(1) *Voyez* note 34.

d'horreur ; ils serviront à prouver quel est le sort destiné aux peuples qui vivent sous la tyrannie de ce prince.

Février, 1788.

» Le 14 février, dit M. Gourg, j'arrivai à Beaumé. Je vis sept noirs attachés à des poteaux sous un hangar ; ces noirs étaient destinés à être sacrifiés aux mânes du père du roi.

» Le 15, à sept heures du soir, j'entendis un tambour, dont le son lugubre annonçait la cérémonie cruelle qui allait avoir lieu. Ce même soir, on sacrifia, non-seulement les sept hommes attachés sous le hangar, avec un nombre égal de chevaux, mais encore beaucoup d'autres.

» Le 16, à sept heures du matin, le roi m'envoya chercher pour assister aux cérémonies ; il était huit heures et demi lorsque je fus rendu. En entrant chez le roi, je trouvai qu'on avait placé, de chaque côté de la porte, trois têtes de nègre qu'on venait de couper ; il y en avait autant à une autre porte, ce qui faisait douze têtes en tout.

» Dans le marché, on avait suspendu, à une grande potence, et par les pieds, un noir que l'on avait étranglé et à qui l'on avait coupé les parties ; il y avait, à l'autre extrémité du marché, un second noir mutilé de la même manière.

» Ces horribles sacrifices s'exécutent au moment où le roi sort de sa case ; ce prince baigne ses pieds dans le sang de ces malheureux. Il se rend ensuite au marché où le sang de ceux qui sont suspendus découle sur son hamac et sur ses pagnes.

» Le 17, à sept heures du soir, j'entendis encore le tambour qui annonça le sacrifice du dernier jour des coutumes. On tua dix hommes, dont les têtes furent attachées aux portes du palais du roi, et quinze autres qu'on suspendit au marché. Les corps furent emportés et jetés dans les champs où ils servirent de pâture aux panthères et aux oiseaux de proie, à l'exception de ceux qui furent suspendus aux gibets, et qui y restèrent jusqu'à ce que la putréfaction les fît tomber; et celui qui en rapporte les têtes au roi, reçoit ordinairement cinq cabeches de cauris ou 50 francs.

» Les nègres que l'on sacrifie ainsi, sont ou des malfaiteurs ou des prisonniers ; mais il faut si peu de chose, pour être criminel aux yeux du roi, qu'on ne peut s'empêcher de plaindre ces malheureux ».

LETTRE XVI.

A Juda la terre en général est très-fertile, le pays est arrosé de quelques petites rivières et de ruisseaux ; les plaines, les valons, les bois, parsemés de distance en distance, forment le coup-d'œil le plus varié et le plus agréable.

Le maïs et le petit mil sont les principales productions ; ils y croissent en abondance et les habitans en font leur principale nourriture : les nègres cultivent aussi des légumes.

Dans les cantons voisins de la mer, on sème peu de petit mil : il est même défendu d'en cultiver à Juda. Dans l'intérieur des terres, on sème moins de maïs ; le petit mil est une espèce de maïs, il vient de la plus grande hauteur, il y a des tiges de 8 à

10 pieds ; l'épi est le même, le grain rangé de même, mais beaucoup plus petit. Il n'est guères beaucoup plus gros que la graine de raves ; le tronc et la feuille sont les mêmes ; il diffère en ce que son épi ne sort point à côté de la tige, et qu'il n'en a qu'un qui forme l'extrémité de cette tige.

Il y a beaucoup de bananiers, d'orangers, de citronniers et de palmiers. Les noix de Palme servent à extraire l'huile de ce nom ; on y cultive la patate qui est la même que celle de l'Amérique ; les ignames y viennent bien ; il y a différentes espèces de pois et de giraumons.

Le tems des pluies qu'on nomme hivernage est depuis avril jusqu'en octobre ; pendant ce tems, les pâturages sont abondans, il y a d'ailleurs deux saisons pendant lesquelles on ensemence les terres.

La première, depuis le mois de mai jusqu'en juillet, pendant laquelle on récolte le maïs et le petit mil.

La deuxième est en septembre et octobre, c'est le tems des pois et des patates qu'on recueille en décembre et janvier.

On laboure la terre à bras par sillons.

Les nègres font avec de la farine de maïs une pâte qu'ils appellent *tangui* et *cassan*, la pâte faite avec du petit mil leur sert de pain.

Le coton et l'indigo y viennent naturellement; le café y réussirait aussi bien que dans nos Colonies; le poivre y croît aussi; il ressemble à celui de la côte Malabar, avec cette différence qu'il est plus petit, mais plus fort.

La teinture en indigo fait le plus bel effet; la variété des couleurs s'opère au moyen de la résine d'un bois et des fleurs d'une autre espèce de bois.

Les poules y sont fort petites, mais bonnes; la pintade, le canard et la poule-dinde y sont d'un excellent goût; le cochon est meilleur qu'en Europe.

Les bois, les campagnes sont remplis de bêtes fauves et de gibier; les rivières fournissent du poisson; il y a beaucoup d'éléphans (*a*) que l'on respecte, parce qu'ils sont

(*a*) Pendant le séjour de M. de Vilatelle à Juda, cet officier ayant vu beaucoup d'éléphans, fut étonné qu'on ne fit dans ce pays aucun commerce du morfil. Il en demanda la raison, on lui répondit que les *dents* d'éléphans de ces contrées n'étaient pas propres à être travaillées; que l'ivoire n'en est pas beau:

fétiches du roi; les tigres jouissent du même privilège, cependant quelquefois on en tue. Le pied de l'éléphant est un manger délicat, l'espèce en est nombreuse; il y a des chats sauvages et un animal que l'on appelle loup, qui ne lui ressemble en aucune manière; il est très-carnassier; il ne sort que la nuit.

On trouve dans les marais quelques hippopotames. Les vaches sauvages brunes sont très-communes et bonnes à manger; elles ne diffèrent des vaches domestiques qu'en ce qu'elles ont les cornes plus longues et mieux placées; qu'elles sont plus agiles et plus élé-

---

cependant il ne parut pas à M. de Vilatelle que l'espèce des éléphans fût dégradée, ni inférieure à celle des autres contrées; il en vit qui avaient 14 à 15 pieds de haut.

Ce n'est pas vraisemblablement dans des causes physiques qu'il faut rechercher le motif du défaut de commerce de l'ivoire, mais dans la superstition de ces peuples. Il suffit que cet animal soit *fétiche* du roi pour être respecté; mais rarement les objets du culte de ces barbares le méritent autant que l'éléphant, bien plus estimable que les indigènes eux-mêmes.

gamment taillées : il y a beaucoup de biches plus petites que celles d'Europe ; leur chair est excellente et approche du goût de celle du bœuf ; il y a aussi des gazelles.

On y trouve une espèce de blaireau-cochon que les nègres nomment *cazou* ; les européens ont confondu cet animal avec l'*acouti*, il a la queue comme celle du rat ; ce qui a causé l'erreur, c'est que les nègres, avant de les vendre, en détachent la queue dont ils font une *fétiche* ; cet animal loge sous terre, il est fort gras, sa chair est blanche, courte, délicate et d'un bon goût.

Il y a des perdrix, comme celles d'Europe ; le ramier, la tourterelle et la pintade sauvage y sont communs et bons ; il est pourtant difficile de s'en procurer à cause de la paresse des nègres, et il n'est guères possible aux blancs de chasser.

Il y a quantité d'oiseaux tant terrestres qu'aquatiques de différentes espèces (il y en a de monstrueux parmi les aquatiques). Plusieurs sont ornés du plus riche plumage ; la plupart vivent d'insectes, et ne peuvent exister que dans les campagnes, beaucoup aussi se nourrissent de grains et de viande :

on pourrait les conserver, mais les nègres qui seuls peuvent les procurer, ne le font pas, soit paresse, soit défiance; ils soupçonnent, dit-on, les blancs de vouloir se servir de ces animaux pour faire *des fétiches* contr'eux, et enfin beaucoup de ces beaux oiseaux sont sacrés.

Il y a une espèce de petits-aigles qui répandent une odeur désagréable, ils ont la tête et le col dénués de plumes, ils viennent jusques dans les basse-cours ramasser les immondices, ils se nourrissent avec plaisir de cadavres : les européens les nomment puants, et les nègres *haot*.

On connaît peu d'arbres fruitiers; on a quelques orangers et citronniers que les blancs y ont apportés, de même que les gouyaviers, des pommiers d'Acajou, d'autres pommiers à nègres, dont le fruit est comme nos pommes, mais d'une chair filandreuse, âpre et fétide placée autour d'un gros noyau.

Il y a d'autres fruits dont les nègres seuls mangent.

Le meilleur de tous les fruits est le *cissée*; son écorce ressemble à celle du hêtre, il

vient aussi haut que ce dernier, il a à-peu-près la feuille comme le châtaignier; il porte un fruit agréable à la vue et de bon goût, il est en forme de poire, coloré et du plus beau carmin sur un fond jaune; l'intérieur est divisé en trois cellules; dans chaque, il y a une espece de marron d'un noir luisant, qui pousse à une des extrémités deux cernaux beaucoup plus gros que les nôtres, d'un goût approchant de celui du beurre frais: cet arbre est particulier au pays.

Il y a des bois en abondance, les trois quarts sont laiteux et spongieux, et ne servent à aucun usage, excepté le *mapou*, dont on fait les pirogues, et le *faſtonier*, qui est une espèce de *mapou* qui porte un coton des plus fins; les nègres ne le ramassent pas, parce qu'il n'a pas assez de consistance pour être filé; il est aussi doux, aussi fin et aussi luisant que de la soie, on croit qu'il pourrait servir à la fabrique des chapeaux, à ouater, etc. A peine en Europe trouve-t-on elques arbres aussi gros que ceux-là.

Il y a un bois rouge, superbe, incorruptible, propre à tous usages, on en fait des planches et des poutres.

Le palmiste à huile est très-commun dans les marais, il porte son fruit à sa cîme, ce fruit est fait en grappe de raisin, long de deux pieds, chaque grain de la grosseur d'une noix, ayant un noyau autour duquel il y a une substance jaune et molle de l'épaisseur d'une demi-ligne qui donne l'huile; cette substance est recouverte d'une espèce de parchemin brun parsemé de rouge; les nègres font bouillir ces grains, et ils écument la partie onctueuse qui surnage après que la chaleur l'a dégagée; cette huile est fort douce, balsamique, d'une odeur agréable, approchant de celle de la rose.

Il y a des moutons poil ras, qui ne valent pas les nôtres; le cabri vaut le meilleur mouton d'Europe: il y a encore des cochons; tels sont les quadrupèdes domestiques.

Parmi les reptiles, quelques-uns sont dangereux, celui sur-tout qui ressemble au serpent *fétiche*, nommé Daboue; mais il ne faut pas croire qu'ils soient aussi communs qu'on le dit.

Buffon a été induit en erreur par quelques voyageurs, lorsqu'il a avancé, d'après eux,

eux, que les chiens de ces contrées n'aboient pas, et qu'ils n'ont qu'une espèce de hurlemens : il est certain qu'ils aboient, différens voyageurs, dignes de foi, les ont entendus aboyer à Juda et dans d'autres pays plus chauds de l'Amérique.

LETTRE XVII.

MONSIEUR Bonnaventure avait reçu, par ses instructions, l'ordre de se rendre à Portenove, dans le royaume d'Ardres; mais d'après l'état de nos vivres et le manque de marchandises de traite, notre commandant songea qu'il y aurait de l'imprudence à s'avancer vers le bas de la côte, que sa visite au roi d'Ardres serait vaine, attendu qu'on ne se présente pas devant des rois africains, sans avoir des présens à leur faire.

Il ne laissa pas que de recueillir des renseignemens sur l'utilité d'un établissement dans cette partie.

De mon côté, j'ai tiré beaucoup de lu-

mières à ce sujet de la correspondance de M. Gourg, directeur du comptoir de Juda et de celle de quelques capitaines du commerce qui avaient traité à Porte-Nove, principalement de M. Hardy, capitaine d'un bâtiment de la Rochelle, de M. Bouscasse, capitaine de l'aimable Esther de Rochefort, de M. Neveu, commandant l'Africain du Hâvre, de M. Sauvestre, commandant la Justine de Nantes, et de M. Dubosq, commandant l'aimable Suzanne du même port.

Voici le résultat de ces renseignemens.

Porte-Nove est situé à 15 lieues de Juda et à 5 lieues de la mer (1).

Pour y arriver, il faut traverser deux lagons, un petit et un grand.

Le petit lagon est à trois quarts de lieue du bord de la mer. On peut le remonter en chaloupe jusqu'à Baumé, là il n'est plus navigable que pour des pirogues, au moyen desquelles on va jusqu'à 40 lieues dans le Nord.

Le grand lagon est à une lieue au-dessous du petit; le village de Cotonis se trouve

(1) *Voyez* note 35.

placé à mi-chemin de ces deux lagons, de là on se rend à Ardres.

Porte-Nove fait partie du royaume d'Ardres; c'est l'entrepôt du commerce des Alliots, des Nagots, des Mahis, du pays d'Amdé, et de celui d'Aya.

Porte-Nove nous ouvrirait des relations commerciales avec les royaumes de Barbas, Tappas, Guyavais et Katou.

Les marchands de captifs s'y rendent en plus grand nombre depuis que le chemin de Juda leur est interdit. Le roi des Dahomets se prive par-là d'une branche lucrative de commerce qui tourne à l'avantage du roi d'Ardres. J'ai oui dire que dans ce moment (1788) il se trouve à Porte-Nove plus de dix mille captifs.

Les capitaines qui vont à la traite élèvent des baraques sur le rivage qu'on nomme *la Prée*, ils sont continuellement inquiétés par les nègres qui sont voleurs : les frais de transport sont très-chers : il faut qu'ils acceptent les captifs jeunes ou vieux, ou bien qu'ils se résolvent à partir sans avoir fait d'affaires.

Un fort sur le bord de la mer mettrait

le commerce à l'abri de toutes ces vexations. On ferait la traite paisiblement dans son enceinte, et les marchands ne compteraient plus, parmi les dépenses, les frais de transport, et le pillage d'une partie de leurs effets.

A cet égard, il serait nécessaire que la construction du fort fût achevée dans une seule campagne, que tous les matériaux fussent apportés de France avec des briques et des pierres de taille pour les angles : on amènerait de France quelques maîtres maçons pour tracer les ouvrages, et l'on emploierait les nègres pour les travaux, et par ce moyen on épargnerait des européens.

Dans le cas où le roi des Dahomets chercherait à s'opposer à l'érection d'un fort, il trouverait dans le roi des Alliots une barrière contre laquelle ses efforts seraient impuissans : on doit bien penser que celui-ci a le plus grand intérêt de protéger le commerce qu'il fait à Porte-Nove.

Mais pour avoir la faculté de construire un fort, il faut disposer favorablement les nègres pour nous, ce qui ne peut avoir lieu qu'en donnant des présens (1).

(1) *Voyez* note 36.

Dans la distribution de ces présens, on n'oubliera pas sur-tout un nommé Pierre (*a*), qui a toute la confiance du roi d'Ardres; ce Pierre est un nègre qui a été élevé à Nantes, et qui sait passablement lire et écrire.

A cette occasion, je dois dire que l'usage où l'on est de recevoir dans un collège (1) quelques-uns de ces nègres, est impolitique: quand ils reviennent sur le sol africain, ils sont considérés par leurs compatriotes, ils deviennent ordinairement les ministres et les confidens des rois de leurs pays, et il ne faut pas croire que nous nous ménagions par-là des amis utiles: ce sont au contraire des ennemis très-dangereux que nous avons armés contre nous, en les éclairant sur leurs intérêts et sur les nôtres, qui ne sont pas les mêmes: ils sont accoutumés d'ailleurs à mettre à nos denrées un prix bien au-dessous de celui qu'elles ont à la côte, aussi toutes les difficultés que nous éprouvons à faire la traite, viennent toujours d'eux.

Je ne puis terminer l'article de Porte-

(*a*) Il est mort depuis.

(1) *Voyez* note 37.

Nove, sans engager d'employer toutes les précautions contre les dangers qui résultent du remuement des terres en Afrique : comme les européens succombent ordinairement à ces travaux, on peut y employer des ouvriers nègres.

Les puits creusés sur le bord de la mer, et dans lesquels on puise une eau saumâtre, sont la cause principale des épidémies.

M. Bonnaventure avait également des ordres pour se rendre au Benin, mais la crainte de n'avoir pas assez de vivres pour faire son retour en Europe l'en empêcha ; d'ailleurs, l'hivernage régnait encore (25 août) au bas de la côte: ces motifs le déterminèrent à mettre à la voile pour l'île du Prince.

Le 28 août nous partîmes de Juda; le 2 septembre nous nous trouvâmes entourés d'une quantité prodigieuse d'oiseaux : un nègre portugais, qui était à bord, annonça que c'était un signe de l'approche de la terre : nous apperçûmes effectivement l'île du Prince, une demi-heure après. Nous ne pûmes cependant mouiller dans le port de cette île que le 4 septembre.

L'entrée du port est située à l'orient de

cette île par un degré quarante minutes de latitude septentrionale.

L'île du Prince est susceptible de grandes ressources ; on y fait de l'eau (*a*) avec la plus grande facilité, et c'est en général une excellente relâche pour les bâtimens qui viennent de la côte : les scorbutiques s'y rétablissent promptement.

Entre les mains d'une nation puissante et industrieuse, l'île du Prince pourrait devenir le centre du commerce de toute la côte ; la traite se ferait presque sans frais et sans risques de maladies : on pourrait y déposer 30,000 esclaves.

La population de cette île est d'environ 10,000 ames, dont très-peu de blancs. Elle produit la canne à sucre et la canelle, on y trouve beaucoup de bœufs, de chèvres et de cochons (1).

(*a*) Cette eau est très-vive ; elle vient des montagnes et roule sur des cailloux dans un assez long espace et sur une grande pente : elle est très-saine ; mais lorsqu'on vient de la Côte d'Or où l'on est sujet à boire de l'eau de citerne, celle de l'Ile du Prince a besoin d'être ferrée.

(1) *Voyez* note 38.

Nous restâmes dans cette île 15 jours, qui furent employés à réparer les avaries que la Flore avait souffertes dans son grément, à caréner la chaloupe, à faire de l'eau et du bois : ce séjour servit aussi à rétablir la santé des scorbutiques.

Le 17 septembre, tous ces objets étaient remplis, nous nous mîmes en route pour l'Europe, avec une pluie continuelle, parce que nous nous trouvions ici dans un commencement d'hivernage.

Le 24 septembre nous nous trouvâmes sous l'île de Saint-Thomé aux portugais, où nous restâmes en calme depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

Le 26 septembre nous passâmes la ligne : M. Bonnaventure prit à-peu-près la route (1) que suivent ordinairement les bâtimens qui reviennent de l'Inde, je dis à-peu-près, parce qu'il jugea à-propos de s'en écarter dans l'Ouest; et d'après quelques observations, il eut l'occasion de se convaincre que l'opinion de quelques marins, qui prétendent que dans les retours de la côte d'Afrique, on

---

(1) *Voyez* note 39.

est sujet à être jeté dans l'*est* par les courans, n'est pas toujours fondée.

Le 14 novembre nous eûmes connaissance de l'île de Flore, l'une des açores; la frégate essuya un coup de vent dans le nord des açores, qui dura jusqu'à notre arrivée sur les côtes de France, où elle fut retenue par les vents contraires, de manière qu'il fallut réduire les vivres de l'équipage.

La nuit du 3 au 4 décembre, les voiles furent emportées par un coup de vent est-sud-est, qui nous obligea de faire route pour relâcher à la Corogne, où nous arrivâmes le 9 décembre 1788; nous en repartîmes le 2 janvier 1789, et le 11 du même mois la frégate mouilla en rade de l'île d'Aix, neuf mois après notre départ du même endroit.

LETTRE XVIII.

De tous les navigateurs qui ont visité la côte d'Afrique par ordre du gouvernement, depuis 1785 jusques et compris 1790, aucun, excepté M. de Flotte, n'a été au Benin; soit parce qu'ils étaient partis trop tard de France, soit à cause du défaut de vivres.

M. Bonnaventure n'était parti de France qu'au mois d'avril 1788, il se trouva à la côte dans la saison des pluies: il était encore le 28 août dans la rade de Juda. M. de Flotte, au contraire, ayant fait voile de France en décembre 1786, se trouva mouiller à Juda le 5 avril 1787, et à la rivière de Benin, le premier mai suivant.

Nous puiserons dans le mémoire de cet officier, quelques renseignemens sur cette partie.

De Juda à la rivière de Benin, on compte 64 lieues : on rencontre d'abord un village qu'on appelle *Epée*, puis on apperçoit *Porte-Nove*, qui est remarquable par deux bouquets

de bois : on a vu dans la lettre précédente les avantages qu'offrirait un établissement à Porte-Nove : comme il dépend du roi d'Ardres, M. de Flotte crut devoir passer avec ce roi un traité par lequel ce prince a consenti à céder un terrain convenable, moyennant 5o onces en marchandises (*a*), et à condition que les bâtimens nationaux qui feraient la traite chez lui, paieraient 200 onces de coutumes.

Cet officier observait, à l'occasion des coutumes payées par les bâtimens du commerce, que l'usage des anglais est plus avantageux que le nôtre, en ce qu'ils ne paient pas leurs coutumes tout d'un coup, mais à mesure qu'ils avancent dans leurs opérations.

Entre Porte-Nove et la rivière de Benin, on trouve deux endroits de traite, l'un appelé *Badagry*, l'autre *Ahoui*.

(*a*) Une once (marchandises) est composée de 16 écus. Il y a des marchandises dont l'once est plus chère, par exemple, des étoffes de soieries et d'autres, comme la poudre à feu, l'eau-de-vie, etc. dont l'once revient moins cher; le prix commun de l'once (marchandises) est 40 fr.

Le premier soin de M. de Flotte, en arrivant à la rivière de Benin, fut d'envoyer deux officiers (MM. Legroing et Balon) vers le roi du pays.

Voici les détails que M. Legroing transmit à son retour à M. de Flotte.

« La rivière de Benin, dit M. Legroing, est située dans l'intérieur des terres, à 28 lieues de l'embouchure de la rivière Formose; sur la rive droite de cette rivière, à 10 lieues de son embouchure, on trouve la rivière de Benin, que l'on remonte avec des goélettes (*a*) jusqu'à Agathon, village situé à 18 lieues plus haut. Ce village est élevé de plus de 50 pieds au-dessus du niveau de la rivière; il est composé d'une quarantaine de cases: ces cases sont bâties en terre, elles sont polies en dedans avec beaucoup d'art : nous visitâmes l'emplacement d'un établissement hollandais détruit depuis plus de quarante ans (en 1747 environ), et qui est situé à une égale proximité du village et du chemin

(*a*) Ces goélettes peuvent tirer jusqu'à 9 pieds d'eau. Il est bon d'avoir une grande pirogue pour remorquer la goélette.

qui conduit au Débarcadaire : un fort serait bien placé dans cet endroit.

» Nous envoyâmes, continue M. Legroing, un exprès au roi de Benin, pour le prévenir du desir que nous avions de nous rendre chez lui. Le lendemain nous vîmes arriver deux ambassadeurs, ou plutôt deux envoyés de commerce, auxquels les portugais donnent le nom de *Passadors* : ils sont pris dans la classe des favoris du roi.

» Un de ces envoyés portait, pour marque distinctive, un sifflet d'argent, qu'il nous obligea de toucher, pour que nous ne doutassions pas de sa qualité.

» Nous étions au nombre de quatre européens (*a*), et nous avions trente nègres pour porter nous et nos effets. Nous nous arrêtâmes à Gaure, village à cinq lieues d'Agathon. Le 13 mai (*b*) nous arrivâmes à Benin, nous ne mîmes que dix heures à faire ce trajet.

» La route d'Agathon à Benin est très-

(*a*) M. Landolphe, chef d'un établissement, au bas de la rivière Formose, était de ce nombre.

(*b*) Ils étaient partis le 7 mai.

fréquentée par les naturels; elle est plantée d'arbres de différentes espèces, en sorte que l'on est continuellement à l'abri du soleil.

» Ces arbres sont très-gros et très-élevés: malgré qu'ils aient jusqu'à vingt-quatre pieds de circonférence, il arrive souvent qu'ils sont détruits par les ouragans.

» On voit, sur la route, des cases placées de distance en distance, qui sont destinées à abriter les voyageurs; quoique la plupart ne soient pas occupées, on y trouve des rafraîchissemens en fruits du pays : ceux qui profitent de ces secours, mettent le prix de ces objets dans l'endroit où ils les ont trouvés, et il n'est jamais arrivé que cela ait été volé.

» Avant d'entrer dans la ville de Benin, nous allâmes voir le capitaine des guerres, chez lequel les étrangers sont obligés de s'arrêter pour se laver les pieds.

» Nous reçûmes de ce capitaine un accueil flatteur; il nous fit voir ses femmes, qui étaient richement vêtues.

Sous une espèce de vestibule on appercevait un mausolée, dont le principal ornement consistait en 8 figures, sculpture en bois : ces figures supportaient huit dents d'élé-

phant : une de ces dents avaient huit pieds de long.

» Le capitaine des guerres nous dit que c'était là le mausolée de son père.

» La ville de Benin est située dans une plaine, et entourée de fossés profonds. On voit les vestiges d'une ancienne muraille en terre, il serait difficile qu'elle eut été construite autrement, car nous n'apperçûmes pas une seule pierre dans tout notre voyage. Les rues ont quinze pieds de largeur, quelques-unes sont cependant plus larges : les maisons en très-grand nombre, sont couvertes de feuilles de latanier, celles du roi le sont avec de grands bardeaux. Devant ces dernières on a planté deux bosquets en arbres de haute futaie : il nous a paru que c'était les seuls arbres plantés par la main des hommes.

» Il faut aller chercher l'eau à une petite rivière située à un quart de lieue de la ville, pour qu'elle soit claire et bonne ; les nègres ne boivent que de mauvaise eau qu'ils puisent dans des creux.

» La population de Benin paraît être considérable : nous logeâmes à l'entrée de la

ville, chez un des interprètes du roi : les Passadors vinrent nous féliciter de la part de ce prince, et nous annoncer qu'il ne serait visible que vers la nuit, ils nous apportèrent des présens en vivres.

» Le soir nous fûmes introduits chez le roi : il était assis sur un banc, il avait à ses côtés quatre officiers noirs et deux esclaves tout nuds.

» Le roi fit paraître beaucoup de joie en voyant M. Landolphe ; celui ci nous annonça comme venant de la part du roi de France : je remis à ce prince les présens dont j'étais chargé, il en parut très-satisfait. Sur l'observation que je lui fis que le roi de France desirait faire un traité avec lui, il répondit qu'il consulterait à cet égard les grands de son royaume. Notre interprète ne parlant que mauvais anglais, je m'apperçus qu'il était très-difficile de nous faire entendre.

» Le lendemain (14 mai) nous assistâmes à une cérémonie qui fut pour nous un spectacle affreux.

» Sur les 3 heures de l'après-midi, le roi, précédé de gens chargés de tout son corail, accompagné,

accompagné des grands de son royaume, s'avanca vers un mausolée placé dans une de ses cours. Il était vêtu de blanc, d'une manière fort simple : une musique lugubre le suivait. Arrivé au rendez-vous, le roi se plaça sur la première marche du mausolée, et chacun se tint debout, en formant deux lignes parallèles; on nous avait réservé les premières places, bientôt nous vîmes paraître un malheureux qui avait un bâillon à la bouche : on le fait mettre à genoux, puis un des Grands, armé d'une massue, en assène un coup sur la tête de la victime : le sang ayant ruisselé, des nègres, qu'on nomme Phidors, s'empressaient d'aller chercher les filières de corail, qui sont les ornemens de la royauté, pour leur faire toucher la tête ensanglantée.

» On sacrifia aussi un bœuf et un mouton, et l'on arrosa le mausolée de sang : pendant cette cérémonie, le roi rioit aux éclats, et nous faisoit signe de regarder.

» Nous fûmes conduits ensuite dans un endroit où l'on nous servit des cocos et divers fruits, du vin, du rhum et de la bière. Les appartemens du roi sont vastes : ils sont

ornés de dents d'éléphant sculptées. Le roi a consacré à son *fétiche* deux de ces dents, aussi il y attache un grand prix.

» Dans une visite que nous fîmes au roi le soir du même jour, 14 mai, je lui fis part d'un projet de traité de commerce exclusif avec les français ; mais après en avoir conféré avec son conseil, il nous déclara qu'il voulait laisser le commerce à la concurrence. M. Landolphe obtint la permission de traiter à Agathon, moyennant certaines coutumes.

» Le lendemain 15 nous dinâmes chez le roi et en sa présence, faveur qu'il n'accorde à aucun de ses sujets : on nous servit un ragoût de mouton accommodé avec des ignames.

» Nous ne pûmes assister à une fête que le roi donna pendant la nuit dans l'intérieur de son sérail: ce ne fut qu'à la dérobée que nous pûmes appercevoir quelques-unes des femmes qui le composent.

» Le 16 il voulut nous donner une idée de sa puissance, en faisant défiler devant nous toutes les richesses du royaume en corail : car une marque distinctive est d'avoir plus ou moins de filières de corail : dans les jours de céré-

monie ils ont un colier composé de quinze à vingt filières. Les Passadors n'ont que deux filières, et les Phidors n'en ont qu'une : s'ils venaient à la perdre ils rentreraient dans la classe du peuple.

» Quant aux coutumes à payer pour traiter les esclaves dans le royaume de Benin, les bâtimens marchands les paient en pagnes : si c'est un grand bâtiment, le roi prend 900 pagnes, un des capitaines des guerres en a 300, chaque ministre du commerce en prend 100; les Passadors en ont 40, et enfin on donne 20 pagnes à chaque Phidor : la pagne est estimée de 40 à 45 sols : le prix d'un négre bien constitué est de 250 à 280 l.

» En prenant congé du roi, il nous demanda plusieurs articles en vins, liqueurs, sel, sucre, etc., il nous recommanda sur-tout de ne pas oublier le beau corail : il nous fit présent, à M. de Balon et à moi, de deux dents d'éléphant; les présents destinés pour le roi de France consistaient en une dent d'éléphant et un esclave.

» Avant de partir de Benin, nous allâmes rendre une visite au capitaine des guerres, qui nous accueillit encore mieux que la pre-

mière fois; car il poussa la complaisance jusqu'à nous conduire dans son sérail; où nous vîmes plusieurs de ses femmes : il nous donna à chacun une pagne en paille.

» De retour à Agathon, nous y retrouvâmes la goélette, et ayant profité du Jussan (*a*), nous nous rendîmes dans la même marée, à l'entrée de la rivière Formose; nous allâmes mouiller à un quart de lieue de l'établissement de M. Brillantois-Marion de St.-Malo ».

Voici l'origine de cet établissement : en 1783, le capitaine Landolphe se trouvant à traiter dans la rivière de Formose; le roi d'Ouëre (*b*) lui donna des secours, et promit que désormais il protégerait la traite des français.

Dans la même année, le fils aîné de ce roi

(*a*) *Le reflux de la mer.* Dans la belle saison, la marée se fait sentir jusqu'à Agathon; mais lorsque les grandes pluies surviennent, elles empêchent la marée de monter au-delà de six lieues de l'embouchure; alors les courans sont très-violens.

(*b*) Oëre ou Where. Le royaume d'Ouëre s'étend le long de la rive gauche de la rivière de Formose jusqu'à la mer, et communique par l'intérieur avec les deux Kalbars.

s'embarqua sur le bâtiment du capitaine Landolphe, pour venir en France, où le gouvernement pourvut à sa dépense.

Les dispositions favorables du roi d'Ouëre, déterminèrent le gouvernement à accorder (*a*) à MM. Brillantois-Marion et compagnie, un privilège *exclusif*, pour faire, pendant trois ans, la traite de la rivière de Formose, à l'embouchure de laquelle il fut chargé d'établir un comptoir français sur un terrain concédé au capitaine Landolphe, par le roi d'Ouëre.

Cet établissement était avantageusement situé pour la traite (1) : en 1787, il consistait en 8 cases entièrement achevées, et une qu'on élevait pour servir de logement au commandant, il y avait de plus une batterie de huit canons de six, et de deux canons de huit.

D'après les instructions données à M. de Flotte, cet officier devait, en partant de la rivière de Formose, se porter vers les îles Ambozes, près la rivière de Camarones, puis

---

(*a*) Arrêt du Conseil d'Etat, du 27 mai 1786.

(1) *Voyez* note 40.

visiter l'île des Perroquets vers le cap de Lopez-Gonsalves, ainsi que d'autres îles qui auraient pu se trouver à l'entrée des rivières situées dans la partie du Gabon : il lui était prescrit de vérifier si leur accès était facile, s'il y avait beaucoup de ressources dans le continent pour la traite ; mais on lui assura que depuis le Benin jusqu'au cap de Lopez-Gonzalves, la traite était, pour ainsi dire, un échange de blancs contre des noirs, et que beaucoup de bâtimens s'en étaient retournés presque sans équipages, parce que l'air de cette côte est extrêmement mal sain. Ces éclaircissemens le déterminèrent à ne pas remplir cette partie de ses instructions.

LETTRE XIX.

MALGRÉ les indications données par M. de Flotte, qui tendraient à prouver les dangers qu'il y aurait à traiter depuis le cap Formose jusqu'au cap de Lopez-Gonzalves, je crois devoir indiquer en abrégé les endroits compris dans cet intervalle.

Après le cap Formose on trouve le nouveau et le vieux Calbar (Kalbar ou Kalbary), l'île Fauko placée à l'embouchure de la rivière Real, est plus élevée que toute la côte; les français y faisaient la traite: cette partie offre des esclaves en grand nombre et à un prix modéré : les armateurs d'Europe et les cultivateurs de l'Amérique s'accordent à les regarder comme de mauvais nègres, et le prix qu'on y met se ressent de cette opinion : ce dédain vient de ce que cette nation impatiente du joug le secoue ou se suicide ; quelques armemens ont réussi en choisissant de préférence des femmes et des enfans.

Depuis le Calbar jusqu'à la rivière de Camarones, la côte court à-peu-près Est 1/4-sud-est corrigé.

A l'entrée de cette rivière sont situées les îles Ambozes ; la plus grande de ces îles offre la terre la plus élevée de toutes celles que l'on voit en Afrique, elle a un bon port, et fournit de bonne eau : on assure qu'au moyen d'un établissement qu'on y formerait , on pourrait se procurer six ou huit mille noirs, outre la cire, le morfil, la casse et le bois rouge.

Les hollandais traitent quantité d'esclaves dans la rivière de Camarones : on y trouve des dents d'éléphant et une espèce de corail bleu, qui croît dans l'eau sur un fond pierreux, en forme d'arbre.

Les marchandises que les hollandais y portent sont des bouges ou cauris, de petites barres de cuivre, des pôts du même métal, des chaudrons battus au marteau, des pressoirs pour exprimer le jus des oranges et des limons, de la lavande, des cornes de vache et des tours à devider.

Les rafraîchissemens qu'on y trouve, et qui sont à très-bon compte, sont des ignames, des bannanes, du vin de Pâlme, etc.

A huit ou dix lieues de la rivière de Camarones, on trouve l'île Fernando-Po (ou Fernand-Pao), ainsi appelée du nom d'un capitaine portugais qui l'a découverte en 1471 : elle est au nord de celle du Prince dont nous avons parlé plus haut, on lui donne vingt-six lieues de tour ; elle a un château, l'air y est sain, les portugais l'ont cédée à l'Espagne en 1777.

En suivant la côte on apperçoit les environs de Santo-Benito à de doubles montagnes

très-élevées, distantes de 12 à 15 lieues du rivage : ce rivage est très-boisé, on va ensuite reconnaître le cap Saint-Jean, à une lieue duquel est un banc de sable en forme de fer à cheval.

En partant du cap Saint-Jean on découvre l'île de Coriseo à l'ouest : cette île a une baie située dans l'est, on n'a point cherché à la connoître, on passe toujours dans l'ouest pour se rendre au cap d'Estivas.

Les nègres de cette côte sont entreprenans, ils viennent à bord des vaisseaux dans de grandes pirogues équipées de 20 à 30 hommes : ils vendent de la cire.

La rivière de Gabon offrirait un lieu favorable à la traite, si les approches n'en étaient pas aussi difficiles : ces obstacles proviennent des courans rapides qui régnent dans ces parages : cette rivière va se perdre sous l'équateur, vis-à-vis l'île Saint-Thomé aux Portugais.

Le pays où coule cette rivière se nomme Pongo ou Gabon : à cinq lieues de son embouchure elle forme deux petites îles, l'une nommée l'île du Roi, parce que le roi du pays y fait sa résidence, l'autre l'île des Per-

roquets, à cause du grand nombre de ces oiseaux qu'on y trouve.

Voilà tout ce que j'ai à dire touchant la Guinée : mon intention était de terminer ici cet ouvrage, parce que je croyais avoir rempli mon plan, qui était de parcourir la côte occidentale d'Afrique, depuis le cap Tagrain jusqu'au cap de Lopez-Gonzalves dans un espace de 600 lieues; mais quelques personnes m'ont fait observer qu'ayant indiqué dans la lettre deuxième, les côtes au sud de la ligne, que les nations sont dans l'usage de fréquenter, il serait à-propos que je fisse connaître quels sont les lieux de cette côte, où les français avaient coutume de se porter; les droits que nous avons à faire la traite et les avantages qu'on peut espérer de ces sortes d'expéditions; ces motifs m'ont paru trop plausibles pour ne pas communiquer les renseignemens que j'ai recueillis sur cette partie de la côte d'Afrique; en conséquence, je vais rappeler succintement quel était l'état des choses en 1789, sur le commerce des côtes de Loango, Congo et Angole, et je terminerai par quelques remarques sur la navigation de la côte d'Angole.

LETTRE XX.

Le cap Lopez-Gonzalves et le cap Negro sont séparés par une étendue d'environ 320 lieues de côtes.

Au sud du cap Lopez-Gonzalves commencent les côtes de Loango, Congo et d'Angole, où les français, les anglais, les hollandais et les portugais faisaient concurremment le commerce.

C'est principalement à Cabinde, à Malimbe et à Loango, au nord du fleuve Zaire, que les bâtimens établissaient le siége de leur traite : ils envoyaient de légers bâtimens dans la rade d'Ambris et à Mossula, pour y faire également le commerce des noirs.

En 1783, les portugais firent une invasion à *Cabinde*, sur la côte d'Angole, ils forcèrent les traiteurs-français de se retirer.

Le gouvernement ordonna, l'année suivante, une expédition dans la vue de construire un fort à Cabinde, ou d'obliger le com-

mandant portugais de démolir celui qui avait été construit par cette nation.

M. Bernard de Marigny fut chargé de cette mission importante, il se vit obligé de contraindre les portugais à démolir leur fort ; cette invasion réciproque donna lieu à une négociation entre les cours de France et de Lisbonne, de laquelle il résulta une convention du 30 janvier 1786, portant « que la » cour de France ne pourrait faire aucune ré- » clamation relativement à la partie des côtes » au sud du cap Padron, sur lesquelles la cour » de Lisbonne prétendrait avoir le droit de » faire des établissemens exclusivement aux » autres nations, à moins qu'au préjudice de » de l'égalité convenue, cette cour ne laissât » jouir les anglais et les hollandais de ce même » droit qu'elle contestait à la France », ce qui avait été prévu est arrivé cinq ans après, c'est-à-dire en 1791 ».

A cette époque les portugais s'emparèrent du port d'Ambris (situé au sud du cap Padron), où ils brûlèrent des bourgades : le navire le Superbe de Nantes, qui y était en traite, fut obligé d'aller compléter sa cargaison à *Malimbe*.

Les députés du commerce de France se plaignirent de cette infraction faite à la convention de 1786, et demandèrent que la traite fut rétablie à *Ambris*, où nos bâtimens trouvaient des ressources considérables pour se procurer de l'eau et des vivres, et faire reposer leurs équipages.

D'un autre côté, la cour de Londres ayant fait des réclamations sur la nouvelle entreprise des portugais à *Ambris*, la cour de Lisbonne y acquiesça, et promit de ne pas troubler les anglais dans leur traite sur cette côte.

En conséquence, le ministre de la marine engagea celui des affaires étrangères à réclamer, auprès de la cour de Lisbonne, l'égalité que la France s'était réservée, dans le cas où les anglais et les hollandais seraient en droit de traiter sur les côtes qui étaient l'objet de la convention du 30 janvier 1786.

M. de Montmorin adressa, en réponse, copie d'une lettre (*a*) de notre ambassadeur en Portugal (M. de Châlons), de laquelle il résulte que la cour de Lisbonne avait désavoué l'intention qu'on pouvait lui avoir attribuée

(*a*) Lettre du 25 septembre 1791.

d'écarter des côtes d'Ambris les traiteurs en possession de les fréquenter.

Le ministre de la marine crut devoir instruire les places de commerce de ces faits, afin que les armateurs pussent donner suite à leurs expéditions pour la côte d'Angole.

Nous croyons devoir placer ici les remarques sur la navigation et le commerce de cette côte.

Pour se rendre d'Europe à la côte d'Angole, on distingue deux routes, la grande et la petite route.

Les navigateurs français sont partagés d'opinion sur le choix à faire. Les anglais préfèrent généralement la petite route.

Nous allons faire connaître les avantages et les inconvéniens de l'une et l'autre, d'après un de nos meilleurs marins, M. Bernard de Marigny, qui a fait le voyage de la côte d'Angole en 1784.

M. de Marigny convient que les traversées sont plus courtes en adoptant la petite route; mais il ne dissimule pas les peines et les fatigues que les équipages éprouvent, en ce que les mois les plus favorables pour cette route, c'est-à-dire depuis décembre jusqu'en mars

inclusivement, sont ceux où il règne des pluies continuelles au bas de la côte, qui rendent l'air très-mal sain.

Sous ce rapport, M. Marigny conseille de prendre de préférence la grande route (*a*), d'abord parce qu'il est plus facile d'en calculer la durée; en second lieu, parce qu'on a l'avantage de choisir les établissemens, suivant le plus ou moins de concurrence pour la traite.

Le premier endroit de la côte où la traite se fasse en venant du sud, est la rivière d'Am-

---

(*a*) La grande route est la même que celle recommandée par M. Daprès, pour aller dans l'Inde jusques par les 28 ou 30 degrés de latitude méridionale (Voyez le Neptune Oriental de Daprès Mannevillette).

Lorsqu'on a rencontré les vents variables, on coupe au nord et à l'est, de manière à attérer sur le Morne Sombrero, à l'entrée de Saint-Philippe de Benguela, établissement portugais.

Cette route est ordinairement de 100 à 120 jours pour des bâtimens qui naviguent bien; ces bâtimens doivent être doublés en cuivre, tant pour la célérité de la marche que pour être préservés des vers fort gros et fort communs à la côte d'Angole.

bris, située par 7 degrés 50 minutes de latitude méridionale.

Pour la distinguer on cite une montagne au bord de la mer, sur la cîme de laquelle s'élève une pierre en forme de tour : cette montagne est dans le nord de la rivière d'Ambris.

L'endroit passe pour être mal sain, les grands bâtimens mouillent à 2 lieues de terre par 10 et 12 brasses d'eau.

Les grandes chaloupes se placent à une grande portée de fusil de terre.

Le pays est assez peuplé et assez civilisé : la traite pourrait s'élever de 3 à 4,000 captifs par an, y compris ce que Mossula peut fournir : Mossula n'en est pas éloigné (*a*).

De la rivière d'Ambris à celle de Zaire on ne trouvé point d'endroit où la traite ait lieu.

Les nègres du pays arrosé par le Zaire, passent pour être très-méchants et assez

(*a*) Au sud de Mossula, on trouve les établissemens portugais de Saint-Paul de Loanda et de Saint-Philippe de Benguela, où les autres nations ne peuvent aborder.

guerriers,

guerriers, il s'y faisait autrefois un peu de traite, on s'en est éloigné, depuis qu'ils ont assassiné des européens.

Les courans dans le sud du Zaire sont peu sensibles, mais ils ont de la force à l'embouchure de ce fleuve: leur direction est assez constante du N. N. O. au N. O. 1/4 N.: leur force varie selon que l'on est plus éloigné de la saison des pluies (depuis décembre en mars).

Il est prudent de ne pas essayer de traverser son embouchure, sinon avec un vent frais qui permette de faire au moins quatre nœuds, et encore faut-il avoir l'attention de gouverner de manière à présenter un peu le bout au courant, quand on est dans le fort, afin de ne pas être trop dépouillé au large: il faut aussi prendre garde de trop accoster la pointe du nord de l'embouchure du Zaire, laquelle pointe n'est pas saine.

La côte jusqu'à Cabinde court à-peu-près N. un quart N. O. et S. un quart S. E.

De tous les établissemens de la côte d'Angôle, Cabinde paraît devoir être préféré.

Sa rade est par 5 degrés 35 à 36 minutes latitude sud, et par 11 degrés 16 à 17 mi-

nutes longitude orientale du méridien de Paris.

A Cabinde, les bâtimens sont mouillés par cinq brasses d'eau fond de vase ; l'eau est bonne, le poisson y est abondant et salubre pour les malades ; on peut s'en procurer facilement, au moyen d'une seine de 40 à 50 brasses.

L'air est assez pur en juin et juillet; je ne conseillerais cependant pas de laisser coucher à terre les gens de l'équipage : il est reconnu que les scorbutiques s'y rétablissent promptement ; à cet effet, on a soin, au lever du soleil, d'établir à terre une tente volante, et de faire revenir à bord une ou deux heures avant le coucher du soleil. On donne aux malades beaucoup de poisson et d'oseille; on leur fait boire de la limonade ; on les fait mettre dans le sable une heure ou deux, et on les force sur-tout à faire beaucoup d'exercice.

Il est facile de se procurer à Cabinde des vivres frais et à bon compte.

Les captifs s'y vendent de 40 à 50 pièces (a),

(a) La pièce vaut 10 liv.

ce qui équivaut de 400 à 450 liv. tournois.

Pour avoir le droit de faire la traite, les capitaines marchands payent un droit de coutume, suivant l'encombrement de leurs bâtimens: ce droit peut se monter à 55 pièces; il faut en outre payer un droit qu'on appelle *la bien venue*, lequel, à Cabinde, se monte également à 35 pièces, et en outre, il faut faire un présent au roi de la valeur de 24 pièces.

On trouvera, dans un tableau faisant partie des notes mises à la fin, en quoi consistent les marchandises qu'on donne à la côte d'Angôle (1).

A cinq ou six lieues de Cabinde, on trouve Malimbe, situé par 5 degrés 20 minutes de latitude sud.

Les bâtimens mouillent par huit brasses et demi à près de deux lieues de terre.

Les raz de marée y sont très-fréquens et forts, sur-tout aux nouvelles et pleines lunes.

Les terres de Malimbe sont beaucoup plus hautes que celles de Cabinde.

Le prix d'un noir à Malimbe est de 45

(1) *Voyez* note 41.

pièces (450 liv.); les droits et coutumes sont les mêmes qu'à Cabinde.

De Malimbe à Loango, la route moyenne est de 18 lieues.

Loango est situé par 4 degrés 37 minutes 30 secondes, et par 10 degrés 41 minutes longitude orientale.

Les approches de Loango se distinguent par une double terre que l'on apperçoit aisément. Celle du bord de la mer est basse, tandis que l'intérieur est plus élevé, il offre des bouquets de bois séparés les uns des autres.

Les bâtimens en traite sont mouillés à un petit quart de lieue de terre par quatre brasses fond de vase.

La traite passe pour être plus lente à Loango qu'à Malimbe et à Cabinde.

En partant du mouillage de Loango et faisant route à l'ouest un quart sud-ouest, M. Marigny observa que les sondes étaient de 12, 14, 16, 18, 24 et 27 brasses fond de vase, et que l'eau augmentait à mesure qu'il avançait vers l'ouest.

Si l'on préférait prendre la petite route pour aller à la côte d'Angôle en décembre,

janvier, février et mars, voici ce que conseille le même navigateur (M. de Marigny).

Aussitôt qu'on a doublé le cap verd, on prend l'*est*, alors il règne des brises de terre avec lesquelles on double le cap Sainte-Anne et celui de Palme ; on tient le vent le plus possible. Parvenu au cap de Lopez-Gonzalves, on observe de ne jamais quitter le fond et de se mettre à même de profiter également des brises de terre et de celles du large ; les premières sont du sud-est le matin, et les secondes sont généralement du S. O. et O. depuis dix heures du matin jusqu'au soir : s'il survient du calme entre les deux brises, il convient de mouiller ; il faut avoir ce soin généralement toutes les nuits.

Lorsqu'on quitte la côte d'Angôle, soit pour revenir en Europe ou pour aller en Amérique, on court à l'*ouest*, de manière à couper la ligne par 20 ou 25 degrés de longitude orientale du méridien de Paris. Ce n'est guères que dans le nord de la ligne que l'on est sujet à éprouver des calmes, plus ou moins, selon la saison dans laquelle on est. M. Marigny assure n'en avoir point éprouvé au commencement du mois d'août ; les vents de

sud-est l'ont conduit jusques par les sept degrés de latitude septentrionale.

Un des grands inconvéniens du commerce de la côte d'Angôle, c'est la mésintelligence qui règne parmi les capitaines ; ils enchérissent les uns sur les autres principalement pour les présens ; ils apportent des objets de luxe qui ne procurent pas un débouché à nos denrées et à nos manufactures : je citerai un dais qui avait coûté 5,000 liv. en France, et qui a été donné en présent au Mamboué (roi) de Malimbe.

Il serait utile de faire des règlemens auxquels les armateurs devraient se conformer et dont les capitaines ne pourraient pas s'écarter, à moins que des circonstances particulières ne les y forçassent, ce qui serait constaté par un procès-verbal, signé de tous les capitaines traiteurs.

Les vivres pour les équipages et pour les noirs devraient être soumis à un examen scrupuleux, avant le départ des bâtimens des ports de France.

Il serait également convenable que la quantité des équipages fut déterminée ; on sui-

vrait pour règle plutôt le nombre de noirs à traiter que celui de tonneaux.

Il serait défendu aux bâtimens, revenant de l'Inde, de faire la traite à la côte occidentale d'Afrique, parce que la traite que font ces bâtimens est nuisible à nos manufactures, en ce qu'ayant les marchandises à meilleur compte et d'une qualité supérieure, ils en donnent une plus grande quantité; delà nos toiles tombent en discrédit.

La santé des équipages doit sur-tout fixer l'attention des amis de l'humanité.

On a reconnu que les causes premières du scorbut sont les longues traversées, les parages pluvieux que parcourent les bâtimens, les viandes salées dont se nourrit l'équipage, le défaut de viandes fraîches.

Il est donc important que les bâtimens, qui feront les campagnes de la côte d'Angôle, se pourvoient amplement de tous les anti-scorbutiques, comme vinaigre, citrons, moutarde, café, sucre, gruau, oseille, choucroute, etc.

Le gruau est une très-bonne nourriture pour ceux qui sont menacés du scorbut; on peut substituer au gruau de l'orge-mondé.

Le tabac peut être regardé comme un premier besoin pour les marins, on doit avoir une attention scrupuleuse à ne pas en laisser manquer les équipages; il faut s'en pourvoir pour les campagnes de la côte d'Afrique surtout pour la côte d'Angôle.

Il faut enfin avoir soin d'embarquer des hardes pour les équipages, afin qu'après un séjour dans les climats chauds, et en rentrant dans les mers d'Europe, ils puissent se garantir du froid.

NOTES.

Note 1, page 23.

L'*esclavage étant maintenu.* — Nous avons enfin reconnu l'erreur dans laquelle nous étions tombés en nous privant des avantages de la traite. Ce retour aux principes d'une sage politique, promet des résultats aussi favorables que le décret du 16 pluviôse en a produit de funestes.

Nous allons retracer ici les dispositions de la loi du 30 floréal an 10, relative à l'esclavage des noirs (1).

Loi relative à la traite des noirs et au régime des Colonies.

Du 30 floréal an 10 de la République.

Au nom du Peuple Français, etc.

Décret.

Art. Ier. Dans les Colonies restituées à la France, en exécution du traité d'Amiens, du 6 germinal an 10,

(1) On trouve les motifs de la loi du 30 floréal, Moniteur, n°. 238 (mardi 28 floréal an 10).

l'esclavage sera maintenu, conformément aux lois et réglemens antérieurs à 1789.

Art. II. Il en sera de même dans les autres Colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance.

Art. III. La traite des noirs et leur importation dans lesdites Colonies, auront lieu, conformément aux lois et réglemens existans, avant ladite époque de 1789.

Art. IV. Nonobstant toutes lois antérieures (1), le régime des Colonies est soumis, pendant dix ans, aux réglemens qui seront faits par le gouvernement.

Soit la présente loi revêtue du sceau de l'état, insérée au bulletin des lois, etc. A Paris, le 10 prairial an 10. *Signé*, Bonaparte, premier consul.

Note 2, page 30.

Les cartes très-imparfaites du dépôt. — M. Denys-Bonnaventure a eu sans doute en vue les cartes de

---

(1) Le droit de faire des règlemens a toujours été une suite et une émanation des lois. Le gouvernement a toujours eu le droit d'en faire, pourvu qu'ils fussent conformes à ces lois. Les dispositions, *nonobstant toutes lois antérieures*, expriment donc le contraire de ce qu'on a voulu dire, puisque les lois qu'on suppose antérieures n'ont jamais défendu de faire des réglemens.

Il aurait fallu dire, ce me semble.

« Le régime des Colonies sera soumis, pendant 10 ans, » aux réglemens du gouvernement, lesquels seront exé- » cutés, nonobstant toutes dispositions à ce contraires».

la côte occidentale de l'Afrique, par Bellin. On reproche en effet à ce géographe beaucoup d'inexactitudes : il est cependant juste de dire, qu'en publiant sa carte générale de la côte de Guinée (1750), « il » a invité les navigateurs d'observer avec soin les » distances indiquées sur sa carte, de vérifier les » latitudes des principaux caps, et de faire le plus » de relèvemens qu'il sera possible des différens points » de cette côte ».

Cet avis annonçait de la part de Bellin le desir de corriger les erreurs qui pourraient se trouver dans la carte qu'il mettait au jour.

En avançant, en termes généraux, que les cartes du dépôt de la marine sont très-imparfaites, M. Denys-Bonnaventure n'avait pas certainement cherché à se procurer les bonnes cartes et les mémoires que ce dépôt renferme.

Il n'y a point de doute que le dépôt de la marine ne contienne tous les élémens nécessaires pour dresser de bonnes cartes, il suffirait à cet égard de comparer les mémoires des navigateurs qui ont enrichi cet établissement de leurs observations. Déjà le vice-amiral Rosily, qui en a la direction, a fait un bon usage des manuscrits qui lui sont confiés ; il a publié des cartes (1) qui seront du plus grand secours à la marine de l'Etat, ainsi qu'à la navigation marchande.

---

(1) Carte générale de l'océan atlantique, publiée en 1786, revue et corrigée en 1792. — Voyez la notice des

Note 3, page 30.

Dans la plus mauvaise saison de l'année. — M. Bonnaventure était parti le 11 avril 1788 : il arriva à la Côte-d'Or au mois de juillet suivant : on verra, dans le cours de sa relation, qu'il mouilla devant Amokou, le 4 du même mois de juillet; alors la *mauvaise saison était dans sa force.* Ceux qui avaient dirigé cette expédition avaient peut-être ajouté trop de confiance en Raynal, qui s'exprime ainsi au sujet des saisons dans la Guinée.

« La plus saine et la plus agréable commence en » avril et finit en octobre, alors il ne pleut jamais; » mais des vapeurs épaisses qui couvrent l'horizon, » interceptent les rayons du soleil, et en modèrent » les ardeurs ». Histoire philosophique, tome VI, page 75, édition de Genève 1780.

Si l'on consulte au contraire des voyageurs véridiques, des marins dignes de la plus grande confiance, on s'apperçoit que Raynal a écrit, d'après des manuscrits fautifs. Un de ces marins (M. de la Jaille), que le gouvernement avait chargé de visiter les côtes d'Afrique, écrivait au ministre de la marine et des colonies, en 1786 (4 septembre).

« Il importe pour la santé des équipages qu'on

---

cartes hydrographiques publiées par le dépôt de la marine pour le service des vaisseaux de la République. Moniteur, n°. 193, 13 germinal an 10.

» expédie d'Europe dans des tems convenables, que
» les bâtimens destinés à naviguer sur la côte
» d'Afrique, entre le vingtième et le premier degré
» de latitude au nord de la ligne, soient prêts à
» prendre la mer au 15 octobre; ils auront alors
» six mois de vents frais et constans, les courans
» ayant une direction déterminée par la constance
» des vents du nord à l'est, ce qui n'a pas lieu
» dans la *saison pluvieuse*, que les vents font le
» tour de la boussole, et donnent aux courans une
» impulsion relative à leur inconstance ».

Ainsi M. de la Jaille annonçait que la saison pluvieuse à la côte d'Afrique, depuis le premier jusqu'au vingtième degré, commence en avril et finit en octobre, c'est-à-dire qu'il assure tout le contraire de ce que dit Raynal.

M. de Girardin, capitaine de vaisseaux, commandant l'Expériment, chargé, en 1786, d'établir un comptoir à Amokou (Côte-d'Or), en rendant compte au ministre de la marine de sa mission, s'exprimait ainsi : « Tous les travaux du fort d'Amokou ont duré
» paisiblement jusqu'au 14 de mai; à cette époque,
» l'équipage du vaisseau jouissait encore de la meil-
» leure santé, si j'en excepte quelques légères mala-
» dies et quelques scorbutiques, mais il en a été
» bien autrement depuis ce tems, chaque jour on
» m'annonçait 10, 15 et même 20 malades attaqués
» brusquement de très-violens accès de fièvre, dont
» plusieurs périssaient dans l'accès même ».

Quoique M. de Girardin n'en donne pas les rai-

sons, il est difficile de ne pas attribuer ces maladies aux exhalaisons pestilentielles qui infectent l'atmosphère dans la saison des pluies.

On me pardonnera de multiplier les citations; mais il s'agit de réfuter un auteur accrédité, et il importe que l'on ne puisse élever le plus léger doute sur les erreurs de Raynal, au sujet du climat de la côte de Guinée.

La correspondance de M. Villeneuve-Cillart, qui commandait la Néréïde en 1789, et qui avait été chargé de visiter les côtes d'Afrique, offre le passage suivant :

« Je crois que la meilleure saison pour aller » dans la rivière de Serra-Lione, est le mois de » janvier et de février, parce qu'alors on a fréquemment des brises de l'est pour sortir. Il ne faut » pas y être au mois de mai, autant qu'il est possible, le climat alors devient *très-mal sain* par les » *pluies continuelles* ».

Il rappelle qu'en 1782 il était à la côte entre le cap Monte et le cap des Palmes, dans les mois de juin et de juillet, *c'était la saison des pluies*.

Cette opinion est confirmée par M. de Paroi qui était de la même expédition, et qui écrivait au ministre de la marine, le 6 juin 1789.

« Le climat, à la côte de Guinée, n'est réellement » très-mal sain que dans la saison *des pluies*, depuis le *mois de mai* jusqu'en *septembre*. »

Enfin, dans le compte rendu en 1790, par M. de Grimouard, commandant la frégate la *Félicité*, au

retour de son expédition à la côte d'Afrique, cet officier observait qu'il serait très-intéressant que les bâtimens destinés pour cette station, partissent plutôt (il était parti de Brest le 5 janvier), pour éviter l'*hivernage*, et il était arrivé à la Côte-d'Or le 10 avril suivant. Ainsi toutes les observations des marins les plus distingués, concourrent à prouver l'erreur dans laquelle est tombé Raynal, lorsqu'il a avancé que *dans la Guinée la saison la plus saine et la plus agréable commence en avril et finit en octobre, et qu'alors il ne pleut jamais.*

Note 4, *page* 30.

Marchandises de traite pour Amokou, embarquées à bord de la frégate la Flore.

10 Barriques d'eau-de-vie formant 88 ancres (1).
75 Pièces de marchandises.
21 Douzaines de mouchoirs de cholet.
620 Livres de poudre.
36 Fusils de traite.
1 Barrique pierres à fusil.
4 Caisses de pipes.
2 Cannes de tambour-major.
19 Chaînes en argent.

(1) L'ancre d'eau-de-vie est une espèce de mesure en usage à la côte de Guinée; elle contient 12 pots ou

L'eau-de-vie étant la denrée la plus usitée sur toute la côte d'Afrique, celle dont le cours a un débit plus avantageux, je vais rapporter quelques notions sur la qualité de cette denrée et sur le degré de force exigée dans le commerce, je les tiens d'un de mes amis, propriétaire à Barbezieux, près Cognac, département de la Charente, on sait que Cognac est renommé pour les bonnes eaux-de-vie.

L'eau-de-vie loyale et marchande dans les départemens de la Charente et de la Charente-Inférieure (en Angoumois et en Saintonge), doit avoir quatre degrés de force, *preuve de Cognac.*

» La force et la concentration des esprits déterminent la nature de l'eau-de-vie; pour en reconnaître la qualité, la dégustation ne suffit pas, on emploie une espèce d'aréomètre, qu'on appelle vulgairement *éprouvètes.* Les propriétaires et marchands d'eau-de-vie ont chacun leurs éprouvètes, mais elles ne s'accordent pas toujours, on cite les aréomètres du citoyen Mossy, ingénieur.

» Les 4 degrés qui constituent l'eau-de-vie marchande, équivalent aux 22 degrés de Paris; mais

---

25 bouteilles: nous nous servons en France du terme de velte.

La barrique d'eau-de-vie contient en général 27 veltes ou 216 pintes; d'après la note ci-dessus des marchandises de traite, les 10 barriques d'eau-de-vie, formant 88 ancres, c'est 8 ancres 14 pintes et quelque chose par barrique.

les

les négocians achètent également l'eau-de-vie à toutes sortes de degrés. On convient d'abord du prix courant de celle qui est marchande, et ensuite on calcule quel doit être le degré en sus ».

En supposant donc que la barrique d'eau-de-vie, contenant 27 veltes ou 216 pintes, se soit vendue 390 fr. (c'était là le cours pendant les premiers jours de germinal an 10), l'eau-de-vie ayant un demi-degré au-delà des 4 degrés, prix marchand, se serait vendue 9 liv. 15 s. en sus des 390 liv.; 19 liv. 10 s. si elle avait eu un degré de plus, et 29 liv. 5 s. si la force eût été à un degré et demi toujours au-dessus des 4 degrés qui constituent l'eau-de-vie marchande : on voit que le prix de cette force est ajouté au prix principal, à raison de 5 pour 100.

A la même époque de germinal an 10, le prix des eaux-de-vie à Paris était:

Eau-de-vie de Coignac, première qualité, 470 à 480 liv. les 27 veltes ou 216 pintes, et 17 liv. 15 sols 6 den. la velte.

La même, seconde qualité, 450 liv. également les 27 veltes, ou 16 liv. 13 s. 6 d. la velte.

« Les marchands font plus ou moins valoir le degré, suivant que l'eau-de-vie est rare ou commune, qu'elle est plus conforme à la commission dont ils sont chargés, et qu'ils sont plus ou moins pressés d'acheter.

» Lorsque les marchands n'ont pas de l'eau-de-vie assez faible pour réduire celle qui est trop forte relativement au degré desiré, ils se servent de l'eau pure

pour l'affaiblir : les eaux-de-vie de 11 à 12 degrés peuvent en supporter un tiers de leur volume, pour les réduire à la preuve de Cognac ; mais la nécessité où l'on est d'affaiblir les eaux-de-vie, fait qu'elles ne sont pas aussi estimées que celles qui sont purement marchandes ou réputées esprit-de-vin.

» D'ailleurs la méthode de corriger les eaux-de-vie avec de l'eau, est défectueuse en ce que l'eau n'est pas si parfaitement miscible avec de l'eau-de-vie, qu'elle n'en altère la limpidité : en effet, versez une petite quantité de cette liqueur dans une belle eau, vous verrez les filamens déliés, huileux et inflammables de l'eau-de-vie se séparer, mais lorsque ces deux liquides seront mêlés, sans pouvoir distinguer les parties de l'un de celles de l'autre, ils perdent leur transparence par l'évaporation, et cela s'appelle *perdre* : il est donc indispensable d'acheter ses eaux-de-vie de quelques degrés plus fortes, il est essentiel de ne les vendre ou de ne les acheter que dans un tems qui tienne un milieu entre le froid et le chaud. On a remarqué que les froids de l'hiver et les chaleurs de l'été pouvaient occasionner sur les mêmes eaux-de-vie une différence sensible. Les propriétaires ou les marchands qui se proposent de garder l'eau-de-vie, doivent se munir de futailles faites avec du bois de chêne de la meilleure qualité, elle s'évapore au travers les pores du bois, selon qu'il est plus ou moins spongieux ; le mairin du limousin bien choisi est le meilleur de tous. L'entretien du remplissage d'une barrique faite de ce bois, ne montera sou-

vent, pendant l'année entière, qu'à une pinte d'eau-de-vie, tandis qu'un bois de mauvaise qualité en dépenserait 12 pintes; un houillage aussi considérable rendrait cette liqueur trop dispendieuse à garder: on ne la met jamais par cette raison dans des futailles de bois de châtaignier.

Note 5, page 51.

Le 21 avril 1788, nous vîmes l'île de Porto-Santo. — Cette île est située à trois lieues au nord-est de Madère, dont elle dépend. Elle appartient aux portugais. M. Bonnaventure pense que dans quelque saison que ce soit, les navigateurs feront bien d'aller reconnaître *Porto-Santo*; c'est un bon point de partance pour marcher à la reconnaissance des îles Canaries, qu'il n'est pas sans inconvénient d'attaquer, en partant d'une position incertaine et douteuse.

Note 6, page 51.

Position du cap Blanc. — Dans le voyage au Sénégal, que j'ai publié (en nivôse an 10), et dont les journaux ont rendu un compte avantageux, la position de ce cap est déterminée ainsi:

Latitude septentrionale . . 20 degrés 50 minutes.
Longitude occidentale du méridien de Paris. . . . . . . 19 d. 30 m.

M. Bonnaventure donne la préférence à la lati-

tude indiquée d'après la connaissance des tems, et par M. Borda, laquelle a été adoptée par le dépôt de la marine et des colonies, dans la carte générale de l'Océan Atlantique, dressée en 1786 et corrigée en 1792, cette carte indique :

Latitude septentrionale . .	20 degrés	55 minutes.
Longitude occidentale . .	19 d.	27 m.

Note 7, page 32.

La carte que Daprès Mannevillète a donnée de la côte d'Afrique a quelques incorrections. — On a cherché à rectifier ces incorrections dans la carte (1) que j'ai fait dresser, et qui est annexée à mon voyage au Sénégal : on y remarque principalement :

1°. Qu'il n'existe point de banc entre le cap Barbas et le cap Blanc, auquel (banc) les cartes donnent trois lieues de projection dans l'*Ouest*, mais seulement un banc de sable à une demi-lieue de la côte.

2°. Le banc que Bellin place au sud-sud-est nord-nord-ouest, doit être placé au sud-ouest un quart-sud du cap Blanc.

3°. La latitude du cap Mirik est de 18 deg. 51 m. au lieu de 18 degrés.

4°. L'enfoncement qui existe entre l'embouchure

(1) Cette carte est dressée par le cit. Lapie, ingénieur, et gravée par P. F. Tardieu.

du Sénégal et le cap Verd, est de 13 lieues trop *Est* sur la carte de Bellin.

5°. Toutes les latitudes (suivant la Jaille) depuis les îles des Idoles jusqu'au cap Tagrin inclusivement, sont fausses sur la carte de Bellin.

6°. La longitude des îles de Loss, marquée sur les cartes 14 deg. 40 m., est de 15 deg. 40 m.

7°. L'archipel des Bissagots a été reconnu et rectifié par un officier d'un mérite distingué, le vice-amiral Martin.

> *Voyez* l'extrait du voyage au Sénégal dans le Magasin encyclopédique, n°. 18, mois de ventôse an 10 (article de Lalande, membre de l'Institut national. — Bibliothèque française, n°. 10, même mois, article de Mentelle, également de l'Institut).

Note 8, page 32.

Il faut quelquefois huit jours pour remonter de Gorée au Sénégal. — Lorsque les vents de nord-ouest règnent, on reste en effet quelquefois huit jours à faire la traversée de Gorée au Sénégal, quoiqu'il n'y ait que 40 lieues : la saison des pluies (août, septembre et octobre) est la plus favorable pour cette traversée, alors les vents règnent de la partie du sud, et dans 24 heures on est rendu au Sénégal.

Note 9, page 36.

La carte des Bissagots, dressée par MM. de la Jaille et Destauches. — Cette carte est une de celles qui ont servi de base à la carte annexée à mon voyage au Sénégal : ce voyage a été rédigé d'après les mémoires originaux de M. de la Jaille, chargé par le gouvernement de visiter la côte d'Afrique. L'opinion de M. Denys Bonnaventure, à qui M. de la Jaille avait communiqué son journal de navigation, ne fait que confirmer l'accueil que le public a bien voulu faire aux excellentes remarques de ce marin.

Note 10, page 36.

La longitude de 27 degrés donnée à l'île de Kisnagar, était une fausse indication. — Dans la reconnaissance que le citoyen Martin a faite de l'archipel des Bissagots, en octobre 1788, ce marin a reconnu qu'il n'existe point d'île de Kisnagar, mais bien une île du nom de Kasnabac; que cette île est située par 10 degrés 30 minutes de latitude, et par 17 degrés de longitude occidentale du méridien de Paris (1).

La longitude de 27 degrés, indiquée dans les ins-

(1) On trouve l'extrait du journal du capitaine Martin, page 234, du Voyage au Sénégal déjà cité.

tructions données à M. Bonnaventure, était sans doute une erreur du copiste, lequel aura pris 27 pour 17 : la latitude s'est trouvée exactement la même, nous sommes d'autant plus persuadés, que c'est une inattention de la part de celui qui a transcrit le mémoire, que le premier commis de la marine, qui en a fourni les bases, était très-versé en géographie.

Note 11, *page* 58.

Je rectifiai ma position, qui était incertaine. M. Bonnaventure était alors à la vue du cap des Palmes, dont il a déterminé la latitude par 4 degrés 20 minutes nord). — En 1789, M. Villeneuve-Cillart, parcourant la côte d'Afrique, s'était également trompé dans ses calculs, par la fausse position des lieux sur les cartes de Bellin.

Voici comment il s'exprime dans un mémoire adressé au ministre de la marine :

« Depuis le cap Mesurade, j'ai prolongé la côte » à deux lieues de distance, et je crois pouvoir assurer que les terres, depuis la pointe Sanguin » jusqu'au cap des Palmes, sont situées trop *nord* » sur la carte de M. Bellin, car par les observations » de latitude faites avec soin et avec de bons instrumens, j'aurais été à une grande distance de » terre, tandis que je n'en étais qu'à *deux* lieues ».

Note 12, page 39.

Le calme et l'orage laissèrent M. Bonnaventure en proie aux courans. — On trouve, dans le mémoire ci-dessus cité de M. Villeneuve-Cillart, des remarques sur les vents qui règnent dans la partie de la côte d'Afrique, entre le cap Monte et le cap des Palmes, ainsi que sur la direction des courans.

« Les vents, dit-il, que j'ai eu le plus régulièrement, ont été de nord-nord-ouest à l'ouest-nord-ouest; les courans portaient au sud-est, il ne faut pas en conclure que les vents soient toujours les mêmes dans cette partie de la côte, c'est-à-dire, depuis le cap Monte jusqu'au cap des Palmes, les courans sont aussi sujets à de grands changemens: car en 1782 j'étais (ajoute le même navigateur) à cette côte, dans les mois de juin et de juillet, c'était la saison des pluies, les courans portaient alors du nord-nord-ouest au nord-ouest, et les vents régnaient sud un quart sud-est au sud-sud-ouest: étant à une lieue de distance du grand Sestre, j'avais 40 brasses fond de corail, les courans portant toujours avec violence sur le cap des Palmes, et il faut s'en méfier d'autant plus, que le mouillage y serait mauvais, le fond étant souvent de roche ».

De toutes ces observations il faut conclure que les bâtimens, qui font cette navigation pendant la nuit, doivent sonder souvent, sur-tout lorsqu'on louvoye, les sondes étant près de terre.

Note 13, *page* 39.

On pourra s'assurer si le cap des Palmes est porté trop ouest sur la carte, au moyen d'une observation de longitude. — C'est ce qu'a essayé M. Villeneuve-Cillart en 1789 ; les observations de longitude faites à cette époque par ce navigateur, lui prouvèrent que la vraie position du cap des Palmes était par 10 degrés 30 minutes de longitude occidentale, par conséquent de près de 2 degrés plus ouest qu'elle n'est portée sur la carte de Bellin (1).

La latitude septentrionale de ce cap est de 4 deg. 24 min. 30 sec., c'est-à-dire de 4 min. 30 sec. de plus que M. Bonnaventure ne l'a déterminée.

Note 14, *page* 41.

Tarif des marchandises de France, usitées à la rivière des Galines, converties en barres (2).

Quantités.	Espèces.	Evaluation en barres.
1	Pièce de Guinée,	6
1	*Idem* liménéas,	6

(1) La longitude du cap de Palme, suivant Bellin, est de 8 degrés 22 minutes.

(2) Cette manière de compter par barres n'a point lieu à la Côte d'Or, elle ne s'étend guères au-delà de la rivière Saint-André.

La barre est comptée sur le pied de 5 fr. En 1788,

Quantités.	Espèces.	Evaluation en barres.
1	Pièce indienne,	6
1	*Idem* platilles,	2
1	Pièce eau-de-vie,	12
1	Baril de poudre de 20 livres pesant,	6
1	Fusil,	4
1	Parasol,	4
1	Baril de farine,	16
1	Frequin de beurre,	10
1	Barrique de vin,	50
12	Bouteilles de vin,	5
1	Rame de papier,	5
1	Once de corail,	4
1	Livre de café,	1
3	Chaudrons,	1
4	Livres d'étain,	1

Note 15, page 43.

En partant du cap des Palmes, nous prolongeâmes la côte à trois quarts de lieue de distance. — Au mois de février 1789, M. Villeneuve-Cillart, après avoir doublé le cap des Palmes, prolongea la côte à une lieue un quart de distance, la sonde lui don-

on avait dans cette partie de la côte un captif pour 60 barres ou 300 liv.; trois livres de morfil se payaient une barre : j'ai donné, dans mon Voyage au Sénégal, page 187, des détails très-circonstanciés sur l'évaluation de la barre.

nant alors de 25 à 30 brasses fond de vase noir, mais lorsqu'il s'écartait de plus de deux lieues, le fond variait de 40 à 50 brasses : en approchant de la rivière de St.-André, le brasseiage variait de 20 à 17, mais toujours fond de vase.

Suivant le même navigateur, la côte, depuis le cap des Palmes jusqu'à la rivière St.-André est placée 2 min. 30 sec. trop nord.

Note 16, *page* 49.

Si l'on en excepte M. de Flotte, qui a été séduit par l'aspect agréable de ce pays. — Nous avons déjà dit qu'en 1787 M. de Flotte avait été envoyé à la côte d'Afrique : il commandait la Junon, il reconnut la rivière de St.-André, et la description qu'il a faite du pays que cette rivière arrose, diffère de beaucoup de ce que M. Bonnaventure en a raconté.

Nous croyons qu'on lira avec plaisir des détails qui ne ressemblent en rien à ce qu'on a écrit jusqu'à ce jour sur cette partie de la côte d'Afrique ; c'est dans le journal même de navigation de M. de Flotte que nous les puisons.

« Le 12 janvier 1787, dit M. de Flotte, à une heure après midi, j'ai mouillé vis-à-vis la rivière St.-André, par les 16 brasses fond de vase, les courans portaient à est-nord-est un nœud un quart ; il y avait dans ce mouillage un bâtiment hollandais et une goélette anglaise.

» Le 13 janvier j'ai envoyé un officier vers le capitaine hollandais, pour prendre des éclaircissemens sur les naturels du pays, et voulant m'en informer plus particulièrement, je l'ai fait inviter à dîner, il parle fort bien anglais, et nous, nous le parlons fort mal, ce qui n'a pas peu contribué à la difficulté de nous entendre. Cependant, de toute notre conversation j'en ai retiré que les gens du pays étaient sociables, et qu'on pouvait descendre à terre sans danger. Il avait une assez grande quantité de nègres à son bord, qu'il avait achetés le long de la côte, entr'autres beaucoup d'enfans. Il avait avec lui un courtier qui nous dit avoir beaucoup d'autorité à terre, je le fis en conséquence bien traiter, et je le chargeai de dire à son roi que j'irais le voir le lendemain.

» Le 14, à 10 heures du matin, je partis pour aller faire une visite au roi, j'étais accompagné de plusieurs officiers de mon état-major, j'avais pour gardes le capitaine d'armes et un sergent en uniforme, le sabre en baudrier. ».

» En descendant à terre, je n'ai point trouvé de barre, la mer se brisait seulement un peu sur la plage. Je suis descendu dans une anse, à l'abri d'un grand cap, couverte de divers arbres de haute-futaye et de bananiers.

» Cette anse se prolonge ensuite par une pente douce jusqu'au village, qui est à-peu-près à la distance de 150 toises de l'endroit où je mis pied à terre.

» J'étais attendu au bord du rivage par une grande

quantité de peuple des deux sexes, je fus reçu avec de grands cris, qui me parurent un témoignage de leur joie, ils prirent le chemin du village, en me faisant beaucoup de démonstrations d'amitié. Ils avaient arboré pavillon blanc, ce que je regardai comme un signe de bienveillance. J'aurais bien desiré avoir un interprète pour leur témoigner ma satisfaction, mais j'en avois l'expression, elle est de tous les pays; c'était à qui pourrait toucher quelque partie de mes habits. Je fus d'abord conduit chez le nègre qu'on dit être le ministre. Je puis dire que je n'ai pas passé de plus mauvais quart-d'heure. Je suis entré dans une case construite en roseaux, dont la porte n'avait pas plus de deux pieds et demi de haut, ainsi il a fallu entrer ventre à terre, je croyais, une fois arrivé là, que j'en serais quitte, mais il a fallu m'insinuer par les mêmes moyens, dans 4 ou 5 petites chambres qui formaient un labyrinthe, d'où il eût été difficile de sortir sans guide, j'étais étouffé par la populace, qui me suivait par-tout, éprouvant une chaleur au-dessus de toute expression, au point que craignant d'en être incommodé, je demandai à sortir.

» On me conduisit delà chez le roi, qui m'attendait, j'y éprouvai les mêmes fatigues, son palais n'étant pas plus magnifique, et le soleil pénétrant par-tout, à la seule différence près, qu'on avait déployé un grand parasol de drap à bandes de plusieurs couleurs, qui paraissait être une marque d'honneur autant que de besoin.

» On nous présenta des escabeaux pour nous as-

seoir, le roi était assis par terre sur une pièce d'indienne; je lui fis offrir un présent, consistant en un baril d'eau-de-vie et une pièce d'indienne de peu de valeur, il goûta l'eau-de-vie et la trouva fort bonne; je lui fis entendre, autant qu'il me fut possible, par un mauvais interprète qui parlait un peu anglais, combien j'étais enchanté du plaisir de le voir et de me lier d'amitié avec lui, et que j'étais venu de fort loin pour cet objet. Il me parut sensible à la marque de confiance que je lui avais donnée, et m'exprima, par ses gestes, qu'il s'en félicitait, et pour le prouver il me fit dire qu'il viendrait le lendemain à bord, quoiqu'il ne fut jamais sorti de son pays pour aller à la mer. Son homme de confiance, qui est un courtier très-futé, m'assura qu'il s'en ferait un plaisir, et que pour lui il espérait que je lui ferais un présent plus magnifique que celui que je lui avais fait la veille, étant venu à mon bord: je le lui promis, espérant bien traiter avec lui, m'étant apperçu qu'il avait toute la confiance de son maître. Le capitaine hollandais était présent. Le roi nous fit offrir du vin *de Palme*, dont je bus malgré ma répugnance, et après lui avoir marqué combien j'étais content de le recevoir à mon bord, je pris congé de lui, et je sortis avec la même cérémonie, toujours suivi de la populace, qui ne nous avait pas quittés, et comme en sortant j'étais plus pressé que lorsque j'étais entré, ayant oublié de me courber, je m'enfonçai un roseau dans la tête: c'était vis-à-vis l'appartement des femmes, elles m'en témoignèrent de l'inquiétude. Je

demandai à mes conducteurs de me mener à l'embouchure de la rivière, et je m'y rendis, toujours accompagné par la multitude ».

M. de Flotte décrit ensuite le pays en ces termes :

« La rivière de St.-André est située à l'est du village, à 50 toises environ des dernières cases. Son embouchure m'a paru fort grande, ayant une barre, mais qui n'est point impraticable aux chaloupes et canots, et peut-être à des bâtimens plus considérables dans de certains momens. L'intérieur est de la plus grande beauté. Elle s'ouvre en deux branches, et laisse au milieu une île couverte de bois, faite pour le plaisir des yeux, sur laquelle il y a quelques cases qui font regretter qu'un si beau séjour soit si mal habité. Sur la rive droite, qui est le côté du village, s'élève un coteau d'une pente très-douce, couverte de différens arbres, dont le sommet domine sur la rivière, et de ce côté-là il est très-escarpé. Je fus frappé de la position de ce beau lieu, et de la facilité qu'il y aurait à former un établissement français ; il offre toutes sortes d'avantages par sa situation sur la rivière, par la crainte qu'il pourrait inspirer aux naturels du pays, qui seraient sous son canon, ou bien par la confiance d'en être défendus contre leurs ennemis. On trouverait la pierre sur place, en écrétant le côteau, où l'on pourrait construire une très-belle batterie presque sans frais, et ce charmant endroit pourrait s'isoler par une coupure où l'on ferait passer un bras de la rivière, qui viendrait se

jetter dans la mer à 10 toises du village, ce qui mettrait l'établissement à l'abri de toute insulte.

» Le pays abonde en riz, cocos, maïs et bannanes, son commerce consiste en dents d'éléphants et en captifs, le village paraît être un des plus considérables de la côte des dents.

» Fatigué de la chaleur, n'ayant plus d'éclaircissemens à prendre, je me rendis à mon bord avec l'espérance d'y recevoir le lendemain le roi; mais j'attendis vainement ce que j'attribue à la crainte qu'on a pu inspirer à ce roi nègre, d'être enlevé et mené en esclavage ».

On a vu dans le texte que M. Bonnaventure ne pensait pas qu'il fut avantageux d'établir un comptoir à la rivière St.-André, les habitans ayant la réputation d'être perfides et cruels.

A l'appui de ce sentiment, M. Villeneuve-Cillart, qui a mouillé devant cette rivière en 1789 (23 février), recommande aux navires de commerce de se tenir sur leurs gardes.

Note 17, page 51.

Nous dirigeâmes notre route vers le cap Laho. — M. Villeneuve-Cillart étant au mouillage du cap Laho en 1789, a observé que la côte est portée 8 m. trop sud sur la carte de Bellin, et que la latitude de ce cap est de 5 deg. 10 minutes, suivant M. Bonnaventure; elle est de 5 deg. 6 m.

Les courans dans cette partie ont leur direction

comme

comme la côte, c'est-à-dire de l'est-sud-est à l'est-nord, et leur force est un peu plus d'un nœud par heure.

Note 18, *page* 51.

Le traité passé en 1787 pour l'acquisition d'un terrain au cap Laho. — Nous avons eu occasion de parler du voyage fait par M. de Flotte à la côte occidentale d'Afrique en 1787. Cet officier a inséré, dans ses mémoires, des détails sur le cap Laho, d'autant plus intéressans, que M. Bonnaventure ne parle de cette partie que très-succinctement : nous avons pensé qu'on nous saurait gré de les rapporter.

« Le 15 janvier (1787), à 4 heures du soir, dit M. de Flotte dans son mémoire, j'ai fait route de la rivière St.-André pour le cap Laho, parcourant la côte à une très-petite distance. A une demi-lieue à l'est de St.-André, j'ai vu un très-joli village dans le fond d'une petite baie. Pendant la nuit j'ai fait observer les courans, leur direction portait dans l'est.

» Le 16, à 8 heures du matin, craignant de dépasser le cap Laho, dont j'étais à portée, par mon calcul, je pris le parti de mouiller ; j'ai observé audit mouillage que les courans portaient à est-nord-Est un nœud : j'expédiai mon canot pour aller sonder et reconnaître la côte, après quoi j'appareillai faisant route droit à terre.

» Le même jour, à 3 heures, j'ai jetté l'ancre par les 16 brasses d'eau fond vaseux et noir, je donnai ordre

ensuite que l'on fit boire de l'eau-de-vie à tous les nègres que j'avais à bord, qui, par leurs signes, me faisaient connaître leurs besoins; et lorsqu'ils eurent bu et mangé quelques galettes, ils me parlèrent beaucoup d'un nègre nommé Coffy, qui allait venir à bord, et pour lequel ils paraissaient avoir quelque considération. En effet, peu de momens après, Coffy arriva. Ce nègre prononce quelques mots français et l'entend un peu; je lui fis beaucoup de questions sur son pays, sur son roi, mais ce dont il paraissait le plus pressé était de boire, de manger et de demander des présens. Après quoi il nous offrit des captifs et des dents d'éléphants. Je lui fis entendre que je n'étais pas venu pour faire la traite, mais pour me lier d'amitié avec eux, et voir leur roi; il m'assura que je lui ferais grand plaisir, qu'il m'annoncerait et qu'il fallait lui porter de ma part une ancre d'eau-de-vie. Je pris jour pour le lendemain, et ce ne fut pas sans peine que je me défis de tous ces nègres, qui, sans doute, n'avaient jamais été si bien traités; mais l'autorité de M. Coffy les fit partir, il prit lui-même congé, fort satisfait de nous, avec promesse de revenir le lendemain pour nous mettre à terre. Selon lui il est frère ou fils du roi, ou tout au moins la même chose.

» Les vaisseaux mouillés étaient au nombre de 5, dont 3 anglais, un hollandais et un portugais. J'envoyai un officier à bord des bâtimens anglais, pour prendre des renseignemens sur le local, et m'informer si l'on pouvait aborder à terre avec des chaloupes et

canots du bord : il me fut répondu qu'il y avait une barre que les pirogues, conduites par les nègres, pouvaient seules aborder, et encore avec bien de la peine.

» Coffy ne manqua pas de parole, il arriva à bord de fort bon matin (le 17), pour m'accompagner chez le roi. Il fallut d'abord commencer par le faire boire, manger et ensuite lui faire quelques cadeaux ; car jamais on ne fut ni plus mendiant, ni plus exigeant. C'est en général l'esprit des nègres de toute cette côte ; mais comme je ne voulais pas lui donner des objets de traite qui pourraient m'être utiles ailleurs, je lui donnai un de mes anciens uniformes, dont il parut assez content, et néanmoins le petit baril d'eau-de-vie pour s'en faire honneur à terre, à ce qu'il prétendait, vis-à-vis de ses compagnons, auxquels il fallait faire connaître la générosité française.

» Le tems étant orageux, et ne voulant pas quitter la frégate, je nommai, pour aller chez le roi, MM. le chevalier Dupeyroux et Grouing, lieutenans de vaisseaux.

» Ces officiers rapportèrent que la ville de Laho, habitée par 5 ou 6,000 ames, est située sur une langue de terre d'environ 200 toises de largeur, bordée d'un côté par la mer, de l'autre par une rivière ; on n'y trouve point de pierres, et il faudrait aller chercher le bois à 2 ou 3 lieues de distance ; il ne serait pas difficile de se procurer un terrain qu'il conviendrait de choisir vers l'extrémité de la ville. Les naturels du pays paraissent au surplus d'un très-bon caractère.

15..

» D'après les remarques de M. le chevalier Dupeyroux, et les observations que j'ai pu faire moi-même sur les questions adressées au nègre Coffy, et sur la vue du local, je pense qu'on ne pourrait s'établir dans ce pays-là qu'avec beaucoup de difficultés et qu'à grands frais, le pays ne présentant qu'une plaine sablonneuse, où l'on ne pourrait creuser plus d'un pied sans trouver de l'eau; on y remarque une grande population toujours inquiète et exigeante dans le commencement d'un établissement; la barre très-dangereuse ne permet pas aux capitaines de bâtimens, qui viennent faire la traite, de descendre à terre par les risques que l'on court de se noyer: ils se trouvent donc forcés de traiter dans leurs bords, ce qui, peut-être, les met dans le cas de payer plus cher les captifs, qu'ils ne le feraient sans ces inconvéniens.

Cependant le commandant de la Junon (M. de Flotte) fit, en 1787 (1), une convention avec ce même Coffy, par laquelle celui-ci a cédé une demi-lieue en carré de terrain, au choix de la France, moyennant 200 onces de marchandises (2), payables 50 onces en commençant l'ouvrage, 50 autres au milieu, et le surplus lorsque l'ouvrage sera achevé; il devait être payé en outre audit nègre Coffy, 2 onces par an pour ses bons services.

(1) Dix-huit janvier 1787.

(2) L'once en marchandises est composée de 16 écus; l'écu en marchandises vaut 2 liv. 10 s. ainsi l'once vaut 40 liv.; l'écu d'or valant 5 liv., l'once d'or vaut 80 liv.

Au mois de janvier 1787, il y avait cinq bâtimens mouillés au cap Laho, 3 anglais, 1 hollandais et 1 portugais.

En février 1789, M. Villeneuve-Cillart trouva, dans le même endroit, 7 bâtimens en traite; cet officier pensait qu'il serait difficile de former un établissement au cap Laho, faute de matériaux nécessaires, et qu'il paraissait plus convenable d'y faire le commerce comme les autres nations, qui envoient un européen à terre avec des marchandises, et prennent des ôtages pour en répondre.

Etat des marchandises de traite, dont l'emploi est le plus avantageux au cap Laho avec leur valeur.

	Onces.	Ecus d'or.	Liv. T.
Baril de poudre de 50 livres,	1 (*a*)	»	80
Fusil de traite à baguette en fer,	»	4	20
Fusil boucannier à baguette de bois,	»	12	60
Une pièce mouchoir cholet,	»	8	40
Une ancre d'eau-de-vie de 24 à 30 pintes,	»	8	40
Une pièce Ginga de 12 aunes,	»	10	50
Une pièce monchoirs blancs à raies rouges,	»	8	»
Une pièce Liménéas,	»	10	»
Une pièce Guinée,	»	10	»
Une pièce indienne fond rouge et blanc,	»	10	»
Une barre de fer,	»	4	»

(*a*) L'once d'or sur cette côte vaut en traite 80 liv. Elle se divise en 16 parties que le nègre appelle *Aqué*. L'aqué vaut un écu d'or estimé 5 liv.

	Onces.	Ecus d'or.	Liv. T.
Un panier anisette,	»	4	20
Une moque d'étain,	»	2	»
Douze couteaux flamands,	»	1	»
Cent balles de plomb,	»	1	»
Quatre sacs de plomb à giboyer,	»	1	»
Mille pierres à fusil,	»	2	»
Pipes,	»	»	»

Note, 19, page 54.

Nous mouillâmes devant le fort hollandais d'Axim. — La Côte-d'Or commence à la rivière d'Ancober près d'Axim : la quantité d'or qui se trouve le long de cette côte lui a fait donner le nom de Côte-d'Or.

Les principaux lieux d'où on le tire sont Axim ou Atchim, Acara, Acany et Fetu.

L'or d'Axim passe pour le meilleur, il est au titre de 22 à 23 carats.

Les nègres le trouvent en partie dans le sable des ruisseaux et des torrens, c'est celui qu'on nomme communément poudre d'or. Il est bon de se mettre en garde contre la friponnerie des courtiers, qui mêlent, dans la poudre d'or, de la limaille d'épingles de cuivre.

Les nègres ne vendent point à crédit, et avant de conclure un marché, ils exigent un présent, ce qu'ils appellent *daché*.

Les français ont occupé long-tems *Axim* : ils ont été remplacés par les portugais : ceux-ci y bâtirent un fort vers l'an 1515, ils ont été les maîtres de

cette côte pendant plus d'un siècle; mais en 1642 les hollandais s'en emparèrent, et ils le possèdent encore aujourd'hui.

Tarif du prix de quelques objets à Axim (1).

	Ecus en marchandises.	Argent de France.	
La brasse de bois d'un pied de base sur 5 pieds de haut et 5 pieds de large,	2	5 liv.	
Pour faire toute l'eau dont un navire peut avoir besoin,	16	40	
Neuf poules,	1	2	10
Pour aider au roulage de 60 tonneaux, et pour le transport de 12 cordes de bois,	20	50	
Total,	39	97	10

Note 20, *page* 59.

Nous nous mîmes en route pour doubler le cap des trois Pointes. — Ce cap est facile à reconnaître, et il est bien nommé : il forme réellement trois pointes, entre lesquelles il y a de petites baies de sable.

D'après le relèvement fait par M. Villeneuve-

(1) L'once en marchandises vaut 40 liv. à Axim, l'écu en marchandises vaut 50 sols.

Cillart en 1789, il place ce cap par 4 degrés 43 min. de latitude septentrionale au lieu de 4 deg. 39 min.

Il n'a pu juger de la longitude que par estime, ayant égard à la force des courans: il la détermine par 6 degrés 35 minutes à l'occident du méridien de Paris.

Note 21, *page* 61.

Prix d'une grande pirogue de traite à Chama.

	Onces en marchandises.	Argent de France.
Pour la pirogue qui doit servir pendant la traite,	8	320 liv.
Pour 19 canotiers qui se nourrissent, mais auxquels il est d'usage de donner la soupe,	38	1520
Pour deux pirogues,	6	240
Total,	52 onces.	2080 liv.

Note 22, *page* 63.

En 1787, M. de Flotte, commandant la Junon, ayant reçu ordre de visiter la côte d'Afrique, relâcha au château de la Mine, il raconte ainsi son entrevue avec le Gouverneur de ce fort hollandais.

» Le 24 janvier, dit M. de Flotte, je descendis à terre pour voir le Gouverneur, qui, me prenant pour un officier particulier envoyé par le comman-

dant, ne me rendit aucune espèce d'honneur à mon arrivée au château, mais lorsqu'il eut reconnu que j'étais moi-même le commandant, il me témoigna ses regrets de ne m'avoir pas reconnu pour me rendre ce qu'il me devait : je lui dis en riant que les capitaines français descendaient toujours les premiers chez leurs amis et chez leurs ennemis, alors il fit saluer le pavillon du roi de 21 coups de canon. La frégate lui rendit son salut. Ne voulant pas perdre de tems, je le priai de me faire fournir de l'eau et des pirogues pour le service à Amokou. Après m'avoir reçu assez froidement, il me parut que nous nous quittâmes fort bons amis. Le lendemain il m'envoya complimenter et m'offrir quelques rafraîchissemens, en me témoignant, par une lettre, le desir qu'il avait de me voir à terre le jour suivant. Je fus bien aise d'y retourner ayant quelques objets à traiter avec lui. Je trouvai plusieurs personnes de sa nation à mon débarquement. Le Gouverneur était à 200 pas de son fort avec une suite, entr'autres deux nègres qui portaient deux grands parasols, dont l'un de velours cramoisi à franges d'or et d'un très-grand volume, sous lequel je fus installé, et je fis mon entrée dans le fort, au bruit de 21 coups de canon; toute la troupe était sous les armes, le tambour battant, et il y avait un drapeau déployé : il joignit, à tous ces honneurs, l'honnêteté de me donner un grand dîner avec mon état-major : le soir, à mon départ, ce fut les mêmes honneurs; quelques jours après je l'invitai à diner, il vint à mon bord, et je

lui rendis aussi tous les honneurs possibles, lui ayant fait faire bonne chère, je l'envoyai aussi satisfait qu'enchanté de la nation française, et nous continuâmes, pendant mon séjour à la Mine, à nous faire des présens mutuels; mais il ne me donna pas ce que je desirais le plus, qui était de l'eau de sa citerne: il ne put m'en faire le sacrifice que de deux chaloupées, se trouvant dans une grande disette d'eau, et j'ai eu infiniment de peine à m'en procurer de la bien mauvaise qu'il faut encore payer, parce qu'elle appartient aux naturels du pays.

En 1789, M. Villeneuve-Cillart a relevé le fort de la Mine à l'ouest-nord-ouest, il a trouvé qu'il est situé par 5 deg. 3 m., et non pas 5 deg. 11 m., ainsi qu'il est placé sur la carte de Bellin.

Note 23, page 71.

Anamabou, principal marché de la compagnie anglaise pour la traite des noirs. — Aucune puissance n'a aussi constamment reconnu l'importance de la traite des noirs que la Grande-Bretagne: vainement quelques membres du parlement d'Angleterre ont-ils élevé leurs voix pour l'abolition de l'esclavage, la majorité ne s'est pas laissée entraîner: elle savait trop bien que le commerce d'Afrique est le principal fondement de la navigation et de la culture des colonies, et que sans la culture l'Angleterre serait privée de productions précieuses, telles que le sucre, le café, le coton, l'indigo, etc.

Si l'on consulte les écrivains anglais (1) qui ont traité des intérêts de la Grande-Bretagne, on les verra tous portés à encourager la traite des noirs, à en faire sentir les avantages, à regarder les établissemens à la côte d'Afrique, comme les points qui *constituent l'essence des îles d'Amérique*.

Outre la cire, l'ivoire et l'or que les anglais échangent à la côte d'Afrique contre des marchandises fabriquées dans la Grande-Bretagne, l'avantage qu'ils en retirent, n'approche pas de celui que leur procurent les nègres qu'ils traitent, soit à la rivière de Gambie, soit à la Côte-d'Or. On peut faire monter à 50 mille, par an, le nombre de nègres que les anglais transportent dans les colonies d'Amérique, et ce calcul est modéré, si l'on fait attention au grand nombre de comptoirs qu'ils ont à la côte d'Afrique ; à la vérité les anglais vendent, dans nos

---

(1) Voyez Considérations sur le commerce de la navigation de la Grande Bretagne, par Joshua Gée (1749), pages 41, 42.

Remarks on the advantages, and disadvantages of France, and of Great Britain, with respect to commerce, by John Nickolls (1754), page 154.

Etat politique de l'Angleterre (1757, 1758), tom. 2, page 200; tome 8, page 237.

On the importance of the expedition in to Africa, by Postlewaith (1759).

Histoire du commerce des anglais à la côte d'Afrique.

Essai sur l'état du commerce d'Angleterre, par John Carry, trad. de l'anglais (1755), tome 2, page 311.

colonies, leurs nègres un quart moins cher que les armateurs français : mais en les portant les uns dans les autres à 1,400 liv. tournois, le produit total des noirs forme un objet de 70 millions.

En Angleterre, comme en France, on a long-tems agité la question du privilège exclusif et du commerce libre : on a pu juger de l'avantage des deux systêmes par les résultats.

Nous nous bornerons à un très-court parallèle.

On sait que Charles II voulant relever le commerce des anglais dans cette partie du monde, créa une compagnie sous le nom de *compagnie des aventuriers royaux d'Afrique :* par une charte du 18 décembre 1661, il lui attribua, pour le tems de mille années (c'est-à-dire dans le style des chartes anglaises à perpétuité), le droit exclusif de commercer dans tout l'espace qui s'étend depuis le cap Blanc, sous le vingtième degré et demi de latitude septentrionale, jusqu'au cap de Bonne-Espérance sous le trente-quatrième degré et demi environ, de latitude méridionale.

En 1667, une nouvelle charte augmenta la concession de la compagnie : le roi lui céda tout ce qui lui appartenait ou n'appartenait pas à d'autres nations, depuis le port de Salé dans la partie occidentale de la Barbarie jusqu'au cap de Bonne-Espérance avec les îles adjacentes, sous la réserve d'une redevance de deux éléphans, que la compagnie serait tenue de présenter à sa majesté britannique toutes les fois

qu'elle (S. M.) ou ses successeurs viendraient dans les pays situés dans l'étendue de sa concession.

Les pertes que fit la compagnie pendant la guerre, ainsi que les dépenses auxquelles elle fut assujettie après la paix, pour essayer de s'établir solidement, la mirent hors d'état de continuer; elle se désista en faveur d'une nouvelle compagnie, moyennant une indemnité de 34,000 l. sterling (748,000 l. tournois).

Telle est l'origine de la compagnie royale d'Afrique; en 1672, celle-ci établit les forts du cap corse, de Discowe, Saconde, Commendo, Anamabou; elle construisit un fort à Juda.

Depuis, en 1674, Charles II publia une proclamation, par laquelle il défendit à tous ses sujets, qui n'étaient pas membres de cette compagnie, de trafiquer sur les côtes d'Afrique.

Les anglais, qui ont toujours regardé de pareilles tentatives comme attentatoires à leurs libertés, ne déférèrent ni aux lettres-patentes, ni à la proclamation.

La compagnie royale d'Afrique eut, dans la personne de Jacques II, qui succéda à Charles II, un grand protecteur : le roi envoya des frégates croiser dans les mers d'Afrique, lesquels confisquèrent les bateaux marchands anglais qu'elles surprenaient dans le voisinage des côtes de la Guinée.

Ces effets du privilége exclusif causèrent un si grand dommage à l'état, que le parlement attaqua la validité de la charte, en vertu de laquelle elles se commettaient.

La compagnie royale d'Afrique voyait sa ruine prochaine, lorsqu'une nouvelle compagnie d'Afrique et des Indes s'établit en Ecosse, en vertu d'un acte du parlement d'Ecosse, du 26 juin 1695; la chambre des communes d'Angleterre prit fait et cause; le parlement déclara *coupables de haute trahison* ceux qui avaient sollicité l'acte qui permettait l'établissement d'une pareille compagnie.

Au milieu des démêlés que produisit cette affaire, il déclara, en 1697, par un acte public (1), le négoce d'Afrique libre et ouvert (suivant l'expression anglaise) pour treize ans, à tous les sujets de la Grande-Bretagne. Il maintint néanmoins la compagnie royale en possession des forts et châteaux élevés dans les pays de ses ennemis, mais elle n'eut que la liberté d'y trafiquer sur le même pied que les autres; les négocians comme les sociétaires furent assujettis à un droit de 10 pour cent pour leurs vaisseaux, qui navigueraient depuis le cap de Monte jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

Quant aux vaisseaux fretés pour les côtes qui gisent entre le cap Blanc et le cap de Monte, ils étaient assujettis à une imposition de 10 pour cent de la valeur des marchandises qu'ils rapportaient de ces escales, à l'exception des nègres, de l'or et de l'argent: cet impôt fut affecté à l'entretien des forts; le com-

(1) Cet acte est intitulé: An act to settle the trade to Africa.

merce des côtes au nord du cap Blanc, fut déclaré exempt de toute imposition.

La compagnie ne perdit pas son privilége sans chercher à faire annuller l'acte qui établissait la liberté du commerce d'Afrique ; mais plus on approfondit cette affaire, et plus on vit que les faits parlaient contre la compagnie : les états que l'on produisit devant le parlement, prouvèrent que durant neuf années de paix, de 1680 à 1689, elle n'avait envoyé à la côte que 259 navires, ce qui faisait environ 28 par an, et qu'elle n'avait fourni aux colonies que 46,395 nègres, ce qui va à 5,156 par an, tandis que dans l'espace des trois premières années qui suivirent la paix de Riswick (1), les marchands particuliers introduisirent 42,000 nègres, dans les seules îles de la Jamaïque, de la Barbade, d'Antigoa.

Enfin, en jettant les yeux sur l'état de ce commerce en 1708, on trouva que, malgré la guerre, les marchands particuliers y occupaient annuellement plus de cent vaisseaux qui pouvaient transporter aux Colonies 25,000 noirs par an, et qu'ils portaient en Guinée 70,000 pièces de perpétuanes ou autres laineries, au lieu que la compagnie n'y en portait pas plus de 4000 ; il fut donc bien démontré que, depuis que les côtes d'Afrique étaient ouvertes à tous les anglais, ils y faisaient un négoce quatre fois plus considérable qu'auparavant.

Sur ces entrefaites, la compagnie d'Ecosse, com-

(1) 1697.

merçant en Afrique et en Juda, fut dissoute (1707).

A l'expiration de l'acte de 1697, touchant le commerce d'Afrique, il ne fut rien statué, en sorte que les marchands particuliers continuèrent à fréquenter librement les côtes occidentales d'Afrique. Ils ne payèrent même plus l'impôt de 10 pour 100.

La compagnie royale d'Afrique, qui était chargée de l'entretien des forts et comptoirs, prétendit que cet article lui coûtait 15,000 liv. sterlings.

Sur la représentation qu'elle fit au comité du commerce et des Colonies, le comité en rendit compte à la chambre des communes, et sur son rapport, le parlement, par un arrêté du 26 mars 1730, assigna, à la compagnie royale, une somme de 10,000 livres sterlings (220,000 liv. tournois), applicable à l'entretien des forts. La compagnie royale continua à se plaindre; enfin, en 1751, le parlement, voulant terminer ses plaintes, révoqua sa charte (1), et lui paya

(1) Voici le titre de l'acte qui ordonne la dissolution de la compagnie royale d'Afrique.

An act for the application of a sum of money therein mentioned, granted to his majesty for making compensation and satisfaction to the royal African company of england for their charter, lands, forts, castles, slaves, military stores, and all other their effects, whatsoever, and to west the lands, forts, castles, slaves and military stores, and all other their effects, in the compagny of merchants trading to Africa; c'est-à-dire: Acte pour disposer d'une somme accordée à sa majesté, en faveur de la compagnie

paya, pour ce que pouvaient valoir ses forts et ses effets, une somme de 112,142 liv. sterling (2,467,124 livres tournois).

Le parlement chargea les marchands commerçans en Afrique, réunis en une compagnie libre, où chaque membre a ses fonds séparés, de veiller sous la direction des commissaires du commerce et des Colonies, à l'entretien des forts et à tout ce qui concerne le négoce de cette partie du monde. L'état leur accorde pour cela, comme à la compagnie royale, une somme de 10,000 liv. sterl.

La liberté du commerce a prodigieusement augmenté le concours des marchands anglais. Ils expédient annuellement plus de 200 vaisseaux pour les côtes d'Afrique. En 1732, il y avait à Liverpool, à Londres et à Bristol, 393 négocians intéressés dans le commerce d'Afrique. L'opinion commune est que ce commerce occupe en marchandises et en frais de voyage, un fonds de 200,000 liv. sterlings, (4,400,000 liv.); du tems de la compagnie royale, il n'employait pas 75,000 liv. sterling (1,650,000 l.).

Les anglais trouvent chez eux une grande partie des marchandises pour l'Afrique; à l'égard des

---

royale d'Afrique, afin de la dédommager de la reddition de sa charte et de la renonciation à la propriété des terres, forts, esclaves, munitions de guerre qui lui appartenaient, et pour investir des mêmes terres, forts et dépendances, la compagnie des marchands commerçans en Afrique.

denrées étrangères, dont ils sont obligés d'assortir leurs cargaisons, ils ne payent pour elles aucuns droits : de pareils avantages, joints à la supériorité de leur marine, qui les met en état de protéger leurs marchands, sont les principales causes de l'accroissement de cette branche de leur négoce.

Etablissemens anglais à la côte de Guinée, depuis le cap Appollonia jusqu'à Juda.

	Les anglais écrivent,
Appollonia,	Appollonia.
Discowe,	Dixcowe.
Saconde,	Succondi.
Commendo,	Commando.
Cap Corse,	Cap Coast.
Anamabou,	Anamabou.
Tamtamquerry,	Tamtumquerry.
Sinpam,	Winnebach.
Akra,	Akra, fort James.
Prampram,	Prampram.
Juda,	Widdah.

N. B. On a eu soin de faire mention dans le cours de cette correspondance des comptoirs appartenant aux anglais, et qui offrent un degré d'importance : Voyez page 69 et suivantes.

Note 24, page 71.

Nous songeons à tirer notre part du commerce de cette côte. — Nous sommes encore bien loin de l'état de prospérité des anglais et des hollandais à la côte d'Afrique.

Les français ne possèdent à la Côte-d'Or que le comptoir d'Amokou, tandis que depuis Appollonia jusqu'à Akra, la côte est bordée de forts anglais (1) et hollandais (2); depuis Akra jusqu'à Keta, dans une étendue de 23 lieues, les danois en ont 4 (3).

La position modeste dans laquelle nous sommes, doit nous rendre plus précieux le comptoir d'Amokou; cet établissement mérite d'être connu, principalement par les facilités qu'il offre aux négocians français de faire la traite des noirs : à cet égard nous avons vu, dans le texte (4), que M. de Girardin a

(1) Les forts anglais, répandus sur cette côte, sont au nombre de dix. Ils sont relatés à la fin de la note précédente.

(2) La République Batave, dans la même étendue de côtes, en possède 14: Axim, Hollandia, Botro, Tacorary, Saconde, Chama, le petit Commendo, Saint-Yago, Saint-Georges de la Mine, Moure, Cormentin, Apam, Bercoë et le fort de Crèvecœur.

(3) Christianbourg, Ningo, Volta, Queta.

(4) Voyez page 72.

formé, dans son expédition en 1786, un comptoir au village d'Amokou, situé entre le fort hollandais Kormentin et le village de Missam.

Cet officier était parti de Brest le 2 février 1786 : sa division était composée de l'Expériment, de la Boulonaise et du Pandour; M. de Champagny commandait le Pandour.

Arrivé au château de St.-Georges de la Mine. M. Girardin envoie en avant MM. de Champagny et Destauches, avec la mission de reconnaître la rivière de Missam : ces officiers mouillèrent bientôt entre cette rivière et le village d'Amokou, où, après la visite scrupuleuse qu'ils en firent, ils conclurent qu'il n'y avait pas d'endroit plus propre pour un établissement; ils apprirent que la rivière de Missam est illusoire, excepté dans les six dernières semaines de la saison la plus pluvieuse : encore a-t-elle de la peine à se rendre à la mer, ses environs dans un assez grand circuit, n'étant que mangles et marécages, d'un très-difficile accès, et peut-être l'endroit le plus mal sain de cette côte dans une assez grande étendue; ce pays, très-plat, n'a qu'une médiocre élévation, environné de marais infects, qui deviendraient insensiblement le tombeau des Européens.

De son côté, M. Girardin ayant appareillé de la Mine, le 23 avril au matin, mouilla le même jour devant le village d'Amokou. Dès le lendemain il reçut à bord le cabecher d'Amokou, et ceux des villages voisins pour faire des arrangemens relatifs à l'établissement projetté, dont M. de Champagny avait admi-

rablement préparé les voies; ils convinrent avec ces chefs que ceux-ci céderaient un terrain propice, pour la somme de 450 onces, indépendamment des présens particuliers. M. de Girardin manquant d'eau-de-vie, dont l'usage est très-recommandable, et la seule chose avec laquelle on puisse conclure toutes les espèces de marchés, fort heureusement il se trouva, sur la côte, le bâtiment américain la Marquise de la Fayette, commandé par M. de Cormery, qui voulut bien céder à M. de Girardin le rhum dont cet officier pouvait avoir besoin.

Laissons parler M. de Girardin :

« Le 25 août, dit-il, je descendis à terre, où je reçus de tous les principaux chefs du pays et des environs les témoignages les moins équivoques de la satisfaction générale : nous y tînmes un très-long palabre ou conseil, après lequel je fus contraint par l'usage de répandre, à grands flots, l'eau-de-vie et les présens en tout genre, pour servir de sceau à la validité des propositions. Ce même jour je fis descendre autant de monde et d'effets que la barre put permettre d'en passer, et après avoir examiné moi-même le pays et les environs, je ne pus que ratifier la décision de MM. de Champagny et Destauches, pour l'exécution du projet au village d'Amokou, distant de celui de Missam d'environ une demi-lieue.

» Je n'eus pas besoin d'y faire arborer le pavillon du roi, il me fut enlevé de ma pirogue, les naturels le

portèrent en triomphe au centre de leur village, l'y exposèrent et le fêtèrent de cent et cent manières.

» Nos premiers travaux consistèrent dans le défrichement du terrain et la recherche des pierres nécessaires à la maçonnerie. Chaque jour on descendit une certaine quantité d'hommes et de matériaux, mais la difficulté de la barre ne permettait qu'un seul voyage par jour de grand matin, et il est arrivé très-souvent, et même pendant plusieurs jours de suite, que nos chaloupes ont été obligées de s'en revenir à bord par l'impossibilité de les décharger : c'est particulièrement en cela que M. Mougin (1) s'est trompé dans son mémoire, quand il assure qu'il arrive souvent que la barre permet aux canots des vaisseaux de se rendre à terre ; je crois pouvoir assurer qu'il n'est pas un seul point sur cette côte, ni un seul instant de l'année où aucun officier osât se le permettre.

» Dès que j'eus établi l'ordre à terre et désigné le genre de travail, je revins à bord. Très-peu de jours après, je fus contraint de retourner à terre, excité par le desir que les chefs témoignaient de ma présence, et pour y arranger quelques tracasseries de nègres relatives à divers paiemens dont ils voulaient être soldés : tous ces différens travaux ont duré paisiblement jusqu'au 14 de mai : à cette époque l'équipage du vaisseau jouissait encore de la meilleure santé, si j'en excepte quelques lé-

(1) Il a été depuis commandant d'Amokou.

gères maladies et quelques scorbutiques provenant de la derniere campagne; mais il en a été bien autrement depuis ce tems. Chaque jour on annonçait 10, 15 et même 20 malades attaqués brusquement de très-violens accès de fièvre, dont plusieurs périssaient dans l'accès même.

» A mesure que l'on me renvoyait ces malheureux, je les faisais remplacer par des gens sains qui ne tardaient pas à éprouver le même sort, sans qu'aucun ait pu en être exempt : enfin n'ayant plus à bord que la quantité moins que suffisante pour la garde du vaisseau, 120 moribonds sur les cadres, sans compter 49 morts jusqu'à présent, sans aucuns rafraîchissemens quelconques, et sans possibilité de s'en procurer, également à la veille de manquer des remèdes les plus propres à combattre les dangereux effets de cette cruelle épidémie, j'ai pris le parti avant la destruction totale de mon équipage, d'abandonner la côte, après avoir préalablement pris les arrangemens que j'ai cru propres à y conserver le pavillon du roi.

» Enfin, le 7 Juin 1786, je mis à la voile pour la *Mine* dans le dessein d'y faire de l'eau et du bois, et de là partir pour France. Je n'avais que sept lieues à faire, mais sept lieues dans la direction du vent et louvoyant sans succès : je fus huit jours à faire ces sept lieues, tant par les calmes profonds que par la violence des courans portant à l'*est*. Je ne pus partir de la Mine que le 2 juillet, ayant été fort retardé par la difficulté de me procurer de l'eau et du bois ».

Les effets cruels du climat, qui se font ressentir davantage vers le 15 de mai, démontrent la nécessité d'arriver de bonne heure dans ces parages.

En 1787, M. le comte de Flotte, commandant la Junon, fut chargé de se rendre à la Côte d'Or, pour mettre la dernière main au travail du fort d'Amokou. Il y arriva le 4 février, il mouilla dans la rade le 3 au soir.

Le 5, à neuf heures du matin, il descendit à terre; il fut reçu par le premier cabecher du pays, nommé Cohassan. Ce chef était suivi de tous ses nègres et d'une musique bruyante; arrivé au milieu du village, M. de Flotte fit présent au premier cabecher d'un chapeau bordé en or et d'une pagne de soie; il fit ensuite distribuer l'eau-de-vie suivant l'usage.

« Je partis ensuite, dit M. de Flotte, pour aller visiter l'emplacement où devaient être construits le fort et l'établissement français; j'y suis parvenu à travers les broussailles par un petit sentier. Arrivé sur le local, j'ai trouvé une baraque commencée, de 36 pieds de long sur 18 de large, avec un toit, partie en paille, partie en planches, porté par des montans appuyés sur un petit mur d'un pied et demi d'épaisseur, point de traces de fortifications quelconques. Après avoir examiné le local, je retournai au village, voulant prendre avec le premier cabecher des arrangemens, afin d'avoir des nègres pour les travaux; mais il n'y eut pas moyen de rien traiter, la joie et l'ivrognerie, but ordinaire de leurs as-

semblées, s'étaient emparées de tous les esprits. Je pris le parti de retourner à bord.

» Le 6, je fis descendre à terre les ouvriers que j'avais, tels que charpentiers du bord et autres, forgerons, et M. Porquet, sous-ingénieur des bâtimens civils, pour les diriger. Je descendis moi-même à terre pour y recevoir la visite des différens chefs des villages voisins, qui tous ont des prétentions sur le terrain acquis par M. de Girardin. Je leur fis des présens, puisque c'est une coutume indispensable, consistant en chapeaux bordés en or et quelques pagnes en soie; et après leur avoir exprimé le desir que nous avions de vivre en bonne intelligence, et avoir fait donner de l'eau-de-vie aux nègres qui accompagnaient ces chefs, pour échapper au tumulte infernal qu'ils faisaient, je n'eus d'autre parti à prendre que de me rendre à bord.

» Les jours suivans furent employés aux divers travaux; j'avais obtenu, pour soulager mes ouvriers, 50 nègres qu'il fallait payer chacun trois écus d'or par semaine (ou 15 f.) et une ancre d'eau-de-vie.

» Le 14 février, la première case était fermée, et était en état de recevoir le monde et les effets. J'ai fait transporter deux canots et arborer le pavillon français.

» J'ai fait pratiquer deux chemins, dont l'un aboutit au village et l'autre à la mer pour faciliter les transports.

» J'ai fait construire un four, objet de première nécessité, dans un endroit où l'on ne vit que de

maïs, ce qui n'est pas également une nourriture pour tout le monde ».

Après avoir fait les travaux les plus urgens, M. de Flotte partit d'Amokou, le 3 avril, pour Juda. Il paraît que ses ouvriers et l'équipage n'éprouvèrent pas les effets du climat, car il garde à cet égard un profond silence.

Note 25, page 78.

Présens à faire à la Côte d'Or.

Au roi d'un village, une pièce bajutapeau, une ancre d'eau-de-vie.

Si c'est un roi un peu plus puissant, ajouter un fusil de traite.

Aux principaux nègres d'un village, trois chapeaux de traite, douze pipes, six couteaux de traite.

On peut remplacer les pipes et les couteaux par une ancre d'eau-de-vie.

A un interprète, un chapeau bordé en or.

Si l'on est content de son service, ajouter une ancre d'eau-de-vie.

Aux nègres de la pirogue, qui vous passent, une ancre d'eau-de-vie.

S'ils font plusieurs voyages à bord, on ajoute douze pintes d'eau-de-vie, une pièce mouchoirs cholet.

Note 26, page 83.

Etat des marchandises de traite, dont l'emploi est le plus avantageux à Amokou, avec leur valeur en onces (1). (*Année* 1788.)

Une barique d'eau-de-vie, est évaluée quatre onces d'or (320 livres tournois).

Deux ancres d'eau-de-vie de 25 bouteilles chaque ou 50 bouteilles, valent 1 once d'or (80 liv. t.).

Deux pièces bajutapeau, 1 once d'or (80 l. t.).

Deux *idem* Guinée, 1 once d'or (80 l. t.).

Une *idem* indienne, 8 écus d'or (40 l. t.).

Deux *idem* Nicanées, 1 once d'or (80 l. t.).

Deux *idem* Tapanées, 1 once d'or (80 l. t.).

Une douzaine de mouchoirs de Cholet, 8 écus d'or, (40 l. t.).

Un baril de farine, de 180 liv. pesant, douze écus d'or (60 l. t.).

Quatre fusils de traite, 1 once d'or (80 l. t.).

---

(1) On compte à Amokou par onces d'or.

L'once d'or vaut 16 écus d'or, et argent de France 80 fr. c'est 5 fr. l'écu.

L'écu d'or vaut 7 tacons, ainsi le tacon vaut 14 sols 3 deniers trois septièmes.

Le tacon vaut 4 neys. Le ney vaut 3 s. 6 d. six septièmes.

L'once en marchandises vaut une demi-once d'or, ou 40 liv. et l'écu en marchandises 2 liv. 10 s.

Un millier de pierres à fusil, 4 écus d'or (20 l. t.).

Un baril de poudre de guerre de 30 liv. pesant (1), 1 once d'or et 4 écus d'or (100 l. t.).

Seize barres de fer plat (2), 1 once d'or (80 l. t.).

Seize douzaines de couteaux de traite, 1 once d'or (80 l. t.).

La douzaine *idem*, un écu d'or (5 l. t.)

Deux cents pipes, 1 once d'or (80 liv. t.).

Une chaîne d'argent, 8 écus d'or (40 liv. t.)

N. *B*. On peut ajouter du corail, des parasols, de l'écarlate commune.

---

(1) Le baril de 50 liv. ne vaut pas davantage, ainsi on gagne 20 liv. à se servir des barils de 30 liv. Il y a des barils de poudre de 10, 15, 25, 35 liv. qui se payent 4, 6, 10 et 14 écus.

Un arrêté des consuls, en date du an 10, a autorisé les directeurs des manufactures de poudre et salpêtre, à faire distribuer de la poudre dite de traite. Elle ne coûte que 75 c. la livre (15 s.), au lieu de 1 fr. 50 c. (30 s.), que se paye la livre de poudre de guerre.

(2) Le fer doit avoir de 18 à 21 lignes de large et 3 à 4 lignes d'épaisseur.

Tarif des prix des comestibles que les bâtimens du commerce de France vendaient ou échangeaient aux forts anglais et hollandais de la Côte d'Or (en 1788).

DÉNOMINATION.	Prix des denrées. Onces d'or.	Ecus d'or.	Argent de France.
Une barrique de vin de Bordeaux,	2	8	200 l.
Un quart de lard,	1	8	120
Un quintal de biscuit du Havre,	»	8	40
Un quart de farine,	»	12	60
Un quintal de fèves,	»	4	20
Idem de haricots,	»	5	25
Idem de pois verts,	»	4	20
Un fromage de Hollande,	»	1	5
Douze bouteilles d'huile,	»	8	40
Une livre de beurre,	»	4	20
Une livre de sucre,	»	1	5
Un Jambon,	»	4	20
Quatre cervelats,	»	1	5

Etat apprécié des différentes munitions et marchandises destinées pour Amokou, et qui ont été embarquées à bord de la frégate la Néréide, commandée par M. de Villeneuve-Cillart.

N. B. La frégate a été armée à Toulon, sur la fin de 1788.

	liv.	s.	d.
Trente-six fusils à baguette de fer uniforme ancien, à 24 liv. chaque,	864	»	»

	liv.	s.	d.
De l'autre part, ...	864	»	»
Douze mille pierres à fusil à 16 liv. le millier,	192	»	»
Emballage { Caisse, . . . 6 / Etoupillons, . 6 / Prelart et cordes, 8 }	20	»	»
Onze cent soixante-quatre livres de poudre de guerre, à 20 s. la livre,	1164	»	»
Douze barils pour *idem*, à 3 liv.	36	»	»
Huit pièces de Guinée contenant ensemble 221 aunes et demi, à 50 s. l'aune,	553	15	»
Trois pièces indiennes contenant ensemble 49 aunes cinq huitièmes, à 4 liv. l'aune,	198	10	»
Trois autres *idem* 48 aunes trois quarts, à 4 liv. 10 s. l'aune,	219	7	6
Trois autres *idem* 48 aunes trois quarts, à 6 liv. l'aune.	292	10	»
Trente-trois grosses de pipes de terre à 8 liv. 8 s. la grosse,	277	4	»
Emballage { Coffre, 12 » / Port, 1 12 }	13	12	»
Neuf barriques d'eau-de-vie contenant ensemble 34 milleroles et demi, à 24 liv. le millerole,	966	»	»
Les neuf bariques ci-dessus, cerclées de fer, à 15 liv. chaque,	135	»	»
	4931	18	6

		liv.	s.	d.
	Ci-contre, . . .	4931	18	6
Trois mille quatre cent cinquante livres de fer plat, de 18 à 21 lignes de large et de 3 à 4 lignes d'épaisseur, à 24 liv. le quintal,		828	»	»
	Total . . .	5759	18	6

Note 27, *page* 93.

Nous mouillames dans la rade d'Akra, vis-à-vis le fort de Christianbourg (c'était le 25 juillet 1788). Akra ou Acara est un royaume situé à l'extrémité de la Côte d'Or. De trois forts européens, le plus considérable est le fort danois de Christianbourg; les deux autres sont le fort James aux Anglais, celui de Crèvecœur aux Hollandais.

Roëmer, dans sa description de la Guinée (Copenhague 1760), donne, sur le commerce des Danois à la côte d'Afrique, des détails que l'on chercherait vainement ailleurs.

Pendant long-tems, dit cet auteur, le commerce des Danois à la côte de Guinée était si borné qu'un seul vaisseau servait aux échanges des marchandises d'Europe contre des esclaves, et à transporter ceux-ci en Amérique, d'où ce navire revenait en Danemarck avec un chargement de sucre, de coton, etc.

Cette inertie était le triste effet du privilége exclusif qui atténuait le commerce. Ce n'est que lorsque le roi de Danemarck a racheté des priviléges qu'il

aurait pu abolir, que la traite des nègres a prospéré d'une manière brillante.

Roëmer relève ensuite les avantages des établissemens danois à la Côte d'Or.

Ces établissemens sont situés sur la rivière de Volta ou à la proximité de ce fleuve.

Rio-Volta est un fleuve très-grand et très-rapide (1) qui a ses crues comme la plupart des rivières de ces climats; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il n'augmente point pendant la saison des pluies, c'est au contraire au mois de novembre, dans le tems le plus sec de l'année, qu'il s'accroît, ce qui ferait conjecturer qu'il a sa source fort avant dans le pays. Au tems des grandes eaux il se déborde de tous côtés, et inonde les îles qui sont dans son lit, au point que les nègres, qui les habitent, sont obligés de se retirer en terre-ferme.

Il se fait le long de cette rivière un commerce assez bizarre. Les nègres des montagnes descendent le long de Rio-Volta avec des bateaux chargés d'une certaine terre *rouge*, et ils rapportent en échange du poisson sec.

Cette terre sert aux femmes pour se parer les jours de fête; elles n'oseraient paraître devant le *fétiche* sans s'en être poudrées. Elles ont soin auparavant de s'oindre la peau d'un enduit de palmier:

(1) L'entrée de ce fleuve est fermée par une barre très-dangereuse; on dit cependant qu'il y a passage pour des bâtimens, comme goélettes et bateaux.

notre

notre auteur a vu une nation, dont les femmes avaient la chevelure tellement maçonnée d'un ciment de terre rouge, lié avec de l'huile, que leur tête en paraissait le double plus grosse.

Les Portugais possédaient originairement ce pays; ils cédèrent leurs droits aux Suédois auxquels les Danois ont succédé.

Ce qui assure encore mieux aux Danois la possession de Rio-Volta, c'est la position de leurs établissemens; d'un côté, on voit le château de Christianbourg et Ningo; de l'autre, les comptoirs de Volta et de Queta.

Christianbourg, le principal de ces établissémens, situé dans la baie d'Akra, est armé de 100 canons.

On a pratiqué dans le fort une citerne qui peut conteuir 400 tonneaux : elle se remplit souvent dans un seul ouragan (*travate* en langage du pays). Si les pluies en fournissent au-delà, le surplus est conduit hors du fort, au moyen d'un tuyau, dans une autre citerne qui sert aux vaisseaux; sans ces précautions, on serait obligé de creuser des puits qui fournissent une eau saumâtre, fort mal saine, qui engendre des vers dans toutes les parties du corps.

Une rivière d'eau salée, mommée *Tie-Tie*, ainsi que le *fétiche* du lieu, fournit du sel aux nègres. Le sel est pour eux un besoin; ils s'imaginent que les alimens se pourrissent dans leurs corps, s'ils ne font usage de sel, et si l'on n'a pas soin d'observer les esclaves qui viennent des pays où cette denrée

est rare, ils le prennent à poignées jusqu'à être incommodés.

M. Roëmer indique les marchandises d'Europe les plus convenables pour la traite des esclaves, de l'ivoire et de l'or. Il conseille de ne porter en Afrique que des étoffes teintes solidement, parce que les nègres éprouvent les couleurs avec du citron.

Note 28, page 95.

« *J'ignore si la pêche de la baleine est praticable* » *dans ce pays* (à la Côte d'Or), *depuis Saint-* » *Georges de la Mine jusqu'à Akra* ». — J'ai pensé que le lecteur ne serait pas fâché de trouver ici de quelle manière on pêche la baleine dans le Groenland. J'ai tiré ce passage d'un ouvrage anglais qui a pour titre *A New Geographical, Historical, and Commercial Grammar*, by William Guthrie, ouvrage que j'avais traduit, dès 1789, sur la dixième édition qui a paru à Londres en 1787; ma traduction est encore en manuscrit. M. Mentelle, géographe estimé, a parfaitement connaissance de ce fait, et si j'en parle, c'est que depuis il a paru une traduction de l'ouvrage de Guthrie.

» La pêche de la baleine dans les mers de Groenland, parmi des plaines de glaces qui n'ont fait que croître avec le tems, est une des choses faites pour exciter le plus la curiosité. Ces plaines ou pièces de glace ont ordinairement plus d'un mille de longueur et au-delà de cent pieds d'épaisseur, il n'y a rien de si terrible que lorsqu'elles sont mises en mouvement

par une tempête ; dans une saison, elles brisèrent 13 navires hollandais.

On voit plusieurs espèces de baleines dans le Groenland, il y en a de blanches, d'autres noires ; l'espèce noire, la baleine de la grande baie, est plus estimée à cause de sa grosseur et de la grande quantité de graisse qu'elle rend, dont on fait de l'huile. Sa langue a environ 18 pieds de long. La baleine n'a point de dents : elle a de 60 à 80 pieds de longueur ; très-grosse vers la tête, elle diminue jusqu'à la queue.

Lorsque les mariniers voient une baleine sortir de l'eau, aussitôt on donne le mot *attaque*, *attaque*, alors chacun se hâte de descendre du vaisseau dans sa chaloupe ; il y a six ou huit hommes par chaloupe, et un vaisseau en a ordinairement quatre ou cinq.

Arrivés près de la baleine, l'harponneur la frappe de son harpon (qui est un dard bardelé). Le monstre se sentant blessé s'enfonce tout-à-coup dans la mer ; il entrainerait la chaloupe avec lui si l'on ne donnait pas assez de corde. Pour empêcher que le bord de la chaloupe ne prenne feu par le violent frottement de la corde, on le mouille constamment. Après que la baleine s'est enfoncée quelques centaines de brasses, elle est forcée de monter pour respirer, alors elle fait un bruit si effroyable, en faisant jaillir l'eau, que quelques personnes ont comparé ce bruit à celui du canon. Aussitôt qu'elle paraît sur la surface de l'eau, un des harponneurs

lui lance un autre harpon qui la fait replonger dans la mer, et lorsqu'elle remonte, ils la percent avec des dards dans les parties vitales, jusqu'à ce qu'elle fasse jaillir du sang au lieu d'eau. Elle bat de sa queue, et avec ses nageoires, les vagues, en sorte que la mer devient toute en écume : les chaloupes continuent à la suivre pendant quelques lieues jusqu'à ce qu'elle ait perdu ses forces ; lorsqu'elle se meurt, elle se tourne sur le dos et on l'entraîne sur le rivage ou on l'amarre le long du vaisseau, si l'on est à quelque distance de terre ; là, on la dépèce, et en faisant bouillir la graisse, on en extrait l'huile.

On estime que chaque poisson rend de 60 à 100 barils d'huile, de la valeur de 3 liv. sterling (72 l.), ou 4 liv. sterling le baril.

Note 29, page 102.

JUDA.

Latitude.

Suivant Belin,	6 degrés	20 minutes.
Bonnaventure,	6	8
Villeneuve-Cillart.	6	24

Longitude.

Suivant Belin,	0 degré	55 min.	de long. orientale.
Bonnaventure,	0	22	long. occidentale.
Villeneuve-Cillart,	0	»	

Note 30, *page* 136.

Etat des marchandises qui ont cours à Juda.

(Année 1788).

	Evaluation en onces (1).	En argent.
Une pièce bajutapeaux,	1	40
Quatre barres de fer plat (2),	1	40
Briquets,	»	»
Un chapeau à point d'Espagne,	3	120
Idem à la mousquetaire bordé en or,	1	40
Idem uni,	une cabèche,	10
Contrebrodé (espèce de rassade),	»	»
Quarante livres pesant de cauris,	1	40
Corail,	»	»
Faux corail,	»	»
Couteaux flamands,	»	»
Une ancre (3) d'eau-devie,	1	40
Un baril de farine,	1 ½	60
Quatre fusils (4),	1	40
Quatre pièces guingam,	1	40

(1) Toutes les marchandises ont leur valeur en onces. L'once à Juda vaut 40 liv.

(2) Le fer de Sibérie, qui est large, vaut une cabèche la barre, ou 10 liv. celui de Suède ne vaut que 5 l.

(3) L'ancre est composé de 11 à 12 pots de 25 bouteilles.

(4) Il faut que les fusils soient bons autrement les nègres les rendent.

	Evaluation en onces.	En argent.
Deux pièces Guinée,	1	40
Idem indiennes,	1	40
Liménéas,	»	»
Manteau de drap en rouge,	»	»
Idem en bleu,	»	»
Mouchoirs de cholet,	»	»
Deux nicanées,	1	40
Pierres à fusil,	»	»
Un coffre de pipes,	2	80
Huit pièces (1) platilles,	1	40
Un baril de 40 livres de poudre à feu,	1	40
Rassade,	»	»
Une pièce siamoise de 16 aunes, ou deux pièces de 9 à 10 aunes,	1	40
Une pièce soierie (2),	8 à 10	360
Un rôle tabac du Brésil,	1	40

Projet d'une expédition de 330 nègres pour la Côte d'Or, principalement dans le bas de cette côte, avec les prix des objets de traite (année 1802).

Un navire convenable pour une pareille expédition, 35,000 fr.

Vivres des blancs et des noirs, pièces à eau, etc. 50,000

85,000

(1) Elles doivent porter 16 aunes.

(2) Dans les soieries la couleur rouge doit dominer; les damas des Indes, et satins rayés cramoisis, sont préférés; cinquante-une aunes satin-damas valent 14 onces.

Cargaison.

		Onces.	Francs.
40000	Cauris pesant, à 1 fr. la livre	1000	48000
500	Rôles tabac du Brésil à 50 fr.	500	25000
3000	Platilles à 9 fr.	375	27000
300	Siamoises par 8 aunes à 25 fr.	150	6400
150	Coutils *idem id.*	75	3750
150	Pièces toile à robes par 20 aunes à 50 fr.	150	7500
300	Douzaines mouchoirs chollet à 17 fr. la douzaine.	150	5100
100	Pièces Guinée, indiennes, chasselas à 25 fr.	50	2500
50	Pièces satin par 8 aunes à 24 fr.	50	1200
20	Douzaines chapeaux de traite, à 30 f. la douzaine.	20	600
120	Barres fer à 15 fr.	30	1800
400	Fusils à 8 fr.	100	3200
60	Barils de poudre de 30 liv. pesant à 32 fr.	60	1920
200	*Idem* de 15 liv. pesant à 16 fr.	100	3200
1000	Ancres eau-de-vie à 25 fr.	1000	25000
200	Canevettes de 12 flacons à 30 fr.	200	6000
12	Coffres pipes de 12 grosses à 60 fr.	36	720
200	Douzaines couteaux flamands à 3 fr.	16	600
2	Chapeaux bordés en points d'Espagne à 72 fr.	»	144
	Pierres à fusils.	»	60
		4062	246694

Opération de la traite.

160	Hommes à	13 onc. (1)	2080 onc.
120	Femmes à	11	1320
50	Négrillons ou négrillonnes à	8	400
	Pour frais, coutume et pirogues,		262
			4062

Note 51, page 137.

Marchandises que les capitaines-traiteurs donnent au roi Dahomet, pour prix des captifs de coutume.

N. B. On laisse le choix de payer avec l'une ou l'autre des marchandises ci-après.

Six ancres et demi d'eau-de-vie, ou bien
Vingt cabèches de bouges.
Deux cents livres de poudre de guerre.
Vingt-cinq fusils de traite.
Quarante barres de fer.
Dix pièces d'étoffe, comme bajutapeaux, liménéas, etc.

Il y a de l'avantage à payer avec telle espèce de marchandises plutôt qu'avec telle autre ; on suppose les prix suivans :

(1) L'once, dans le bas de la Côte d'Or, est à 40 fr. c'est le prix auquel on l'évalue à Juda. Voyez pages 140 et suivantes, quelles sont les marchandises qu'il convient davantage de donner, pour former le nombre d'onces nécessaires à l'achat des captifs.

Six ancres d'eau-de-vie à 13 liv. forment 84 l. 10 s. tandis que vingt cabèches de bouges, à 10 l. la cabèche,	200	»
Deux cents livres de poudre de guerre, à 15 s. la liv.	150	»
Vingt-cinq fusils de traite à 15 l.	375	»
Quarante barres de fer, à 5 l. 15 s.	230	»
Dix pièces d'étoffes, à 7 l.	70	»

Note 32, page 138.

Monnaies de Juda.

La monnaie en usage à Juda, et dans toute la Guinée, sont les cauris, ce sont de petits coquillages des Indes orientales : on les nomme aussi bouges. Les anglais écrivent booges et cowerys.

On compte d'ailleurs par once, cabèche, galine et toque.

L'once de cauris équivaut à 4 cabèches ou 16000 bouges.

La cabèche équivaut à 20 galines ou 400 bouges.

La galine à 5 toques ou 200 bouges.

La toque vaut 40 cauris.

Le cauris est la cinquième partie d'un liard.

L'once vaut 40 fr.

La cabêche 10 fr.

La galine 10 s.

La toque 2

Les cauris sont enfilés par toques. On fait des paquets de 50 toques ou de 10 galines. Quarante liv. pesant de cauris valent une once.

Note 33, page 139.

Etat contenant la dénomination des domestiques employés à Juda lors de la traite, le paiement qui leur est alloué, et les services qu'ils ont à remplir.

Un conducteur, pour répondre des marchandises qu'on lui donne en compte, à qui l'on paye par voyage deux galines de bouges et un flacon d'eau-de-vie tous les dimanches.

Deux courtiers, chargés de procurer les marchands de captifs, de conduire les traiteurs au marché, et de faire les palabres, à qui l'on donne deux toques par jour, un flacon d'eau-de-vie tous les dimanches, une ancre d'eau-de-vie et une pièce de marchandises à la fin de la traite.

Un portier, pour garder le magasin, à qui l'on paye deux toques par jour, une demi-pièce de marchandises à la fin de la traite.

Un porteur d'eau, pour fournir d'eau le magasin, à qui l'on paye deux toques par jour, et une brasse de marchandises à la fin de la traite.

Une blanchisseuse, qui fournit le savon, à qui l'on paye deux toques par jour, huit toques quand elle lave, une bouteille d'eau-de-vie tous les dimanches et une brasse de marchandises à la fin de la traite.

Un garçon qui bat le gongon, pour annoncer l'ouverture de la traite, à qui l'on paye 10 galines et un flacon d'eau-de-vie.

Un courrier, dépêché par le capitaine, pour faire les complimens au roi et annoncer l'arrivée du na-

vire, à qui l'on paye 10 galines de bouges et un flacon d'eau-de-vie.

Un tronqué, à qui l'on paye une bouteille d'eau-de-vie tous les dimanches, une brasse à la fin de la traite.

On paye en outre :

1°. Au capitaine, garde de la Prée, une ancre d'eau-de-vie et une pièce de marchandise. On remet ces objets à l'yavogan à la fin de la traite.

2°. Au capitaine Gongon, qui garde les magasins pendant la nuit, une bouteille d'eau-de-vie par jour, et en partant une ancre d'eau-de-vie, une pièce de salempouri et une autre pièce de marchandises.

3°. Aux six tagonniers ou rouleurs d'eau, à chacun deux toques par jour et une bouteille d'eau-de-vie tous les dimanches. On leur donne en outre deux toques par tierçon, 3 par barique d'eau, et à la fin de la traite une ancre d'eau-de-vie et deux pièces de marchandises.

4°. A l'Yavogan, une ancre et deux flacons d'eau-de-vie, et en outre une coutume particulière qui consiste dans les objets suivans, savoir :

Un chapeau de castor à points d'Espagne en or ou argent.

Une pagne de soie de 15 à 20 aunes.

Un baril de farine.

Un baril de bœuf salé.

L'Yavogan étant chargé de faire construire sur le bord de la mer une baraque destinée au capi-

taine-traiteur, on donne pour cet objet 4 cabèches de bouges et une ancre d'eau-de-vie.

5°. Aux porteurs pour le trajet de la pièce au fort, savoir :

Pour une charge ordinaire, telle qne celle d'une ancre d'eau-de-vie, 4 platilles et 10 pièces de marchandises, on donne 3 toques.

Pour porter un coffre à pipes, 10 galines.

Pour 4 barres de fer de 8 à l'once, une toque.

Pour un baril de poudre de 20 livres, une toque.

Pour un *idem* de 40 livres, 2 toques.

Note 34, page 150.

Présens que le directeur du comptoir français doit apporter à l'occasion des cérémonies des coutumes.

Pour le roi Dahomet.

Deux pièces de soierie de 15 à 16 aunes.
Un chapeau à points d'Espagne et à plumet blanc.
Quatre ancres d'eau-de-vie de 11 à 12 pots chaque.

Pour Tamigan, premier cabecher.

Une ancre d'eau-de-vie.

Pour Mehou, second cabecher.

Une ancre d'eau-de-vie.

Pour le premier garçon de Mehou.

Dix galines de cauris.
Un flacon d'eau-de-vie d'un pot.

Pour la cuisinière de Mehou.

Dix galines de cauris.
Un flacon d'eau-de-vie.

Pour le canonnier, lorsque le roi fait faire le salut de 21 coups de canon.

Dix galines de cauris.
Un flacon d'eau-de-vie.

Note 35, page 162.

Porte-Nove est situé à 15 lieues de Juda. — M. Villeneuve-Cillart, qui était à Porte-Nove, au mois de mars 1789 (23), indique sa latitude par 6 degrés 26 minutes.

Les vents généraux à la Côte d'Or sont du O. au S. O. Ils varient quelquefois jusqu'au N. N. O.; mais alors ce sont des brisées très-faibles et de peu de durée.

Les courans portent à l'est en suivant la direction de la côte; mais aux pleines et nouvelles lunes, ils portent au O. assez régulièrement pendant trois ou quatre jours, et leur force est alors de deux nœuds par heure; on saisit ordinairement ce moment pour partir, afin de s'élever promptement de la côte. Une remarque bien importante pour la navigation, et qui a été faite par M. Villeneuve-Cillart, c'est que, depuis le cap de Palme jusqu'à Porte-Nove, il n'y a ni banc ni écueil qui puissent empêcher un vaisseau de prolonger cette côte à deux lieues de distance.

Marchandises qui peuvent être employées à Porte-Nove.

Cauris.

Eau-de-vie.

Pièces de siamoise de 16 et 8 aunes, fond bleu et blanc, à raies rouges, du prix de 3 l. 15 s. l'aune.

Mouchoirs de cholet, fond blanc, un peu fins, serrés et à raies rouges.

Pièces de platilles un peu fines et de grosses poignées.

Fusils boucaniers garnis en fer, baguettes de bois.

Note 36, page 164.

Présens à faire au roi d'Ardres et autres.

Deux tapis de velours cramoisi de trois aunes et demi de longueur sur une, deux ou trois de largeur, garnis d'une large dentelle d'or en broderie.

Deux tapis ayant la laize du milieu vert-de-saxe, et celle des deux côtés cramoisi, garnis comme les deux premiers.

Huit tapis de satin avec une laize au milieu, satin rayé noir et cramoisi; des deux côtés une laize vert-de-saxe, et l'autre cramoisi, même garniture.

Une paire de pantoufles, maroquin rouge, brodées en or.

Douze chapeaux, à points d'Espagne, en or et à plumets.

Douze chapeaux bordés en or et à la mousquetaire.

Douze fauteuils garnis en velours d'Utrecht, les bois dorés.

Un pavillon taffetas blanc aux couleurs nationales avec des emblêmes brodés en or.

Un parasol de 10 à 12 pieds de baguettes, garni en velours ou satin, dont chaque laize sera d'une couleur différente et les boutons dorés.

Un tapis de Parme.

Deux corails d'une filière à la livre (1).

Vingt pièces de soieries damas cramoisi et satin à fleurs, de 15 à 18 aunes.

Note 37, *page* 165.

En l'an 4, le ministre de la marine et des colonies confia au cit. Coisnon, l'éducation des enfans des principaux chefs militaires de Saint-Domingue, et notamment ceux de Toussaint-Louverture et du général Rigaud.

Depuis, un certain nombre d'enfans créoles et autres de toutes couleurs, furent admis dans la maison du cit. Coisnon (2), pour y être élevés aux frais de la République. Le prix de la pension fut d'abord fixé à 1500 liv. et réduit ensuite à 1200 liv. par an.

Le nombre des élèves avait été porté jusqu'à 50, et la dépense était de 60,000 fr.

---

(1) Une filière de gros corail pèse ordinairement 17 onces, celle de petit corail est du poids de 6 onces.

(2) Le cit. Coisnon donnait à sa maison le nom d'institution coloniale.

Cette maison a été supprimée le 9 fructidor an 10, les élèves de couleur blanche ont été répartis dans les divers prytanées; on a placé les noirs et mulâtres dans divers corps de l'armée, pour y servir comme musiciens et tambours; c'est la seule destination qu'on aurait dû donner dans le principe à des enfans de noirs et mulâtres.

Note 38, *page* 167.

Tarif du prix de quelques denrées à l'île du Prince.

Denrées.	Ecus d'or.	*Observations.*
1 Bœuf,	16	Du poids d'environ cent livres.
5 Poules,	1	Elles sont aussi bonnes qu'en Europe.
100 Ignames,	3	Comme ceux d'Amérique.
1000 Buches,	20	Du poids de cinq tonneaux. 10 mille pes.
100 Giraumons,	3	Sont moins sucrés et moins gros que ceux d'Amérique,
4 Paquets de cresson,	1	Pour deux plats de matelots.
2 Mesures de maïs,	1	Environ ½ boisseau.
1 Sac de foin,	1	Grands ou petits, même prix.
1 Sac de pois du pays,	3	Environ 25 l. pesant.

Denrées.

Denrées.	Ecus d'or.	Observations.
4 Donzaines d'œufs,	1	
100 Cocos,	1	Comme en Amérique.
1 Gros canard,	1	Excellent.
1 Petit *idem*,	½	*Idem.*
100 Oranges,	1	Mauvaises.
500 Citrons,	1	*Idem.*
2 Regimes de figues,	½	Passables.
2 Ananas,	½	Mauvais.
1 Mesure d'échalottes,	1	Bonnes.

Les bâtimens, qui ont le projet de relâcher à l'île du Prince, feront bien d'y apporter, s'ils peuvent s'en procurer, des escalins, car on perd sur toute autre espèce de monnaie.

L'unité principale, au cours de l'île du Prince, est l'once d'or, et l'once vaut 16 écus d'or ou 80 liv.

Deux portugaises valent une once,	84 l.
Quatre louis en or ou argent de France,	96
Seize piastres grandes,	84
Cent vingt-huit escalins effectifs,	64

Note 39, page 168. *TABLEAU de la traver*
le 24 Septembre 1788, à la vue

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	VARIATION observée.	VARIATION estimée.	CORRIGÉ. route.	CORRIGÉ. chemin.
Sept.		N.	O.		lieues
du 25 au 26.	N. N. O. et S. S. O.	19° 18′	»	S. $\frac{1}{4}$ S. E. 2° S.	18 $\frac{1}{2}$.
du 26 au 27.	ouest à O. S. O.	»	19°	S. $\frac{1}{4}$ S. E.	26 $\frac{1}{3}$.
du 27 au 28.	S. O. à O. S. O.	»	19°	sud. 2° O.	8
du 28 au 29.	S. S. O. à O. S. O.	»	19°	O. N. O.	15.
du 29 au 30.	S. O. à O. S. O.	»	19°	S. E.	7.
du 30 au 1er octob.	S. O. au S. S. O.	»	19°	O. $\frac{1}{4}$ N. O. 3° nord.	21 $\frac{1}{2}$

sée de la Flore, de la vue de l'île S. Thomé, d'Ouessant, le 2 Décembre suivant.

LATITUDE		LONGITUDE.		OBSERVATIONS.
observée.	estimée.	observée.	estimée.	
aus	trale.		orientale	
0° 88′	0° 33′	»	5° 18′	La pointe du S. E. de S. Thomé, au N. N. O. 5° Nord, 13 lieues, vents très-variables.
1° 47′	1° 47′	»	5 23	L'île d'Annobon, à 28 lieues dans L. O. un quart O. Vent frais.
2° 11′	2° 11′	»	5 21	Annobon, à 33 lieues dans l'O. N. O. Quelques légères variétés dans les vents et petites grenasses.
1° 54′	2°	»	4 40	Annobon, à 17 lieues dans l'O. N. O. calmes et petits grains.
2° 13′	1° 26′	»	4 59	Annobon à 25 lieues dans le N. O. un quart O.—Vents faibles, 20 malades, dont un mort d'une fièvre putride. Les autres, attaqués de fièvres intermittentes, scorbut, diarrhées et gales; ces maladies attribuées au séjour de l'île du Prince.
2° 1′	2°	»	3 56	Annobon au nord à 9 lieues.

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	VARIATION observée.	VARIATION estimée.	CORRIGÉ route.	CORRIGÉ chemin.
Octobr.		N.	O.		lieues.
du 1er au 2.	o. s. o. à s. s. o.	20° 9′	»	o. ¼ s. o. 3° sud.	20
du 2 au 3.	s. o. à s. s. o.	»	20°	o. ¼ s. o. 4° 15 s.	23
du 3 au 4.	s. o. à s. s. o.	»	19	o. ¼ s. o. 3° o.	29 ½
du 4 au 5.	s. o. à s. s. o.	»	19	Ouest 4°. sud.	28
du 5 au 6.	Sud à s. s. o.	»	18	o. ¼ s. o. 3° ouest.	29 ½
du 6 au 7.	Sud	17 35	»	Ouest 4° 15′ N.	35 ½
du 7 au 8.	Sud	»	16	Ouest 2° 30′ sud.	42
du 8 au 9.	Sud au s. s. E.	»	16	Ouest	33
du 9 au 10.	Sud au s. s. o.	»	16	o. ¼ s. o. 1° s.	23 ½

LATITUDE observée.	LATITUDE estimée.	LONGITUDE observée.	LONGITUDE estimée.	OBSERVATIONS.
aus	trale.	orien	tale.	
2° 16′	2° 5′	»	2° 56′	
2 43	2 30		1 19	
			occident.	
2 55	2 47	»	0 8	
2 59	3 1	»	1 31	
3 9	3 5	»	2 59	
3 1	3 4	»	4 44	Longitude du navire les Deux-Sœurs de Nantes, parti depuis 15 jours de la côte d'Angole.
3 7	3 16	»	6 50	
3 7	3 15	»	8 29	
3 22	3 25	»	9 39	

Digitized by Google

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	VARIATION observée.	VARIATION estimée.	CORRIGÉ route.	CORRIGÉ chemin.
octobre		N.	O.		lieues.
du 10 au 11.	Sud au S. S. E.	15° 35′	»	Ouest 2° 45′ S.	36
du 11 au 12.	S. S. E.	14 58	»	O. ¼ N. O.	37 ½
du 12 au 13.	S. au S. E.	14 20	»	O. ¼ N. O. 5° 20′ N.	40 ½
du 13 au 14.	S. au S. E.	13 43	»	O. ¼ N.	36 ½
du 14 au 15.	S. E. à l'E. S. E.	»	13 30	O. ¼ N. O. 30′ N.	30
du 15 au 16.	S. E.	12 21	»	N. O. ¼ O. 1° 30′ N.	30
du 16 au 17.	S. E.	11 50	»	N. O. 20′ N.	40 ½
du 17 au 18.	S. E. à l'E. S. E.	11 41	»	N. O. 3° 45′ N.	42 ½
du 18 au 19.	S. E. au S. S. E.	10 46	»	N. O. ¼ N. 3° 20′ O.	38

LATITUDE		LONGITUDE.		OBSERVATIONS.
observée.	estimée.	observée.	estimée.	
aus	trale.	occiden	tale.	
3° 27′	3° 27′	»	11° 24′	
3 5	3 13	»	13 44	
2 30	2 47	»	15 10	
2 19	2 14	»	16 59	
2	1 48	»	18 28	
1 8	1 13	»	19 42	
boré	ale.			Passage de la ligne.
0 19	0 6	»	21 8	Longitude du brick américain le Lion, parti depuis 21 jours de S. Jago du Cap Verd, et depuis 56 jours de Boston.
1 50	1 39	»	22 28	
3 21	2 59	»	23 37	

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	VARIATION observée.	VARIATION estimée.	CORRIGÉ route.	CORRIGÉ chemin.
octobre			N. O.		lieues.
du 19 au 20.	S. O, au S. E. calme.	»	10° 30	N. O. $\frac{1}{4}$ N. 2° 40′ O.	25 $\frac{2}{3}$
du 20 au 21	S. S. E. et variété.	»	10	N. O. 1° 15′ N.	28 $\frac{2}{3}$
du 21 au 22.	E. S. E. et S. S. O.	»	9 30	N. O. 3° 30′ N.	26 $\frac{1}{2}$
du 22 au 23.	variables et calmes.	»	9	N. O. $\frac{1}{4}$ N. 4° 30′ O.	27
du 23 au 24.	S. S. S. E. et variété.	»	8 30	N. N. O. 5° N. selon la hauteur.	34 $\frac{1}{2}$
du 24 au 25.	E. S. E. S, variable.	»	8 30	N. O. $\frac{1}{4}$ N. 4° N.	15 $\frac{1}{3}$
du 25 au 26.	N. E. au N. N. E.	9	»	N. O. $\frac{1}{4}$ O.	26 $\frac{1}{2}$
du 26 au 27.	N. E. au N. N. E.	»	9	N. O. $\frac{1}{4}$ N. 4° 30′ O.	34 $\frac{2}{3}$
du 27 au 28.	N. E. à l'E. N. E.	»	9	N. N. O. 15 O.	36 $\frac{1}{2}$
du 28 au 29.	Est à l'E. N. E.		9 30	N. $\frac{1}{4}$ N. O. 1° O.	29 $\frac{2}{3}$

LATITUDE		LONGITUDE		OBSERVATIONS.
observée.	estimée.	observée.	estimée.	
boréale.			occident.	
4° 23′	4° 8′	»	24° 23′	
5 24	5 25	»	25 23	
»	6 23	»	26 16	
»	7 28	»	27 8	Depuis le 21 on n'avait point eu hauteur, et le 24, on a eu une différence nord de 42′, ce qui a obligé une correction dont le résultat depuis le 21, a donné 88 lieues au N. O. un quart N. 3° 15′ Nord.
9 1	8 19	23° 58′ 40″ douteuse.	27 38	
9 4	9 39	»	28 1	
10 31	10 48	»	29 4	
11 53	11 56	»	30 10	
13 34	13 30	»	30 54	
15 1	15	»	31 14	

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	VARIATION observée.	VARIATION estimée.	CORRIGÉ route.	CORRIGÉ chemin.
octobre		N.	O.		lieues.
du 29 au 30.	N. E. à E. N. E.	»	9° 30′	N. N. O. 2° 40′ O.	40
du 30 au 31.	Est à E. N. E.	»	9 30	N. ¼ N. O. 15° nord.	38
du 31 au 1er nov.	N. E. Est.	»	10	N. N. O. 45′ N.	36
du 1er au 2.	N. E. à l'E. N. E.	»	10 30	N. N. O. 4° ouest.	36 ⅓
du 2 au 3.	N. E. à l'est.	8° 54′	»	N. N. O. 3° O.	27
du 3 au 4.	N. E. à l'E. S. E.	10 52	»	N. ¼ N. O. 59 N.	29 ⅓
du 4 au 5.	Est à l'E. N. E.	»	11 15	N. ¼ N. O. 1° 40′ O.	27 ⅓
du 5 au 6.	Nord à l'E. N. E.	»	11 15	Nord 4° est.	3
du 6 au 7.	N. E. à l'E. N. E.	12 18	»	N. O. ¼ N. 5° N.	14

LATITUDE		LONGITUDE		OBSERVATIONS.
observée.	estimée.	observée.	estimée.	
boré	ale.		occident.	
16° 49′	16° 54′	»	32° 7′	
18 41	18 37	»	32 30	
20 21	20 26	»	33 18	
21 59	22	»	34 11	Longitude du navire le James Planter, parti de Londres depuis 19 jours, allant à Antigues.
23 12	23 16	»	34 49	
24 39	24 41	38° 29′	35	Nous avions un tems très-favorable pour cette observation de longitude, et nous y avons confiance.
25 59	25 55	»	35 19	Longitude du navire le S. Joseph de S. Malo, parti depuis 25 jours, allant au Port-au-Prince.
26 5	26 8	»	35 19	
26 42	26 45	»	35 42	

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	VARIATION observée.	VARIATION estimée.	CORRIGÉ route.	CORRIGÉ chemin.
novemb		N.	O.		lieues.
du 7 au 8.	N. E. à l'E. N. E.	12° 18′	»	N. N. O. 4° O.	35 ½
du 8 au 9.	Est à l'E. N. E.	»	12° 30′	N. ¼ N. O. 3° O.	41 ½
du 9 au 10.	E. S. E. au S. S. E.	13 39	»	N. E. ¼ N, 4° 20′ N.	18 ½
du 10 au 11.	S. S. E. au sud.	»	13 30	N. E. ¼ E. 3° 15′ est.	37 ⅓
du 11 au 12.	Sud au S. S. E.	»	14 30	E. N. E. 5° nord.	54 ⅔
du 12 au 13,	Sud au S. E.	»	15	N. E. ¼ E. 25′ est.	42 ⅓
du 13 au 14.	S. E. à l'E. S. E.	»	15 30	Nord. 2° O.	70 ⅓
du 14 au 15.	S. S. E. au sud.	»	16° N. O.	N. ¼ N. O. 2° N.	43
du 15 au 16.	S. E. au S. S. E.	»	16	N. ¼ N. O. 2° O.	21 ⅔

LATITUDE		LONGITUDE		OBSERVATIONS.
observée.	estimée.	observée.	estimée.	
boré	ale.		occident.	
28° 17'	28° 12'	»	36° 37'	
30 18	30 7	»	37 12	
31 32	31 27	»	36 23	
32 28	32 23	»	34 30	
33 43	33 24	»	31 37	
»	34 53	»	29 30	
38 24	38 15	»	29 32	
»	40 57	»	29 57	Vue de l'île de Flore, qui assure la vérité de l'observation de longitude du 4 novembre. -- Nous sommes dans l'ouest de notre estime de 3° 47' nouveau point de départ, longitude 38° 50', longitude 33° 16°,
41 52	41 37	»	33 57	

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	VARIATION observée.	VARIATION estimée.	CORRIGÉ route.	CORRIGÉ chemin.
novemb		N.	O.		lieues.
du 16 au 17.	S. S. E. au sud.	»	16° 30′	N. N. E. 1° E.	15 ½
du 17 au 18.	Sud au S. S. O.	»	17	E. ¼ N. E.	41 ½
du 18. au 19.	Sud au S. S. O.	»	17 30	E. ¼ N. E. 2° N.	31 ⅓
du 19 au 20.	S. S. O. à l'E. N. O.	»	18	l'Est.	25 ⅓
du 20 au 21.	S. S. E. au S. O.	»	18 30	E. ¼ S. E. 3°. E.	53 ½
du 21 au 22.	S. O. au N. N. O.	»	19	Est 1° 20′ S.	65 ⅔
du 22. au 23.	Nord au N. N. O.	»	19 30	N. E ¼ E. 5° E.	48 ½
du 23 au 24.	Nord au N. N. O.	»	20	E. ¼ N. E. 2°. N.	38 ⅓
du 24. au 25.	N. N. O. au sud.	»	21 20	E. N. E. 1° E.	25
du 25 au 26.	S. S. E. au S. E.	»	22	N. E. ¼ E. 3°. 25′ N.	29 ½

LATITUDE		LONGITUDE		OBSERVATIONS.
observée.	estimée.	observée.	estimée.	
Boré-	ale.		occident.	
»	42° 35′	»	33° 32′	
43° 10′	43	»	30 45	
43 32	43 9	»	28 48	
43 32	43 19	»	26 58	
»	43 8	»	23 19	
»	43 3	»	18 49	
»	44 13	»	15 55	
45 55	45 24	»	13 5	
46 23	46 17	»	11 24	
»	47 16	»	9 41	

Jours du mois.	Vents qui ont régné.	VARIATION observée.	VARIATION estimée.	CORRIGÉ route.	CORRIGÉ chemin.
novemb		N.	N.		lieues.
du 26 au 27.	S. S. E. au sud.	»	22° 30′	N. E. $\frac{1}{4}$ E. 20′ N.	19 $\frac{1}{2}$
du 27 au 28.	S. S. E. au sud.	»	22 30	O. $\frac{1}{4}$ S. O. 2° O.	18 $\frac{1}{3}$
du 28 au 29.	Sud au N. N. O.	»	22 30	E. $\frac{1}{4}$ S. E. 1° S.	23
du 29 au 30.	N. O. au S. E.	»	22 30	S. $\frac{1}{4}$ S. O. 1° O.	13 $\frac{2}{3}$
du 30 au 1er déc.	E. S. E. au S. S. E.	»	22 30	N. E. $\frac{1}{4}$ E. 2° N.	22 $\frac{1}{3}$
du 1er au 2.	S. S. E. au S. E.	»	22 30	E. N. E. 1° E.	13

LATITUDE		LONGITUDE		OBSERVATIONS
observée.	estimée.	observée.	estimée.	
Boré	ale.		occident.	
»	47° 49′	»	8° 29′	
»	47 47	»	9 54	
»	47 32	»	8 14	Coup de vent.
46° 52′	46 42	»	8 27	
»	47 31	»	7 8	
48 8	47 45	»	6 14	Vue d'Ouessant.

Note 40, *page* 181.

État des marchandises de traite en usage à la rivière Formose.

Barres de fer.
Chapeaux de traite.
Corail-filière, gros corail de 17 onces.
Petit corail de 2 onces.
Drap bleu de roi, pièce de 18 aunes.
Drap écarlate, pièce de 17 aunes.
Eau-de-vie.
Fusils de traite.
Manteau écarlate galonné en or.
Manteau de drap bleu.
Pièces d'indienne de 12 aunes chaque.
Idem Guingam de 24 aunes.
Idem Nicanées.
Pipes à fumer.
Poudre à feu.
Soieries. { Pièces américaines de 12 aunes. *Idem* petit satin rayé 32 aunes. *Idem* gros de tour 34 aunes. }
Toile à robe de Cholet de 24 aunes la pièce.

Note 41, *page* 195.

Sur la traite des nègres à la côte d'Angôle, avec un état de cargaison pour traiter 350 captifs.

Les endroits de la côte d'Angôle, fréquentés par

les français, sont Ambris, Cabinde, Malimbe et Loango.

Le prix des noirs qui se traitent dans ces lieux, ainsi que celui des *marchandises* données en échange, s'estiment en *pièces*. Ainsi le mot *pièce* est une espèce de manière de compter qui équivaut à 10 fr. de notre monnaie.

On convient d'abord du nombre de *pièces* que l'on donnera par chaque nègre, et l'on évalue pareillement en *pièces* chaque espèce de marchandises données en échange.

Cette évaluation une fois faite, il est facile de savoir à combien reviendra un nègre.

Je suppose qu'un marchand du pays exige 43 pièces (1) pour un esclave : dans ce cas, un capitaine européen convertira en *pièces* ses marchandises, et donnera pour un captif.

4 Pièces (2) Guinées à 3 pièces chaque, valent	12 pièces
1 *Idem* indienne,	3
1 *Idem* Liménéas,	3
1 *Idem* bajutapeau,	2 ½
1 *Idem* chasselas,	2 ½
1 *Idem* néganepau,	2 ½
TOTAL,	25 ½

(1) En 1788, on payait à Cabinde un nègre 43 pièces.

(2) Ici le mot *pièce* désigne un certain nombre d'aunes de toile, les Guinées doivent porter 14 aunes de sept huitièmes de largeur.

	Pièces.
De l'autre part,	25 ½
2 Pièces grandes nicanées à 2 pièces chaque,	4
1 *Idem* petite nicanée,	1 ½
1 *Idem* tapsel,	2
1 Baril d'eau-de-vie,	1
2 Fusils,	2
3 Barils de poudre,	3
Drap (douze pouces de drap pour une pièce),	1
1 Bayette,	1
1 Barre de fer,	1
6 Canettes,	1
TOTAL,	43 pièces

On compte également par *marchandises*, alors on règle que la traite aura lieu pour 16, 18, 20 marchandises, et que telle marchandise entrera dans le marché, qu'il y aura plus ou moins de pièces de Guinée 4, 5 ou 6 pièces.

Dans l'énumération ci-dessus on voit qu'il y a 16 marchandises.

Il y a grandes et petites marchandises ; les premières sont indispensables, les secondes sont accessoires. On rapportera plus bas les objets d'échange qu'on désigne sous le nom de grande et petite marchandise. Ces diverses manières de compter, soit par *pièces*, soit par *marchandises* reviennent au même, en ce que 16, 18 ou 20 marchandises peuvent valoir 43, 45 pièces, suivant que telle ou telle espèce de marchandise vaut plus ou moins de *pièces*. On a vu plus haut qu'une Guinée vaut 3 pièces,

une pièce bajutapeau vaut deux pièces et demi. Un fusil se compte pour une pièce, ainsi du reste.

On se sert aussi du terme de *paquet*, pour désigner une certaine quantité de marchandises; ainsi l'on dit *tant de marchandises au paquet*.

En résumant, ces divers modes de compter peuvent se définir de la manière suivante.

La *pièce* est prise pour l'unité d'espèce.

La *marchandise* fait une portion du tout.

Le *paquet* forme le complément du compte.

En 1784, le prix des noirs était à Cabinde de 43 pièces, ainsi qu'il a été dit plus haut.

A *Malimbe*, les noirs se vendirent 45 pièces savoir :

6 Pièces Guinée à 3 pièces,	18 pièces.
1 *Idem* Liménéas,	3
1 *Idem* chasselas,	2 ½
1 *Idem* bajutapeau,	2 ½
1 *Idem* nicanée,	2
1 *Idem* tapsel,	2
1 *Idem* mouchoirs,	1
2 Fusils,	2
5 Barils de poudre,	5
2 Barils d'eau-de-vie marchande,	2
Drap (morceau de 12 pouces),	1
1 Bayette,	1
1 Pagne de soie,	2
1 Barre de fer,	» ½
5 Canettes,	» ½
TOTAL,	45 pièces.

A Ambris et à Loango on traitait à un sixième de moins.

En outre, les bâtimens étaient obligés à divers frais qui consistaient en présens à faire au roi; en un droit qu'on appelle la *bienvenue*, et un droit de *coutume*.

Le présent qu'on fait au roi est ordinairement de 22 pieces, savoir :

2 Barils d'eau-de-vie à 2 pièces chaque,	4 pièces.
1 Manteau à 10 pièces,	10
4 Pagnes de soie à 2 pièces chaque,	8

Le droit de bienvenue est de 35 pièçes, savoir :

7 Barils d'eau-de-vie à 2 pièces chaque,	14
7 Pagnes de soie à 3 pièces,	21

Le droit de coutumes est plus ou moins fort, suivant les rades où se fait la traite. On peut évaluer celui qu'on paye à Cabinde et à Malimbe à 25 pièces, pour un navire de 350 noirs, ci — 25

TOTAL, 82 pièces.

Projet d'une expédition de 350 nègres pour la côte d'Angôle (Année 1784).

Un navire convenable pour une pareille expédition,	21,000 l.
Vivres des blancs et des noirs, pièces à eau, etc. paye de l'équipage,	39,000
	60,000
Cargaison,	110,000
TOTAL,	170,000

Articles composant la Cargaison.

Grandes marchandises.

	Pièces.
600 Pièces Guinées, beau bleu cuivré, de 14 aunes $\frac{1}{2}$ en $\frac{7}{8}$ à 2 pièces $\frac{1}{2}$,	1500
400 *Idem* indiennes de divers dessins de 14 aunes en $\frac{7}{8}$ à 2 pièces $\frac{1}{2}$,	1000
200 *Idem* liménéas de 14 aunes $\frac{7}{8}$ bon teint, joli dessin, à 2 pièces $\frac{1}{2}$,	500
250 *Idem* bajutapeau, à 2 p.	500
150 *Idem* chasselas, à 2 p.	300
150 *Idem* Batavia, à 2 p.	300
150 *Idem* Neganepau, à 2 p.	300
350 *Idem* tapsel, à 1 p. $\frac{1}{2}$,	525
350 *Idem* Nicanées (grandes), à 1 p. $\frac{1}{2}$,	525
150 *Idem* Nicanées (petites), à 1 p. $\frac{1}{4}$,	187 $\frac{1}{2}$
150 *Idem* phantes de Rouen, à 1 p. $\frac{1}{2}$,	225
150 *Idem* Custas, à 1 p. $\frac{1}{2}$,	225
140 *Idem* mouchoirs romales, à 1 p. $\frac{1}{2}$,	210
120 *Idem* mouchoirs cholet où le rouge domine, à 1 p. $\frac{1}{2}$,	180
3310 pièces de marchandises,	6477 $\frac{1}{2}$

Petites marchandises.

150 Aunes drap londrin écarlate, 150 *Idem* londrin bleu, } $\frac{1}{4}$ pour une pièce,	1125
TOTAL,	7602 $\frac{1}{2}$

		Pièces.
	De l'autre part,	7602 $\frac{1}{2}$
350	Aunes bayettes les $\frac{2}{3}$ en rouge, le $\frac{1}{3}$ en bleu, une aune $\frac{1}{4}$ pour la pièce,	280
1100	Barils de poudre à canon, de 6 à 7 liv. pesant chaque, à 1 p.	1100
700	Fusils de réforme à baguet. de fer, à 1 p.	700
200	Canevettes de 6 flacons, fermant à clef, à 1 p.	200
800	Demi-ancres d'eau-de-vie, à 1 p.	800
400	Barres de fer de 13 à 14 liv. la barre de 9 à 10 pieds de long, à $\frac{1}{2}$ p.	200
600	Bassins de cuivre, à 5 pour 1 p.	120
1600	Canettes de grais, à 10 pour 1 p.	160
400	Masses verroterie en rassade bleue et blanche,	200
	TOTAL,	11362 $\frac{1}{2}$

N. B. Onze mille trois cent soixante-deux pièces et demie, à 10 fr. font 113,625 liv.

Il faut avoir la précaution de porter de France deux à trois cents barils propres à contenir deux pots et demi d'eau-de-vie, et cinq à six cents barils, contenant 2 livres à 2 livres et demi poudre à canon; un baril pierres à fusil, et un coffre rempli de pipes.

Il est bon également de se munir d'articles propres à payer les coutumes et à faire des présens.

Pour les coutumes, je conseillerais d'avoir :

Douze manteaux rouges, à grand collet, galonnés en or faux.

Deux manteaux, galonnés sur toutes les coutures, avec un grand Saint-Esprit.

Six chapeaux à cornes, galonnés en or faux.

Six *idem* rónds, galonnés en or faux.

Six habits de drap écarlate, galonnés.

Six habits de drap bleu.

Pour les présens, il faut avoir deux ou trois filières de corail, et cinq ou six beaux fusils. On aura soin d'étaler les articles destinés à des présens, et de ne les donner qu'à la fin de la traite, et aux courtiers qui ont procuré un plus grand nombre de noirs.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

LETTRE III.

LETTRE IV.

LETTRE VII.

LETTRE VIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE XII.

LETTRE XIII.

LETTRE XIV.

LETTRE XV.

LETTRE XVI.

LETTRE XVII.

LETTRE XVIII.

LETTRE XIX.

LETTRE XX *et dernière.*

FIN.

LIVRES DE FONDS

Qui se trouvent en nombre chez DEBRAY, *libraire, ci-devant palais du Tribunat, et maintenant place du vieux Louvre, près du Muséum, n°. 9.*

AMOURS (les) malheureuses d'Anne de Cobourg, de Sophie de Hanovre, de Marie de Portugal et d'Elisabeth d'Angleterre, anecdotes des 17e. et 18e. siècles, traduites de l'allemand, par Delamarre, in-12, fig. 1 f. 50 c.

Art (de l') de la comédie, par Cailhava, membre de l'institut des sciences et arts, 2 v. in-8. 7 f. 50 c.

Baron (le) de Fleming, ou la Manie des titres, traduction libre de l'allemand d'Auguste Lafontaine, par Ed. de Cerenville, auteur de Valter de Montbarry, 3 v. in-12, 5 fr.

Bergamasque (le), ou l'Homme bon, doutant sans le vouloir, et ennemi, malgré lui, de la vie sociale, in-8. 1 f. 50 c.

Caroline de Montmorency, ouvrage, en partie, trad. de l'angl. par F. J. Moreau, 1802, in-12, figure, 1 f. 80 c.

Clara Hurt-Forth, ou la Victime des apparences, roman trad. de l'angl. par Moreau, 1782, 2 vol. in-12, fig. 3 f.

Cours-Pratique de commerce, à l'usage des agriculteurs, fabricans et négocians, par le cit. Nepveu, nommé professeur de commerce, auteur du cours théorique et pratique des changes et opérations de banque, 2 v. in-8. sous presse.

Discours préliminaire du nouveau dictionnaire de

la langue française, par A. C. de Rivarol, première partie; de l'homme et de ses facultés intellectuelles, et de ses idées premières et fondamentales, deuxième partie; de l'universalité de la langue française, sujet proposé par l'académie de Berlin. Hambourg, 1799, in-4, sans cartons, 6 f.

Etudes sur Molière, ou Observations sur la vie, les mœurs, les ouvrages de cet auteur, et sur la manière de jouer ses pièces, par Cailbava, membre de l'institut des sciences et arts, 1802, in-8. 3 f. 60 c.

Fablier (le) anglais, ou Fables choisies de Jean Gay, de Moore, de Whitehead, etc. traduites en français, avec le texte anglais, revue sur les meilleures éditions originales, et des notes grammaticales et littéraires; ouvrage élémentaire, précédé d'un court exposé de la prosodie et de la versification anglaises; publié pour la première fois, en français, d'après les principes de Johnson, Sheridan et Murrey, par M. A. Amar-Durivier, traducteur de Goldoni, et professeur de langues anciennes et modernes. Paris, an 10 — 1802, in-8. 4 f.

Furet (le) de la littérature, ou Recueil contenant ce qu'il y a de plus agréable en anecdotes, faits historiques et contes, 1802, in-12. fig. 1 f. 50 c.

Géographe (le) manuel, nouvelle édition, considérablement augmentée et revue par Comeiras, avec des tableaux qui intéressent essentiellement les voyageurs, in-8. 2 f. 50 c.

Théodora Duguesclin, ou les deux Rivales, avec cet épigraphe: *Les plus grands malheurs provicnnent de l'Amour*; par madame M***, 2 v. in-12. Paris, an 11 — 1802, 2 f. 50 c.

Village (le) Lobenstein, ou le nouvel enfant trouvé, traduction libre du roman allemand d'Auguste Lafontaine, intitulé Théodore, par madame Isabelle de Montolieu, 5 v. in-12. fig. 9 f.

Voyage au Sénégal, par P. Labarthe, avec une carte gravée par Tardieu, où on distingue les possessions françaises, d'après le traité d'Amiens, 1 v. in-8. 4 f.

Digitized by Google




Digitized by Google

